



TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

RAPPORT D'ACTIVITES 2005



Sommaire

PARTIE I – EXECUTIONS BUDGETAIRES	p.4
I / Section de fonctionnement	p.5
A] Les principales recettes de fonctionnement	p.5
1) La fiscalité	p.5
<i>Taux de TP et de TPU</i>	p.6
2) La Taxe d’Enlèvement d’Ordures Ménagères	p.12
3) La Dotation Globale de Fonctionnement	p.13
4) Le Versement Transport	p.14
5) Les subventions et participations	p.15
6) La Dotation générale de Décentralisation	p.16
7) Les produits exceptionnels	p.16
Evolution des recettes de gestion du TCO	p.17
B] Les principales dépenses de fonctionnement	p.18
1) Prestations de services aux usagers	p.18
2) Reversement de fiscalité aux communes	p.19
3) Frais de structure	p.19
4) Subventions aux organismes de droit privé	p.20
Evolution des dépenses de gestion du TCO	p.22
II / Section d’investissement	p.24
A] Les principales dépenses d’investissement	p.24
B] Financement des dépenses d’investissement	p.25

PARTIE II – ANALYSES SECTORIELLES ET RAPPORTS DE GESTION DES SERVICES

- Pôle Environnement (p.32)	- Frais de structure
- Pôle Transport Public (p.59)	* Informatique de Gestion (p.106)
- Pôle Aménagement (p.66)	* Personnel (p.108)
- Pôle Economie & Tourisme (p.81)	* Logistique (p.118)
- Politique de la Ville (p.95)	* Documentation (p.122)
- Pôle Culture & Sport (p.101)	* Communication (p.125)
- NTIC (p.103)	* Cellule marché (p.130)

**ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2005 DU T.C.O,
DU COMPTE DE GESTION & AFFECTATION DU RESULTAT**

Résumé - Le Conseil Communautaire est informé que, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 14, le vote du compte administratif 2005 du TCO « constitue l'arrêté définitif des comptes qui permet ainsi de déterminer le résultat financier global dégagé au titre de l'exécution budgétaire».

Dans le cadre de la présente séance, le Conseil Communautaire est appelé à adopter le « compte de gestion » du comptable (receveur) ainsi que le compte administratif 2005 du TCO et d'affecter ainsi les résultats dégagés de l'exercice 2005.

➡ L'exercice budgétaire 2005 du TCO, d'un volume financier réel de 92 179 000 € en réalisations (soit + 7% par rapport à 2004), se caractérise par les éléments suivants :

- un niveau global d'investissement constant de 11 249 169,66 €;
- un excédent global de clôture de 2 605 244,48 € permettant ainsi au TCO d'autofinancer des actions sur l'année 2006.

Cependant, la prédominance des postes historiques de gestion (environnement & transport) et en particulier les dépenses liées au pôle de transport public ont pesé lourdement sur les marges de manœuvre financière de notre structure.

Cet exercice budgétaire clôture un cycle financier pour la période 2002 à 2005, marquée par la consolidation de la structure en terme humain et logistique et préfigure parallèlement un nouveau cycle financier (2006 à 2010) orienté vers la rationalisation et la priorisation de nos investissements.

Sur le plan des réalisations, le TCO a axé l'ensemble de ses actions autour de l'utilisateur :

- ➡ Une septième déchèterie a été inaugurée à l'Etang Saint-Paul, et le marché de travaux concernant celle de La Possession a démarré fin 2005 ;
- ➡ L'identité visuelle du réseau de transport collectif a été validée sous le nom « Eolis ». Avec cette nouvelle image, c'est un seul et même réseau qui dessert les cinq communes de l'Ouest. De nouvelles prestations vélos ont également été mises en service sur le territoire de la commune du Port (pôle d'échanges);
- ➡ Le démarrage de la politique de soutien du TCO en matière d'Habitat pour un montant de 127 000 € en 2005.

Investissement (12 %)

11 249 169.66 €



Pôle Environnement & cadre de vie **41 %**



Pôle Transport Public **23 %**



Pôle Aménagement **14 %**



Pôle Economie & Tourisme **9 %**



Pôle Politique de la Ville **6 %**



Remboursement capital dette **4 %**



Siège (parc auto, travaux) **1,5 %**



Pôle Informatique + NTIC **1 %**



Pôle Culture & Sport **0,5 %**



Fonctionnement (88 %)

80 929 830.36 €



Prestations de services aux usagers :

Environnement : **32 %**



Prestations de services aux usagers

Transport Public **29 %**



Reversement de fiscalité aux communes **27 %**



Frais de structure **11 %**



Subventions aux associations **1 %**

PARTIE I

RAPPORT D'ACTIVITES 2005

EXECUTIONS BUDGETAIRES

PARTIE I : EXECUTIONS BUDGETAIRES

Sur le plan budgétaire :

➡ La réalisation du compte administratif 2005 du TCO a permis de dégager les résultats suivants à la clôture de l'exercice :

- un résultat excédentaire de fonctionnement de : 1 341 689,88 €
- un résultat excédentaire d'investissement de : 1 263 554,60 € (restes à réaliser compris)

soit un excédent net global de + 2 605 244,48 €

EXECUTIONS BUDGETAIRES 2005

TOTAL PREVISIONS = 114 967 152,62 €					
		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Prévisions	37 434 357,63 €		83 798 530,00 €		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Réalisations	22 525 037,03	24 854 743,81	82 098 115,40	83 439 805,28	
Taux de réalisation 2005	60,2%	66,5%	98%	99,6%	
<i>rappel taux de réalisation 2004</i>	58%	30%	91%	99,8%	
Résultat		2 329 706,78 (a)		1 341 689,88 (b)	
Restes à réaliser en investissement	8 507 701,54	7 441 549,36			
Solde des restes à réaliser investissement	-1 066 152,18 (c)				
Solde de la section d'investissement		1 263 554,60 d = (a + c)			
Excédent net global de clôture (1)				2 605 244,48 (b+d)	

(1) Pour mémoire :
 2002 : 1 478 656 €
 2003 : 3 339 257 €
 2004 : 1 350 529 €

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) **Les principales recettes de fonctionnement** se définissent comme suit :

1 LA FISCALITE : 37 289 444 €

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le TCO est soumis au régime de « la Taxe Professionnelle Unique » (TPU).

En effet, la Communauté d'Agglomération perçoit l'intégralité du produit de la taxe professionnelle (TP + compensations provenant de l'Etat) sur le territoire des cinq communes membres et reverse, parallèlement, une compensation financière à chacune des communes afin de respecter le principe de neutralité budgétaire (en vigueur en 2002).

➡ Ainsi, au titre de l'exercice 2005, le TCO a fixé un taux de TPU de 16,74 % générant **un produit global de 37 276 449 € soit 46 % des recettes réelles de fonctionnement du Budget 2005.**

Cependant, **59 %** des ressources issues de la Taxe Professionnelle font l'objet d'un **reversement aux communes membres**, essentiellement via l'Attribution de Compensation et la Dotation de Solidarité Communautaire (cas particulier de Trois-Bassins qui reverse l'AC au TCO pour un montant de 12 995 €).

Les tableaux présentés ci-dessous, donnent un aperçu synthétique et rétrospectif :

- des taux réellement pratiqués en 2005 dans les cinq communes, compte tenu du lissage dans le temps afin d'arriver à un taux unique de Taxe Professionnelle
- des bases imposables de la Taxe Professionnelle du TCO
- du positionnement par rapport à d'autres Communautés d'Agglomération
- de l'affectation du produit global de Taxe Professionnelle perçu par le TCO

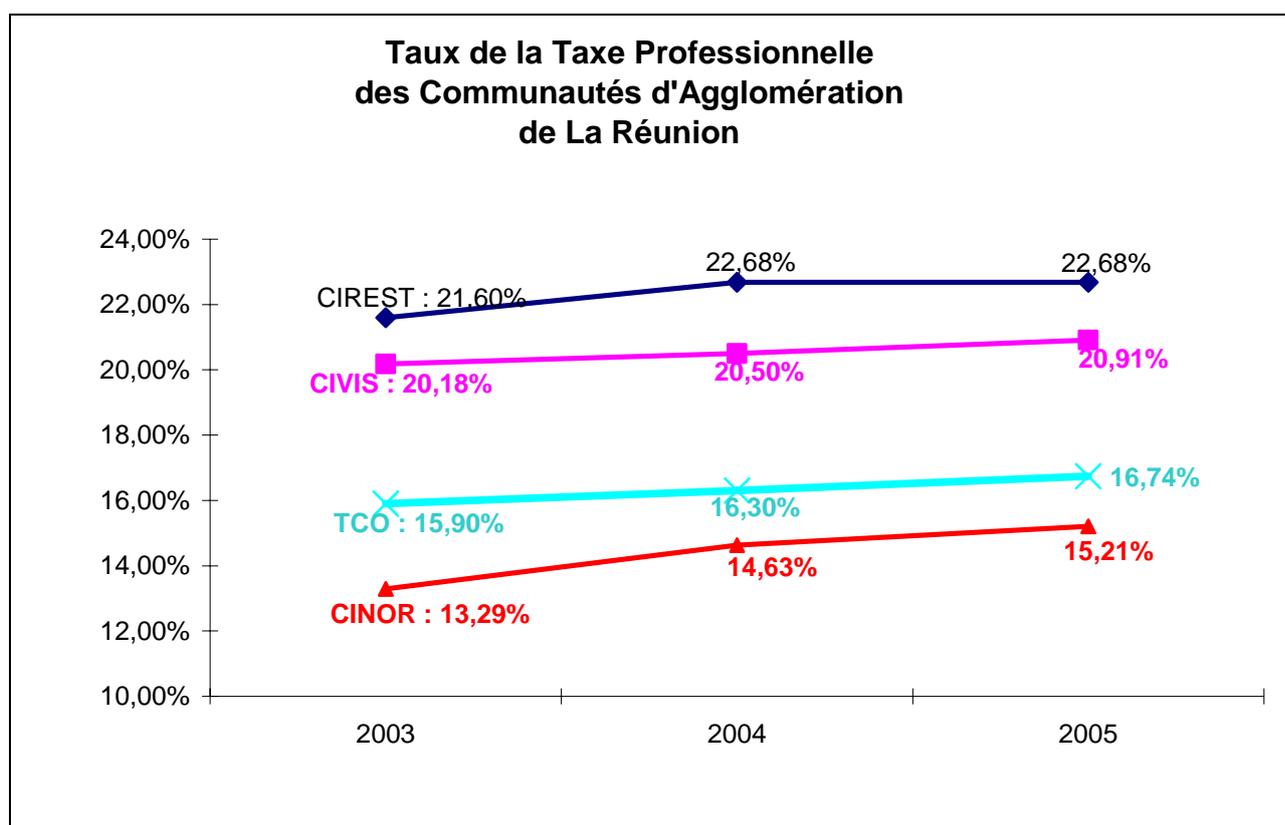
– Taux de Taxe Professionnelle appliqués dans les communes –

Commune	Taux 2002	Taux 2003	Taux 2004	Taux 2005	Variation 05/04
Taux de TPU voté du TCO	15,61 %	15,90 %	16,30 %	16,74 %	+ 2,7 %

Taux TP applicable Saint-Leu	15,55 %	15,87 %	16,25 %	16,68 %	+ 2,6 %
Trois-Bassins	10,87 %	11,61 %	12,41 %	13,27 %	+ 6,9 %
Saint-Paul	19,06 %	19,06 %	19,12 %	19,23 %	+ 0,6 %
Le Port	14,64 %	15,04 %	15,49 %	16,01 %	+ 3,35 %
La Possession	10,83 %	11,58 %	12,38 %	13,24 %	+ 6,9 %

- Taux TPU : Positionnement du T.C.O -

	2002	2003	2004	2005
• Taux de TPU du TCO Taux moyen national de l'ensemble des Communautés d'Agglomération	15,61%	15,90%	16,30%	16,74%
• Produit de TP/habitant TCO Moyenne Communautés d'Agglomération	171 €hab	189 €hab 252 €hab	193 €hab 264 €hab	201 €hab
• Taux moyen départemental TP CIVIS CIREST CINOR	- - 21,60% 13,25%	- 20,18% 21,60% 13,29%	17,52% 20,50% 22,68% 14,63%	18,10% 20,91% 22,68% 15,21%



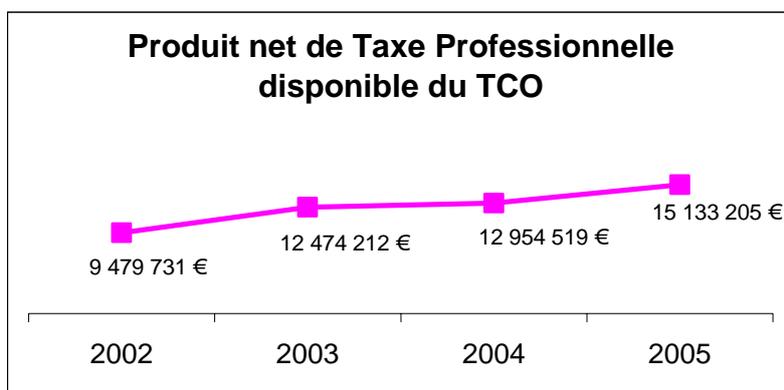
- Affectation des ressources de la Taxe Professionnelle 2005 -

	2002	2003	2004	2005
TP globale perçue par le TCO	31 079 518 €	34 274 092 €	35 068 964 €	37 289 444 €
TPU+compensations fiscales	30 940 315 €	34 181 666 €	35 046 624 €	37 276 449 €
Fiscalité reversée	139 203 €	92 426 €	22 340 €	12 995 €
AC reversée par le TCO aux communes membres (a)	63% 19 512 582 €	57% 19 512 582 €	56% 19 792 838 €	53% 19 792 839 €
DSC versée aux communes membres (b)	7% 2 087 205 €	7% 2 287 298 €	7% 2 321 607 €	6% 2 363 400 €
Produit de la TP conservé par le TCO pour l'exercice des compétences	30% 9 479 731 €	36% 12 474 212 €	37% 12 954 519 €	41% 15 133 205 €

Pour mémoire, moyenne des autres Communautés d'Agglomération	2004
AC reversée	59%
DSC reversée	6%
TP nette conservée	35%

(a) *Attribution de compensation : somme obligatoire versée à chaque commune pour compenser le transfert total du produit de la Taxe Professionnelle en tenant compte des compétences exercées au 01 janvier 2002 par le TCO.*

(b) *Dotation de Solidarité Communautaire : somme (facultative) versée par le TCO aux 5 communes dans le cadre d'un dispositif de solidarité lors de la création du TCO.*



TCO - FISCALITE
EVOLUTION DE LA BASE DE TAXE PROFESSIONNELLE

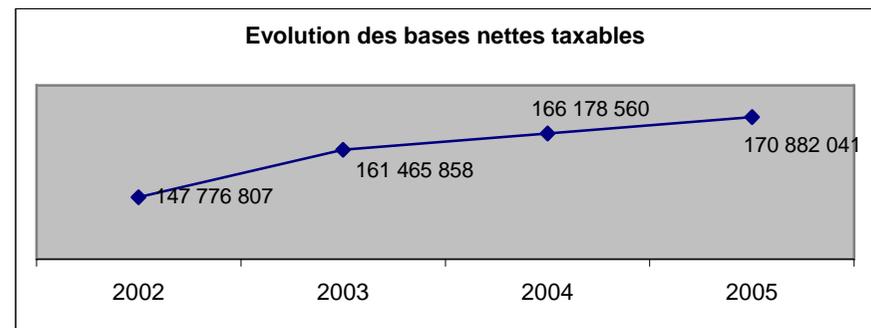
Commune	2002			2003			2004			2005		
	Nbre entr. taxées	Bases nettes taxables	Cotisation TCO (*)	Nbre entr. taxées	Bases nettes taxables	Cotisation TCO	Nbre entr. taxées	Bases nettes taxables	Cotisation TCO	Nbre entr. taxées	Bases nettes taxables	Cotisation TCO
SAINT LEU	906	5 708 144	887 693	978	6 984 622	1 108 386	1 029	7 521 418	1 222 113	1 146	7 659 249	1 277 652
TROIS BASSINS	186	607 243	65 976	193	744 365	86 439	196	857 522	106 450	206	1 018 984	135 231
SAINT PAUL	4 142	42 843 779	8 165 402	4 339	46 481 935	8 860 272	4 575	48 698 557	9 311 661	4 832	50 114 737	9 637 071
LE PORT	1 896	85 797 031	12 560 656	2 064	92 564 743	13 921 471	2 157	94 444 596	14 629 409	2 342	98 100 772	15 706 331
LA POSSESSION	820	12 820 610	1 388 493	862	14 690 193	1 700 957	894	14 656 467	1 814 393	1 011	13 988 299	1 851 850
TOTAL	7 950	147 776 807	23 068 220	8 436	161 465 858	25 677 525	8 851	166 178 560	27 084 026	9 537	170 882 041	28 608 135

(*) hors compensations de l'Etat

Commune	Evolution Nombre d'entreprises taxées			Evolution Bases nettes taxables		
	03/02	04/03	05/04	03/02	04/03	05/04
SAINT LEU	72	51	117	1 276 478	536 796	137 831
TROIS BASSINS	7	3	10	137 122	113 157	161 462
SAINT PAUL	197	236	257	3 638 156	2 216 622	1 416 180
LE PORT	168	93	185	6 767 712	1 879 853	3 656 176
LA POSSESSION	42	32	117	1 869 583	33 726	668 168
TOTAL	+486	+415	+686	13 689 051 € + 9%	4 712 702 € + 3%	4 703 481 € + 3%

ENTREPRISES DOMINANTES PAR COTISATION

Localisation	Secteur d'activité	Cotisat° TP 2005
LE PORT	Production électricité	3 581 673,00
LE PORT	Industrie pétrolière	1 835 433,00
LE PORT	Bâtiment & travaux publics	784 926,00
LE PORT	Centrale d'achat alimentaire	559 554,00
LE PORT	Bâtiment & travaux publics	559 224,00
LE PORT	Téléphonie mobile	552 543,00
LE PORT	Fabrication de lait	526 459,00
POSSESSION	Industrie des eaux de table	491 643,00
LE PORT	Industrie extractive	449 283,00
LE PORT	Industrie extractive	427 797,00



TERRITOIRE DE LA COTE OUEST - TCO
FISCALITE 2005

A) TPU prélevée sur les 5 communes membres :
(compensations comprises)

REPARTITION	
SAINT LEU	1 677 440
TROIS BASSINS	223 659
SAINT PAUL	10 996 552
LE PORT	21 284 852
LA POSSESSION	3 093 945
	37 276 449 = A

B) ETAT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS
(Reversements de TP effectués par le TCO aux communes)

SAINT LEU	344 560 €
SAINT PAUL	6 090 004 €
LE PORT	12 629 541 €
LA POSSESSION	728 733 €
	19 792 838 € = B
<i>(TROIS BASSINS - 12 995 €)</i>	

C) DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE VERSEE AUX
COMMUNES MEMBRES

SAINT LEU	374 958 €
TROIS BASSINS	130 555 €
SAINT PAUL	850 345 €
LE PORT	678 818 €
LA POSSESSION	328 724 €
	2 363 400 € = C

D) PRODUIT FISCAL DISPONIBLE DU TCO (D = A-B-C)

SAINT LEU	957 922 €
TROIS BASSINS	106 099
SAINT PAUL	4 056 203 €
LE PORT	7 976 493 €
LA POSSESSION	2 036 488 €
	15 133 206 € = D

E) TEOM PRELEVEE SUR LES 5 COMMUNES MEMBRES :

SAINT LEU	1 404 019 €
TROIS BASSINS	255 276 €
SAINT PAUL	7 530 646 €
LE PORT	2 042 209 €
LA POSSESSION	1 531 657 €
	12 763 807 € = E

F) VERSEMENT TRANSPORT PRELEVE
SUR LES 5 COMMUNES MEMBRES

SAINT LEU	288 876 €
TROIS BASSINS	51 418 €
SAINT PAUL	5 132 455 €
LE PORT	3 224 379 €
LA POSSESSION	651 607 €
	9 348 735 € = F

G) TOTAL DE LA FISCALITE PRELEVEE PAR T.C.O. (G = D+E+F)

			Rapport à l'habitant 2005	Rappel 2004	Rappel 2003	Rappel 2002
SAINT LEU	7,12%	2 650 817 €	104 €	90 €	81 €	71 €
TROIS BASSINS	1,11%	412 793 €	62 €	35 €	37 €	44 €
SAINT PAUL	44,89%	16 719 305 €	188 €	175 €	162 €	123 €
LE PORT	35,56%	13 243 081 €	342 €	276 €	268 €	271 €
POSSESSION	11,33%	4 219 752 €	165 €	141 €	126 €	125 €
	100%	37 245 748 €	201 €/hab	175 €/hab	165 €/hab	145 €/hab

H) REGIE TRANSPORT SCOLAIRE

SAINT LEU	146 708 €
TROIS BASSINS	37 989 €
SAINT PAUL	377 914 €
LE PORT	
LA POSSESSION	
	562 610 € = H

I) DGD TRANSPORT SCOLAIRE

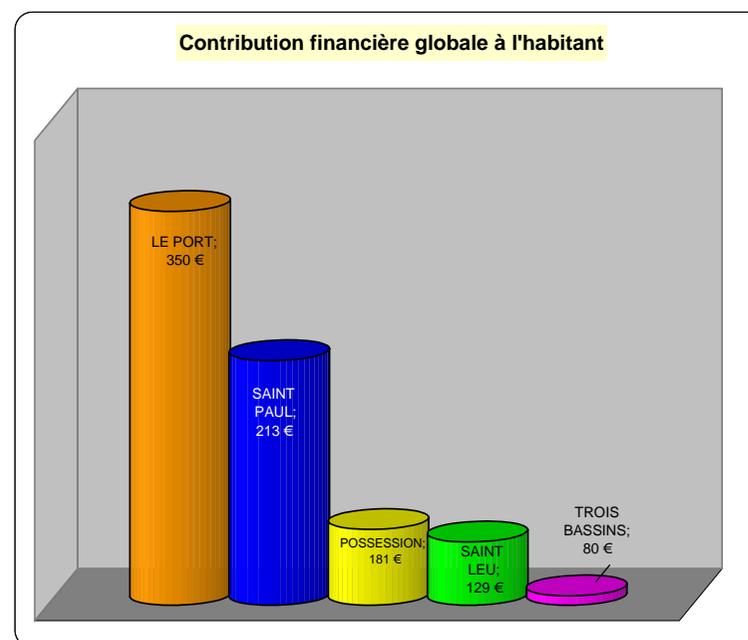
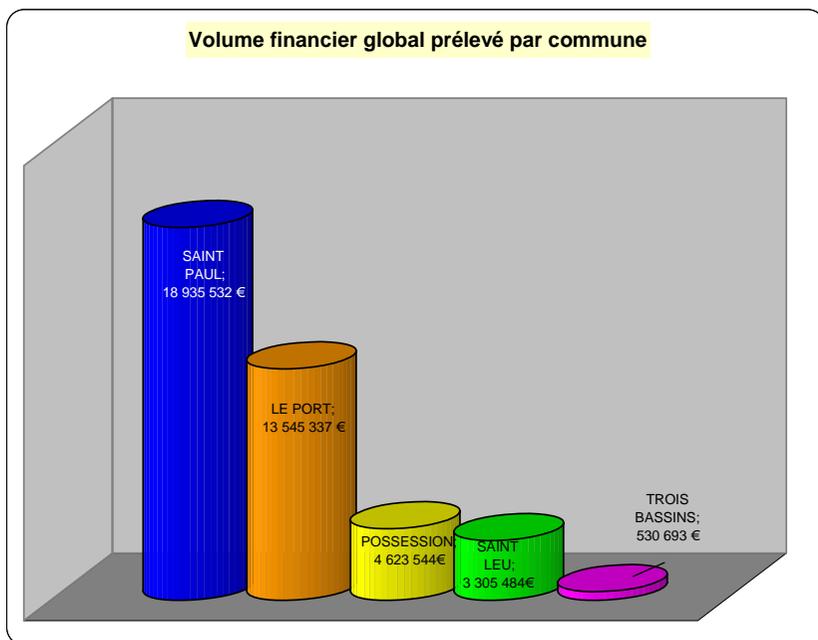
SAINTE LEU	507 960 €
TROIS BASSINS	79 911 €
SAINTE PAUL	1 518 313 €
LE PORT	302 256 €
LA POSSESSION	403 792 €
	<hr/>
	2 812 232 € = I

J) AUTRE CONTRIBUTION (LOI SRU)

SAINTE PAUL	320 000 € = J
-------------	---------------

TOTAL DE LA CONTRIBUTION DES COMMUNES EN 2005 = G + H + I + J

		Rapport à l'habitant
SAINTE LEU	3 305 484 €	129 €
TROIS BASSINS	530 693 €	80 €
SAINTE PAUL	18 935 532 €	213 €
LE PORT	13 545 337 €	350 €
LA POSSESSION	4 623 544 €	181 €
	<hr/>	<hr/>
	40 940 589 €	221 €/hab



**TCO - TERRITOIRE DE LA COTE OUEST
BILAN DES CONTRIBUTIONS DES COMMUNES
A) - RECETTES FISCALES**

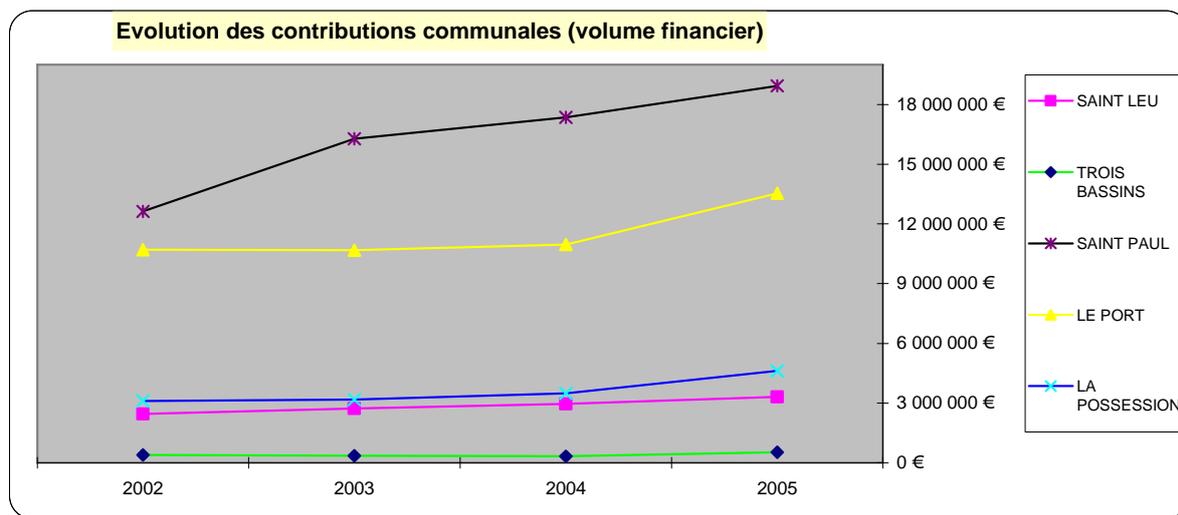
	2005	2004	2003	2002
SAINT LEU	2 650 817 €	2 294 925 €	2 068 743 €	1 792 596 €
TROIS BASSINS	412 793 €	231 965 €	247 360 €	288 990 €
SAINT PAUL	16 719 305 €	15 534 277 €	14 433 888 €	10 789 283 €
LE PORT	13 243 081 €	10 681 175 €	10 389 491 €	10 431 103 €
LA POSSESSION	4 219 752 €	3 095 716 €	2 790 056 €	2 731 508 €
	37 245 748 €	31 838 058 €	29 929 538 €	26 033 480 €

B) - AUTRES RECETTES (Régie Transport, DGD, loi SRU)

	2005	2004	2003	2002
SAINT LEU	654 668 €	665 083 €	661 947 €	659 822 €
TROIS BASSINS	117 900 €	98 968 €	113 654 €	102 807 €
SAINT PAUL	2 216 227 €	1 819 355 €	1 845 158 €	1 842 570 €
LE PORT	302 256 €	292 629 €	287 087 €	280 648 €
LA POSSESSION	403 792 €	390 931 €	383 527 €	374 926 €
	3 694 842 €	3 266 966 €	3 291 373 €	3 260 773 €

RECAPITULATIF DE LA CONTRIBUTION DES COMMUNES PAR ANNEE = A+B

	2005	rappor à l'hab	2004	rappor à l'hab	2003	rappor à l'hab	2002	rappor à l'hab
SAINT LEU	3 305 484 €	129 €	2 960 008 €	116 €	2 730 690 €	107 €	2 452 418 €	96 €
TROIS BASSINS	530 693 €	80 €	330 933 €	50 €	361 014 €	55 €	391 797 €	59 €
SAINT PAUL	18 935 532 €	213 €	17 353 632 €	195 €	16 279 046 €	183 €	12 631 853 €	142 €
LE PORT	13 545 337 €	350 €	10 973 804 €	284 €	10 676 578 €	276 €	10 711 751 €	277 €
LA POSSESSION	4 623 544 €	181 €	3 486 647 €	158 €	3 173 583 €	144 €	3 106 434 €	141 €
	40 940 589 €	221 €	35 105 024 €	193 €	33 220 911 €	183 €	29 294 253 €	161 €



2 LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) : 12 763 807 €

Sur l'exercice 2005, c'est un **produit de 12 763 807 €** qui a été perçu par le TCO, **soit 16 % des recettes réelles de fonctionnement.**

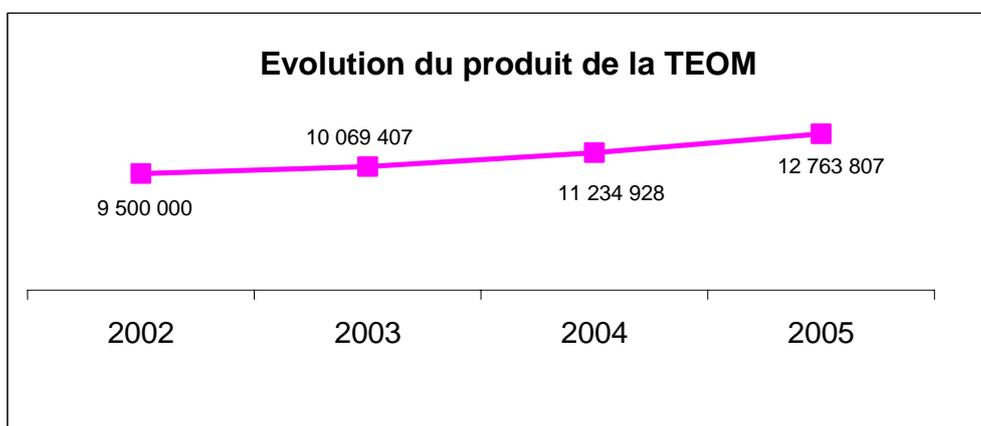
- Taux de TEOM dans les communes en 2005 -

	TAUX 2002	TAUX 2003	TAUX 2004	TAUX 2005	Variation 05/04	Poids de chaque commune dans la base imposable
Saint-Leu	13,50%	13,30%	13,10%	13,82%	5,5%	10%
Trois-Bassins	9,27%	9,75%	10,10%	11,10%	9,9%	2%
Saint-Paul zone centre	14,2%	13,9%	13,60%	13,82%	1,6%	} 57%
Saint-Paul zone écarts	9,37%	9,14%	9,55%	11,10%	16,2%	
Port	9,09%	9,69%	10,40%	11,10%	6,7%	17%
Possession	8,45%	8,89%	9,60%	11,10%	15,6%	14%

- TEOM : Positionnement du TCO -

	2002	2003	2004	2005
(c)TMP de la TEOM du TCO	11,30%	11,30%	11,60%	12,40%
Moyenne nationale CA			9,4%	
CIVIS	13,50%	14,15%	14,15%	16,25%
CIREST	6,50%	7,50%	7,50%	11,00%
CINOR	11,20%	11,20%	11,20%	11,24%

(c) produit global collecté/bases imposables globales



– Evolution du taux de couverture de la TEOM –

Le taux de couverture permet d'évaluer la part du service couvert par le produit de la TEOM.

	2002	2003	2004	2005
Produit TEOM	9 500 000	10 069 407	11 234 928	12 763 807
Dépenses nettes (collecte+traitement)	18 474 220	19 156 492	23 486 046	23 783 287
Taux de couverture	51%	53%	^(*) 48 %	54%
TEOM prélevée/hab	2002	2003	2004	2005
- TCO	53 €/hab	55 €/hab	62 €/hab	69 €/hab
- Moyenne nationale des CA	63 €/hab	66 €/hab	77 €/hab	

(*) les dépenses intègrent une dépense exceptionnelle de 1 544 176,62 €

3 LA DGF

Cette Dotation Globale de Fonctionnement émanant de l'Etat a représenté en 2005 **une somme de 10 037 719 € soit 12 % des recettes réelles de fonctionnement.**

	2002	2003	2004	2005	Evolution %
DGF perçu	9 370 007 €	9 786 760 €	10 348 963 €	10 037 719 €	- 3 %
DGF/habitant	52€/hab	54 €/hab	56 €/hab	54 €/hab	
Moyenne CA	40 €/hab	41 €/hab	42 €/hab		

La baisse en 2005 s'explique par une nouvelle répartition de cette dotation au niveau nationale entre la dotation de base et de péréquation (30/70% contre 15/85% antérieurement).

Ce produit affecté aux dépenses de Transports Publics urbains a généré en 2005 **une recette de 9 348 734,74 € soit 11 % des recettes réelles de fonctionnement**. Cette taxe, due par toute entreprise de + de 9 salariés a été portée à 1,80 % au 1^{er} octobre 2005 (auparavant : 1,05 %).

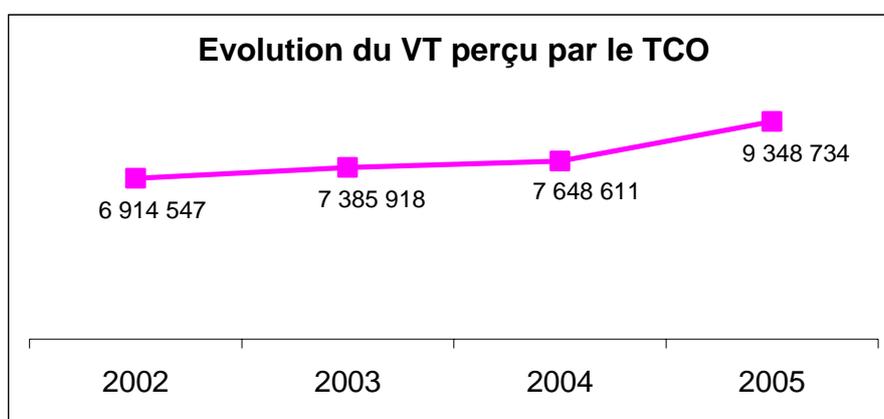
- Répartition du VT par commune en 2005 -

	VT prélevé 2005	%
Saint-Paul	5 132 455 €	55%
Port	3 224 379 €	34%
Possession	651 607 €	7%
Saint-Leu	288 876 €	3%
Trois-Bassins	51 418 €	1%
TOTAL	9 348 735 €	100%

EVOLUTION DU VERSEMENT TRANSPORT PERCU PAR LE TCO

	2002	2003	2004	2005	Evolution 05/04
VT perçu	6 914 547 €	7 385 918,74 €	7 648 611,04 €	9 348 734,74 €	+22%
VT perçu/hab	38 €/hab	40 €/hab	42 €/hab	50 €/hab	
Moyenne nationale des CA	73 €/hab	66 €/hab	71 €/hab		
Taux de couverture ^(d)	98%	49%	82%	57%	

(d) VT/dépenses globales nettes de fonctionnement du pôle transport



5 SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Ces recettes, d'un volume de 8 638 832 € (10 % des recettes réelles de fonctionnement) correspondent à des subventions et participations liées à l'exercice des compétences :

- Transports scolaires :

- participation des familles au titre des transports scolaires et autres recettes = 568 248,60 €
- participation du Département au titre des transports scolaires = 4 184 000 € (pour les années 2004 et 2005)

- Environnement & cadre de vie :

- participation des usagers aux équipements de traitement des déchets = 2 347 402,40 € (station de transit principalement)
- remboursement sur rémunération du personnel = 550 794,38 €
- participation des collectivités à la compétence cadre de vie = 92 000 €
- subventions au titre de la collecte sélective = 381 823,01 €

- Politique de la Ville :

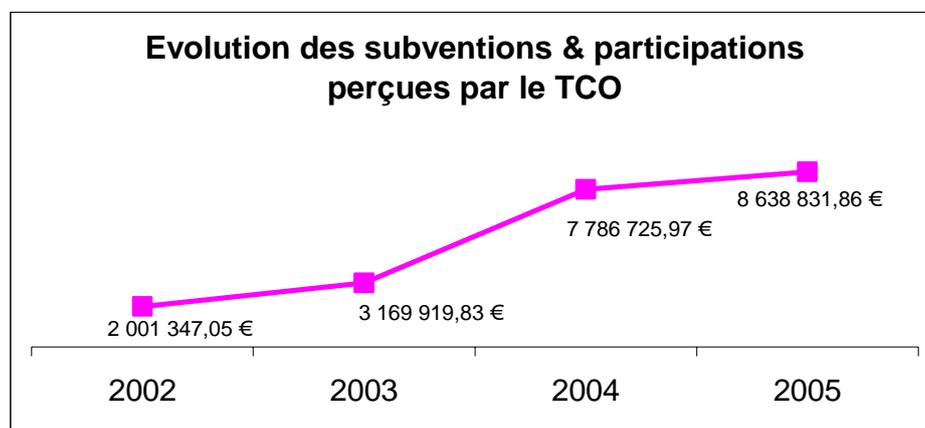
- subvention au titre du fonctionnement des cyber bases = 146 575,50 €
- subventions du Département au titre des actions contractualisées = 15 305 €

- Divers : 352 682,97 €

- reversement de fiscalité Loi SRU de Saint-Paul (320 000 €),
- remboursement sur rémunération du personnel (18 627,55 €),
- Produits divers de gestion courante (14 055,42 €).

	2002	2003	2004	2005	Evolution 05/04
Subventions & participations reçues	2 001 347,05 €	3 169 919,83 €	7 786 725,97 €	8 638 831,86 €	7%

La variation 04/03 s'explique par l'intégration d'une recette nouvelle en 2004: participation du Conseil Général au titre des transports scolaires pour 4 184 000 €



6

LA DGD (Dotation Générale de Décentralisation)

Le produit total de la DGD représente près de **4 % des recettes réelles de fonctionnement**.

- DGD scolaire :

C'est une dotation de l'Etat affectée aux dépenses de transport des scolaires sur le territoire du TCO soit un produit en 2005 de 2 839 549,30 € réparti comme suit :

- DGD versée par le Département pour Trois-Bassins et Saint-Paul : 1 625 542,30 €;
- DGD versée par la CIVIS pour Saint-Leu, Le Port et La Possession : 1 214 007 €

	2002	2003	2004	2005
DGD scolaire perçue	2 104 964,55 €	1 518 168,79 €	4 381 774,03 € ^(f)	2 839 549,30 €

^(f)La DGD perçue en 2004 intègre la DGD encaissée auprès de la CIVIS au titre de 2002 et 2003 pour un montant de 1 677 259 €

- DGD urbanisme :

C'est une dotation de l'Etat encaissée au titre de la réalisation du SCOT sur le territoire du TCO, soit un produit en 2005 de 80 000 €

7

PRODUITS EXCEPTIONNELS

- Produit lié aux rattachements de l'exercice 2004 non suivis d'effets = 735 838,77 €
- Divers = 13 836,70 €
- **TOTAL = 749 675,47 € (1 % des recettes réelles de fonctionnement).**

EVOLUTION DES RECETTES DE GESTION DU TCO

Recettes de gestion	2002	2003	2004	2005	Evolution 05/04	Evolution en M€
Fiscalité Taxe Professionnelle ⁽¹⁾	23 240 473	25 871 893	27 109 354	28 938 607	7%	1 829 253
Concours financiers de l'Etat ⁽²⁾ (DGF, compensation TP,DGD)	19 314 016	19 808 478	22 760 347	21 308 105	-6%	-1 452 242
TEOM	9 500 000	10 069 407	11 234 928	12 763 807	14%	1 528 879
Versement transport	6 914 545	7 385 919	7 648 611	9 348 735	22%	1 700 124
Participations des usagers ⁽³⁾	640 965	1 678 946	2 237 460	2 929 706	31%	692 247
Subventions & participations	1 350 731	1 398 547	5 526 926	5 709 125	3%	182 199
Autres recettes ⁽⁴⁾	9 651	3 686 985	1 522 533	749 675	-51%	-772 858
TOTAL	60 970 381	69 900 175	78 040 159	81 747 761	5%	3 707 602

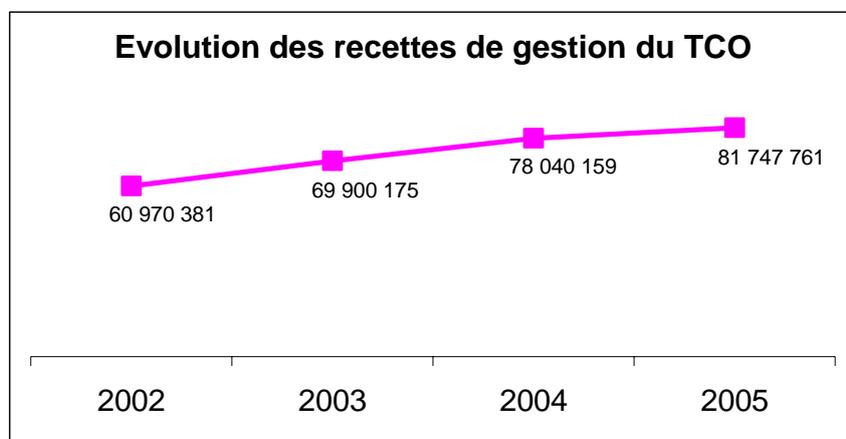
PS :

(1) La fiscalité Taxe Professionnelle n'inclut pas les compensations de l'Etat (exemple pour 2005 : 8 350 837 €).

(2) En 2005, une nouvelle répartition a été appliquée à la DGF, ce qui explique la diminution des concours financiers de l'Etat entre 2005 et 2004. La dotation de péréquation qui pesait jusqu'alors 85% est passée à 70%. Le critère de richesse étant moins prépondérant en 2005, la DGF totale revenant au TCO diminue d'autant.

(3) La participation des usagers comprend les recettes perçues au titre des transports scolaires, de l'utilisation des équipements de traitement des déchets et des produits divers de gestion courante.

(4) Le produit lié aux rattachements non suivis d'effet est nettement moins important en 2005 (735 838 € contre 1 468 902 € en 2004).



B] Les principales dépenses de fonctionnement du Compte Administratif 2005 du TCO se définissent comme suit :

1 PRESTATIONS DE SERVICES AUX USAGERS : 49 089 963,61 €

Ce pôle de dépenses a généré un volume financier de **49 089 963,61 € soit 61 % des dépenses réelles de fonctionnement**. Hors reversement de fiscalité aux communes membres (AC + DSC), ce pôle de dépenses représente **83 % du budget de fonctionnement du TCO**.

⇒ Ce poste substantiel du budget de fonctionnement correspond à l'exercice des compétences du TCO dans les domaines suivants (contrats de prestations signés avec les entreprises):

↳ Collecte et traitement des ordures ménagères = 25 674 230,64 €

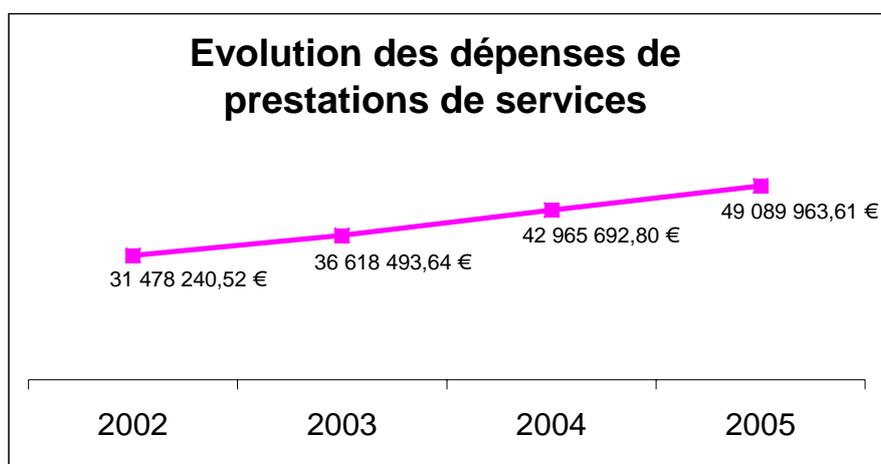
- collecte : 14 408 404,84 €
- traitement : 10 282 841,80 €
- gestion des fourrières : 178 100 €
- subventions versées : 804 884 €

↳ Transports publics urbains et scolaires = 23 415 732,97 €

- transports publics urbains : 15 546 860,27 €
- transports scolaires : 7 338 635,06 €
- subventions versées : 530 237,64 €

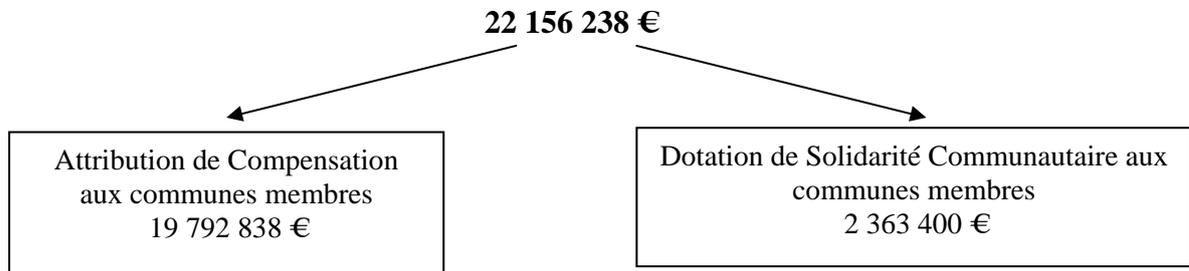
	2002	2003	2004	2005	Evolut° 05/04
Prestations de services aux usagers dont,	31 478 240,52 €	36 618 493,64 €	42 965 692,80 €	49 089 963,61 €	14%
* Collecte et traitement des OM	18 322 537,53 €	19 875 684,93 €	25 048 436,88 €	25 674 230,64 €	3%
* Transports urbains et scolaires	13 155 702,99 €	16 742 808,71 €	17 917 255,92 €	23 415 732,97 €	30%

➔ Un état détaillé de l'ensemble des prestations assurées aux usagers est présenté en annexe dans les rapports de gestion établis par les services gestionnaires du TCO.



2 REVERSEMENT DE FISCALITE AUX COMMUNES :

Ce poste de dépenses représente **un volume budgétaire de 22 156 238 € soit 27 % des dépenses réelles de fonctionnement de 2005** et se répartit comme suit :



	2002	2003	2004	2005	Evolution 05/04
Reversement de fiscalité dont,	21 599 787 €	21 799 880 €	22 114 445 €	22 156 238 €	0,20%
-Attribution de compensation	19 512 582 €	19 512 582 €	19 792 838 €	19 792 838 €	-
-DSC	2 087 205 €	2 287 298 €	2 321 607 €	2 363 400 €	1,80%
DSC du TCO/hab	11,50 €/hab	12,60 €/hab	13 €/hab	13 €/hab	
Moyenne nationale des Communautés d'Agglomération		26 €/hab	24 €/hab		

Le différentiel des AC entre 2004 et 2003 correspond à une partie de la compétence « Politique de la ville » retournée aux communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins.

3 LES FRAIS DE STRUCTURE : 8 882 449,69 €

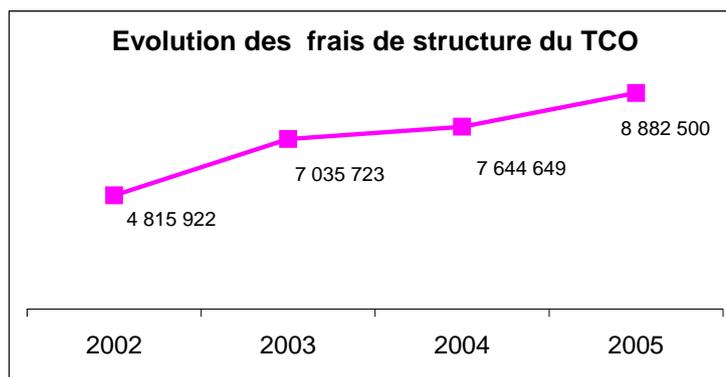
Ce poste de dépenses d'un montant de **8 882 499,69 €** représente **11 % des dépenses réelles de fonctionnement du TCO en 2005**. Les principaux postes se définissent comme suit :

↳ Charges de personnel = 5 440 370,99 € soit 7 % des dépenses réelles de fonctionnement (y compris la régie environnement)

↳ Frais de centre relatifs au fonctionnement de la structure = 2 524 248,96 € (siège, parc auto et informatique...)

↳ Poste des élus (indemnités, ...) = 917 879,74 €

	2002	2003	2004	2005	Evolut° 05/04
Frais de structure	4 815 922,83 €	7 035 723,54 €	7 644 649,33 €	8 882 499,69 €	16%
-Charges de personnel	2 570 320,08 €	3 871 930,65 €	4 362 079,67 €	5 440 370,99 €	25%
-Poste des élus	840 497,23 €	878 475,98 €	915 012,63 €	917 879,74 €	0,2%
-Fonctionnement divers	1 405 105,52 €	2 285 316,91 €	2 367 557,03 €	2 524 248,96 €	7%
Frais de structure /hab	26 €/hab	39 €/hab	42 €/hab	47 €/hab	
charges de personnel/hab	14 €/hab	21 €/hab	24 €/hab	29 €/hab	
moyenne nationale CA		46 €/hab	56 €/hab		



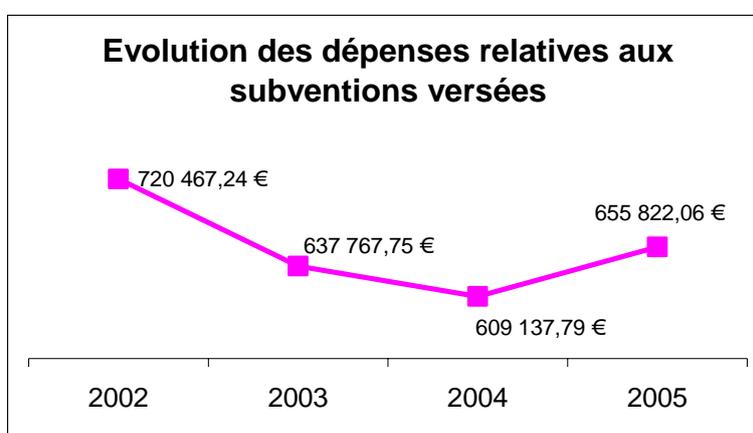
4 SUBVENTIONS AUX ORGANISMES DE DROIT PRIVE : 782 237,06 €

Ces subventions s'inscrivent dans le cadre des compétences dévolues au TCO et représentent 1 % des dépenses réelles de fonctionnement (hormis les subventions octroyées aux associations oeuvrant en matière d'environnement (804 884 €) & de transport (530 237,64 €)).

Elles comprennent à la fois les subventions aux associations pour un montant de 655 822,06 € et les subventions d'équipement versées pour un total de 126 415 € (ARER, SIDR...). Le détail des subventions versées aux associations figure ci-après :

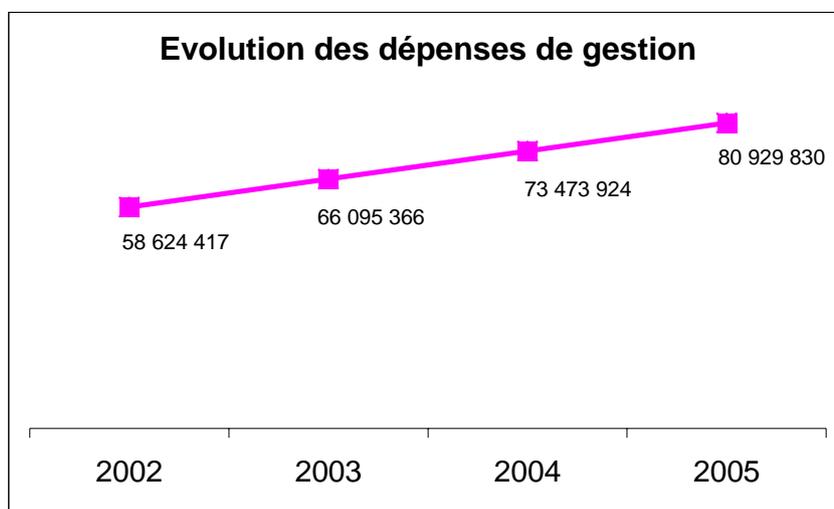
NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	MONTANT DE LA SUBVENTION VERSEE
I - POLE AMENAGEMENT	103 500,00 €
AGORAH (ASSOCIATION)	45 000,00
ASS. PARC MARIN DE LA REUNION	41 500,00
SIDR	17 000,00
II - POLE ECONOMIQUE & TOURISTIQUE	124 892,27 €
ASS. ADIE	7 000,00
ASS. C.A.E.P.	14 202,27
ASS. MAISON DE LA MONTAGNE	5 000,00
ASS. REUNION ENTREPRENDRE	15 000,00
CCIR	17 000,00
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	4 200,00
OFFICE DU TOURISME DE ST LEU	10 000,00
OFFICE DU TOURISME POSSESSION	17 590,00
SEM GEM'PORT DES MASCAREIGNES	30 000,00
SEMTO	4 900,00
III - POLITIQUE DE LA VILLE	339 329,79 €
ADAC-ASS. DVPT ARTISTIQUE&CULTUREL	5 000,00
APR - ASS. PR LA PROMOTION EN MILIEU RURAL	101 600,00 €
AREP-REUN. EDUCATION POPULAIRE	4 962,20
ASS. ASCIDEN	15 000,00
ASS. DE GESTION DU SECHOIR	600,00
ASS. FARFAR	5 943,00
ASS. NATURE ET PATRIMOINE	5 000,00
ASS. PORT ENVIRONNEMENT	9 000,00
ASS. WAR DOMAIN	1 257,00
COOPIDEN	31 300,00
COLLEGE L'OASIS	4 500,00 €
MIO-MISSION INTERCOMMUN. OUEST	155 167,59
IV - AUTRES	88 100,00 €
T'COS (Comité des oeuvres Sociales du TCO)	88 100,00
TOTAL GENERAL	655 822,06 €

	2002	2003	2004	2005	Evolut° 05/04
Subventions octroyées par le TCO	720 467,24 €	637 767,75 €	609 137,79 €	655 822,06 €	8%



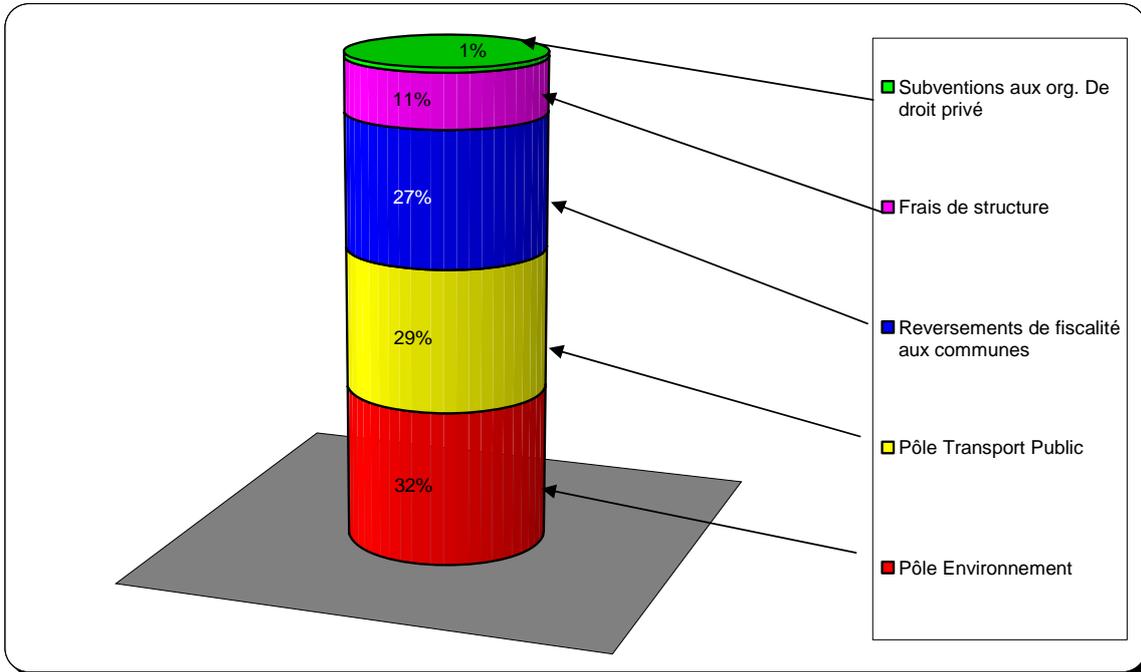
EVOLUTION DES DEPENSES DE GESTION DU TCO

Dépenses de gestion	2002	2003	2004	2005	Evolution 05/04	Evolution en M€
Prestations de services aux usagers dont:	31 478 240	36 618 493	42 965 693	49 089 964	14%	6 124 271
* collecte & traitement des om + fourrières	18 322 537	19 875 684	25 048 437	25 674 231	(3%)	625 794
* transports publics & scolaires	13 155 703	16 742 808	17 917 256	23 415 733	(30%)	5 498 477
Reversement de fiscalité aux communes	21 599 787	21 803 382	22 114 445	22 175 130	0,3%	60 685
Frais de structure dont:	4 815 923	7 035 723	7 644 649	8 882 500	16%	1 237 850
* Frais de personnel	2 570 320	3 871 930	4 362 080	5 440 371	25%	1 078 291
* Frais de siège	2 245 603	3 163 793	3 282 570	3 442 129	5%	159 559
Sub. aux org de droit privé dont:	720 466	637 768	609 138	782 237	28%	173 099
* subventions aux associations				655 822	(8%)	
* subventions d'équipement				126 415		
Fonds de concours aux communes			140 000		-	
TOTAL	58 614 416	66 095 366	73 473 925	80 929 830	10%	7 455 905

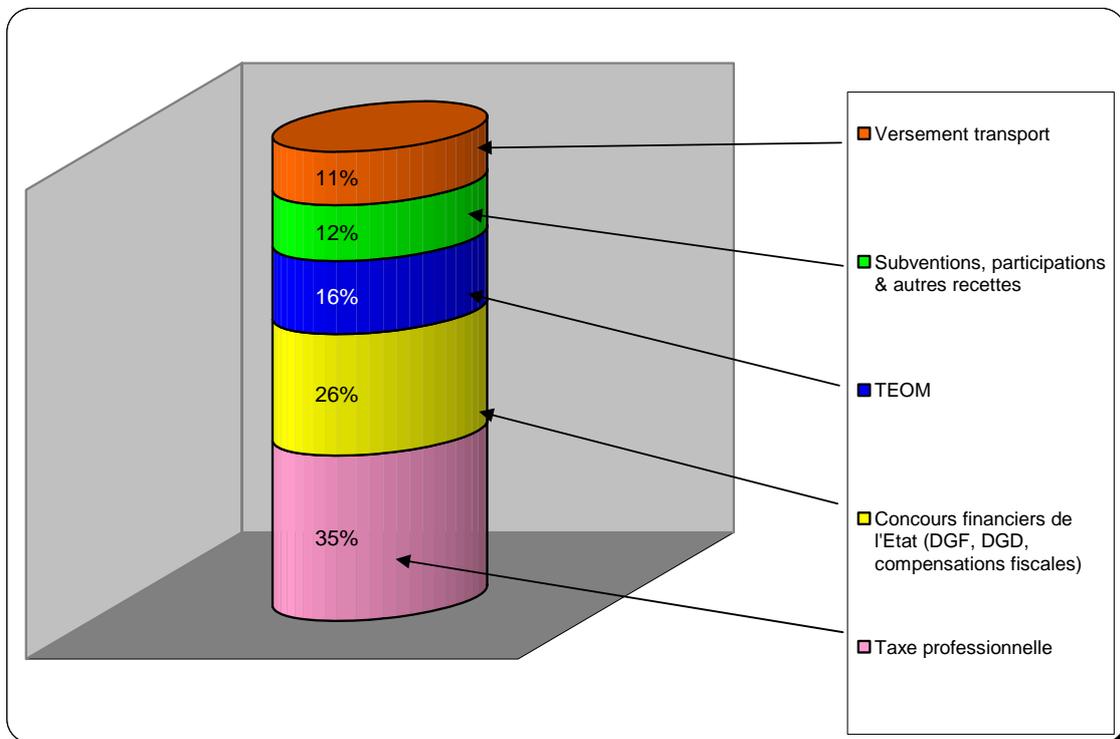


TCO - EXERCICE 2005 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Structure des dépenses réelles de fonctionnement = 80 929 830,36 €



Structure des recettes réelles de fonctionnement = 81 747 761,37 €



II – SECTION D’INVESTISSEMENT

	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	Reports de dépenses
2002	8 530 758,79 €	1 892 775,95 €	22 %	1 828 070,49 €
2003	14 214 567,06 €	7 710 971,79 €	54 %	1 687 391,06 €
2004	33 151 214,62 €	19 110 073,27 €	57 %	7 925 004,97 €
2005	37 434 357,63 €	22 525 037,03 €	60 %	8 507 701,54 €

A] Les dépenses d’Investissement du Compte Administratif 2005 :

La section d’investissement débouche sur une **réalisation budgétaire de 22 525 037,03 €** se décomposant comme suit :

- mouvement d’ordre : 11 275 867,37 €(sans mouvements de trésorerie);
- mouvement réels : 11 249 169,66 €

➔Le volume consacré aux **études sectorielles** représente une **enveloppe de 1 437 688,36 €** soit 13 % des dépenses réelles d’investissement réalisées. La répartition par pôle de compétence est la suivante:

- Pôle aménagement : 414 575,25 €;
- Pôle économique : 378 209,37 €;
- Pôle environnement : 217 227,51 €;
- Pôle transport : 173 173,35 €;
- Politique de la ville : 133 854,14 €
- Pôle administration générale : 66 065,65 €;
- Pôle culture et sport : 54 583,09 €;

➔Par domaine de compétence, la répartition des principales opérations 2005 est la suivante :

⊖ *Pôle Environnement* = 4 664 417,12 €correspondant principalement à :

- acquisition d’équipements de traitement des déchets ménagers et assimilés (bio composteurs et bornes à verre : 911 755,40 €) ;
- prise de participation dans la SEM CYCLEA (1 427 734 €);
- aménagement de centre de propreté à l’Etang Saint-Paul et début d’exécution à La Possession (417 376,47 €).

⊖ *Pôle Transport* = 2 595 311,93 € correspondant principalement à une avance en compte courant à la SEMTO pour un montant de 2 390 000 €

☉ *Pôle Aménagement* = 1 536 052,47 € correspondant notamment à l'acquisition de réserve foncière pour un total de 968 906,57 €

☉ *Pôle Economique & touristique* = 959 827,02 €:

- réalisation de la première zone d'activité du TCO pour une surface de 4 000 m2 de locaux sur le secteur de Vue Belle/Bras Montvert (556 053,74 €).

➔ **Par conséquent, sur la base des mouvements réels (hors reports), le taux de réalisation s'élève à 30%.**

Un état détaillé des opérations réalisées est intégré dans l'analyse sectorielle présentée en annexe.

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT DU TCO

2002	2003	2004	2005	Evolution 05/04
1 641 545,01 €	3 866 377,98 €	12 341 974,99 €	11 249 169,66 €	-9%

B] Financement des dépenses d'Investissement du Compte Administratif 2005 :

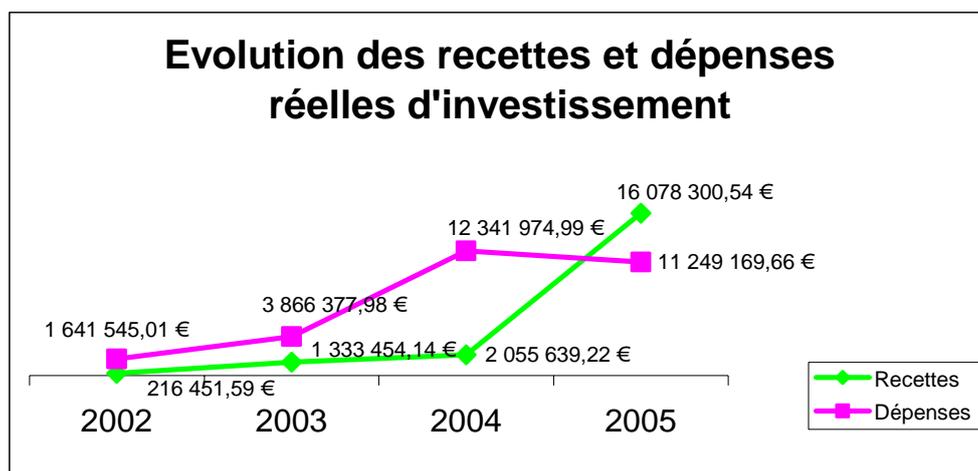
Compte tenu du montant des dépenses réalisées, les recettes réelles d'investissement sont les suivantes :

- Emprunts: 12 900 000 €(dont 9 400 000 €au titre des reports 2004),
- Dotations (FCTVA) : 1 295 345,75 €
- Remboursement des avances de trésorerie par les PLIE : 325 840 €,
- Subventions obtenues pour les opérations d'investissement : 1 557 114,79 €

➔ Il est à noter que le **TCO a mobilisé ses premiers emprunts en 2004**, ce qui a représenté en 2005, une charge d'annuité de 819 115 €(intérêt + capital).

EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU TCO

2002	2003	2004	2005
216 451,59 €	1 333 454,14 €	2 055 639,22 €	16 078 300,54 €



➔ En dernier lieu, le tableau ci-dessous donne la quote part des subventions dans le plan de financement des opérations d'investissement :

	2002	2003	2004	2005	Moyenne sur 4 exercices
Taux moyen de subvention	23%	22%	15%	33%	21%
Recettes d'invest. encaissées	216 451,59	571 655,45	1 522 028,51	1 557 114,79	
Dépenses d'équipement (h)	936 326,44	2 610 578,64	9 833 050,02	4 656 988,58	

(h) comptes 20+21+23

Par conséquent, il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur les points suivants :

- **l'adoption du Compte de Gestion 2005 du comptable du TCO** (qui dégage en effet le même résultat excédentaire),
- **l'adoption du Compte Administratif 2005 du TCO,**
- **l'affectation du résultat excédentaire** dégagé sur l'exercice 2005 soit 2 605 244,48 € comme suit :

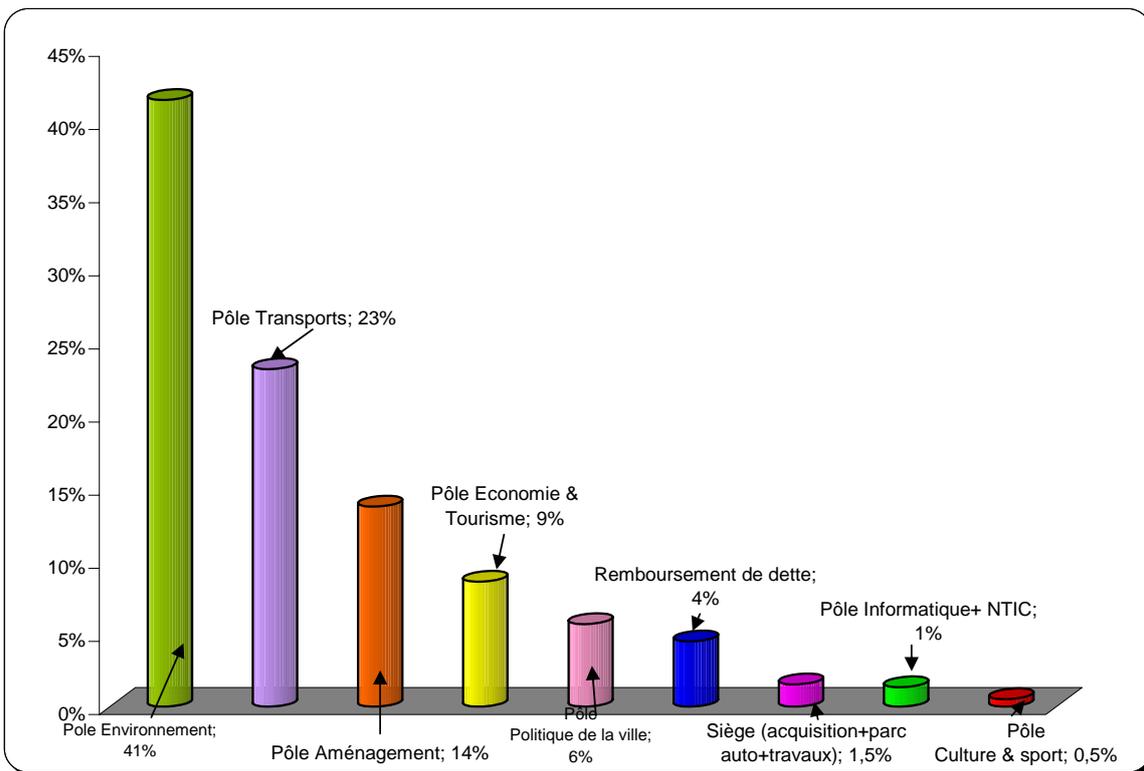
* 1 263 554,60 € en excédent d'investissement reporté (compte 001) qui viendra compléter en partie le financement des opérations d'investissement 2006;

* le solde, soit 1 341 689,88 € en excédent de fonctionnement reporté (compte 002).

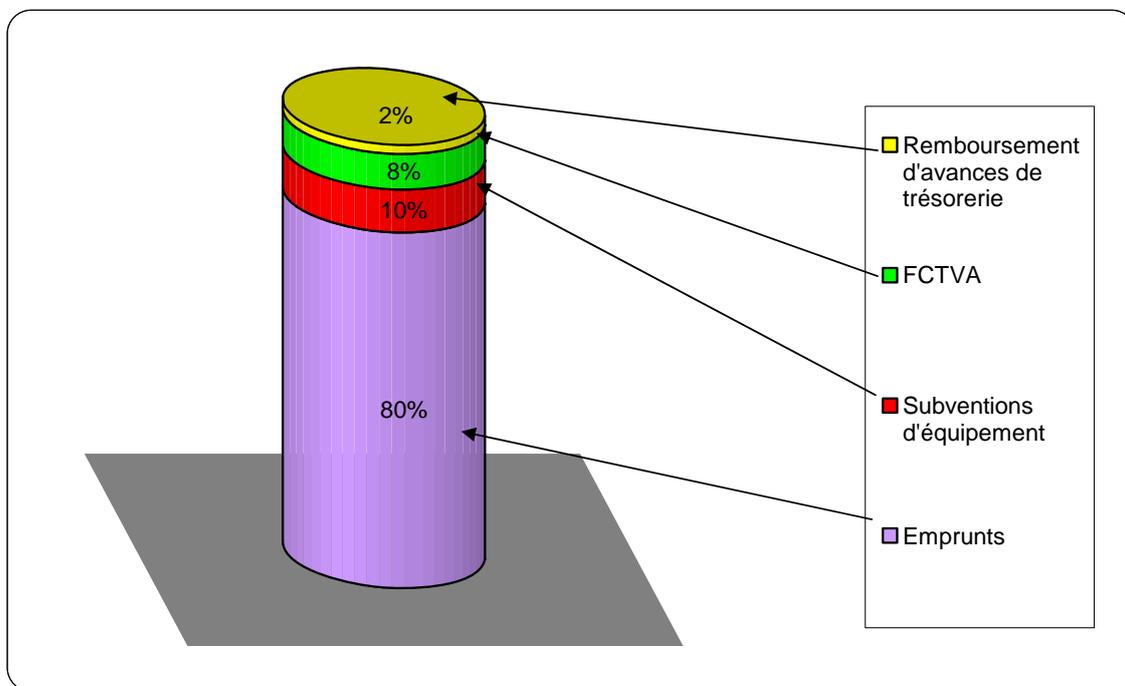
La maquette réglementaire du compte administratif 2005 ainsi que ses annexes sont consultables en séance.

TCO - EXERCICE 2005 - SECTION D'INVESTISSEMENT

AFFECTATION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (11 249 169,66 €)



ORIGINE DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (16 078 300,54 €)



TCO - Rapport d'activité 2005

ORIGINE DES RESSOURCES
Pour 100 € perçus (a)

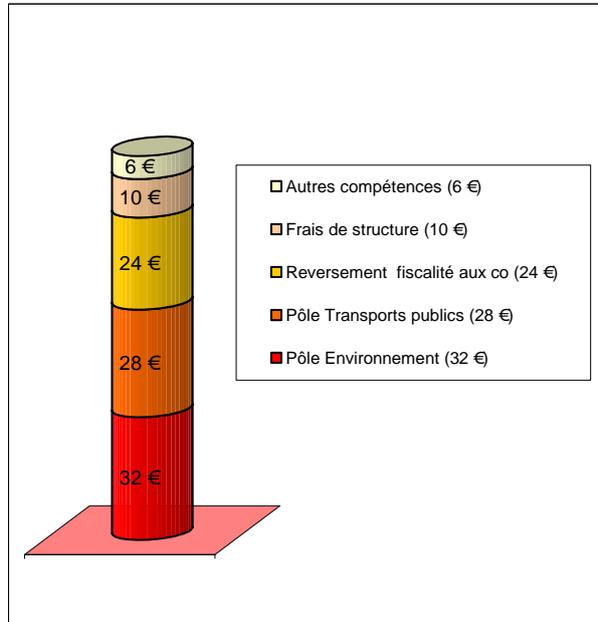
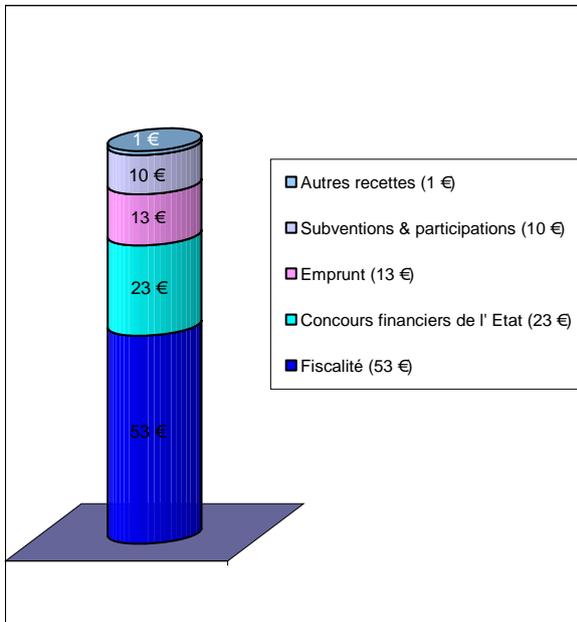
Recettes réelles	2002	2003	2004	2005
Fiscalité (TP+TEOM+VT)	64 €	60 €	55 €	53 €
Concours financiers de l' Etat	32 €	28 €	27 €	23 €
Emprunt	-	-	5 €	13 €
Subventions & participations	4 €	6 €	11 €	10 €
Autres recettes	-	6 €	2 €	1 €
TOTAL	100 €	100 €	100 €	100 €

(a) TOTAL RECETTES (97 826 061 €)

AFFECTATION DES DEPENSES
Pour 100 € dépensés (b)

Dépenses réelles	2002	2003	2004	2005
Pôle Environnement	31 €	29 €	31 €	32 €
Pôle Transports publics	22 €	25 €	20 €	28 €
Reversement fiscalité aux co	36 €	31 €	24 €	24 €
Frais de structure	8 €	10 €	11 €	10 €
Autres compétences	3 €	5 €	14 €	6 €
<i>dont pôle économique & touristiq.</i>			8 €	
<i>autres</i>			6 €	
TOTAL	100 €	100 €	100 €	100 €

(b) TOTAL DEPENSES (92 179 000 €)



RECETTES

	2002	2003	2004	2005	Variation 05/04
Recettes réelles de fonctionnement	60 970 381,82	69 900 175,34	78 040 159,53	81 747 761,37	5%
* TPU : Produit de la fiscalité directe	31 079 517,66	34 274 092,00	35 068 964,00	37 609 444,00	7%
dont : TPU + Compensations fiscales	30 940 314,66	34 181 666,00	35 046 624,00	37 276 449,00	6%
Fiscalité reversée	139 203,00	92 426,00	22 340,00	332 995,00	
* TEOM	9 500 000,00	10 069 407,00	11 234 928,00	12 763 807,00	14%
* DGF	9 370 007,00	9 786 760,00	10 348 963,00	10 037 719,00	-3%
* Versement transport perçu	6 914 545,56	7 385 918,74	7 648 611,04	9 348 734,74	22%
* Subventions et participations	2 001 347,05	1 219 043,34	4 752 658,71	4 753 128,01	
* DGD scolaires & urbaines	2 104 964,55	1 619 518,79	4 451 774,03	2 919 549,30	-34%
* Autres recettes de gestion		1 858 450,49	3 011 727,26	3 570 549,85	19%
* Produits exceptionnels		3 686 984,98	1 522 533,49	744 829,47	-51%
Recettes réelles d'investissement	216 451,59	1 333 454,14	2 055 639,22	16 078 300,54	
Remboursement d'avances de trésorerie					
Subventions d'équipement	216 451,59	571 655,45	1 522 028,51	1 557 114,79	
Emprunts				12 900 000,00	
Remboursement d'avances de trésorerie				325 840,00	
Subventions d'équipement				1 557 114,79	
Emprunts				12 900 000,00	

DEPENSES

	2002	2003	2004	2005	Variation 05/04
Affectation des dépenses réelles d'investissement	1 641 545,01	3 895 281,96	12 341 974,99	11 249 169,66	-9%
* Pôle Environnement	733 163,09	334 563,33	3 313 340,84	4 664 417,12	41%
* Pôle Transport public	294 862,11	740 046,20	172 965,41	2 595 311,93	
* Pôle Aménagement	15 492,70	825 895,87	476 075,00	1 538 052,47	
* Pôle Economie & Tourisme	12 036,16	800 763,62	2 877 927,88	959 827,02	
* Pôle Politique de la ville		491 773,14	549 945,34	634 386,64	15%
* Remboursement du capital de la dette				499 507,71	
* Siège (acquisition+parc auto+travaux)	442 623,83	527 014,43	4 438 732,70	153 984,38	
* Pôle Informatique + NTIC	143 367,12	146 321,39	336 870,45	147 473,87	
* Pôle Culture & sport		28 903,98	139 678,93	56 208,52	
* Autres			36 438,44		
Dépenses réelles de fonctionnement	58 624 417,59	66 095 366,93	73 473 924,92	80 929 830,36	10%
* Prestations de services aux usagers	31 478 240,52	36 618 493,64	42 965 692,80	49 089 963,61	14%
dont : * Environnement (col. & trait. OM, fourrière)	18 322 537,53	19 875 684,93	25 048 436,88	25 674 230,64	2%
* Transports publics urbains & scolaires	13 155 702,99	16 742 808,71	17 917 255,92	23 415 732,97	31%
* Reversements fiscalité aux communes	21 599 787,00	21 803 382,00	22 114 445,00	22 175 130,00	
* Frais de structure	4 687 917,69	6 816 028,23	7 644 649,33	8 762 119,69	15%
dont principalement : Charges de personnel	2 570 320,08	3 871 930,65	4 362 079,67	5 440 370,99	25%
Poste des élus	840 497,23	878 475,98	915 012,63	917 879,74	
Locations mobilières et immobilières	325 139,87	378 441,19	504 336,69	46 703,67	
Gestion parc Auto	97 940,43	179 675,63	228 146,31	247 734,50	9%
Frais de télécommunication	81 579,78	146 766,45	200 577,98	252 121,71	26%
Gestion parc informatique	55 621,27	132 724,68	113 893,19	106 698,37	-6%
Frais de formation	23 608,74	84 463,59	82 434,38	63 115,44	
Fournitures administratives	59 230,64	77 241,77	48 681,11	51 358,31	5%
Frais de mission	16 127,54	25 533,31	47 026,78	45 804,39	-3%
Frais de réception	37 346,23	41 047,73	12 505,23	18 879,29	51%
Communication du TCO		29 873,20	148 708,43	205 142,00	38%
Frais financiers s/emprunts				319 607,17	
Autres	580 505,88	969 854,05	981 246,93	1 046 704,11	7%
* Subventions aux associations	720 467,24	637 767,75	609 137,79	655 822,06	8%
* Fonds de concours ou subvt.éqpmnt			140 000,00	126 415,00	
* Frais d'études et de recherche	138 005,14	219 695,31	-	120 380,00	
dont : Etudes Politique de la ville	81 646,25	34 933,50			
Finances	46 914,70	49 910,00		30 380,00	
Tourisme et économie	9 444,19				
Environnement		17 446,80			
Transports publics urbains		114 679,51		90 000,00	
Aménagement		2 725,50			

GRILLE D'ANALYSE - POSITIONNEMENT DU TCO

	TCO 2002	TCO 2003	TCO 2004	TCO 2005	Moy CA Métropole (2004) (a)	CA Réunion 2005
● FISCALITE						
Taux de Taxe Professionnelle	15,61%	15,90%	16,30%	16,74%	17%	15,21%
Bases nettes Taxe Prof/hab	821 €	888 €	914 €	922 €	1 556 €	953 €
Produit fiscal/hab (compensat.comprises)	171 €	189 €	193 €	201 €	270 €	205 €
TEOM perçue/hab. ^(b)	53 €	55 €	62 €	69 €	77 €	94 €
Dotation de Solidarité versée/hab.	12 €	12 €	13 €	13 €	20 €	35 €
Poids de la fiscalité TP/recettes de fonct. (indicateur d'indépendance financière)	51%	51%	45%	46%	52%	41%
● DGF	52 €/hab.	54 €/hab.	56 €/hab.	54 €/hab.	42 €/hab.	53 €
● Versement transport perçu/hab.^(b)	38 €/hab.	40 €/hab.	42 €/hab.	50 €	71 €/hab.	122 €
	TCO 2002	TCO 2003	TCO 2004	TCO 2005	Moy CA Métropole (2004) (a)	CA Réunion 2005
II- ANALYSE FINANCIERE						
Affecta° par le TCO des ressources de la Taxe Prof						
Reversement de fiscalité aux communes membres	70%	64%	63%	59%	65%	64%
TP affectée à l'exercice des compétences par le TCO	30%	36%	37%	41%	35%	36%
● Dépenses de personnel	14 €/hab.	21 €/hab.	24 €/hab.	29 €/hab.	56 €/hab.	46 €/hab.
Dépenses de personnel/ dépenses nettes de gestion (hors revers.fiscalité aux communes)	7%	9%	9%	10%	12%	11%
● Dépenses d'équipement	8 €/hab.	16 €/hab.	80 €/hab.	27 €/hab.	71 €/hab.	95 €/hab.
● Épargne nette (capacité d'autofinancement)	2 345K €	3 804 K €	4 566 K €	318 K €		12 592 K €
Taux d'épargne nette (c)	6%	8%	8%	1%	17% ^(c)	13%

Population 2005 = 185 323 habitants

(a) sources statistiques ADCF/Dexia 2004

(b) source ADCF/DEXIA budgets annexes C.Agglo

(c) Epargne/recettes réelles de fonctionnement net des reversements de fiscalité

PARTIE II

RAPPORT D'ACTIVITES 2005

ANALYSES SECTORIELLES
ET RAPPORTS DE GESTION DES SERVICES

PÔLE ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

La loi Barnier en date du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, met l'accent sur la transparence et l'information des usagers. Dans cette optique, la loi précise que chaque Président d'un Etablissement public de coopération intercommunale doit présenter « un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers ». Ce rapport doit ensuite faire l'objet d'une validation par chaque Conseil municipal des communes membres de la Communauté d'Agglomération.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a publié un décret (n° 2000-404 du 11 mai 2000) qui définit le contenu de ce rapport.

Ainsi, conformément à la réglementation en vigueur, le présent rapport reprend dans une première partie les indicateurs techniques. Seront mis en évidence les indicateurs relatifs à la pré collecte, à la collecte et au traitement des déchets, mais également les autres missions menées par le TCO en faveur de la protection de l'environnement. La seconde partie mettra en relief les indicateurs financiers, et enfin, la troisième partie, les perspectives d'évolution.

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES.

1. LE TERRITOIRE DESSERVI.

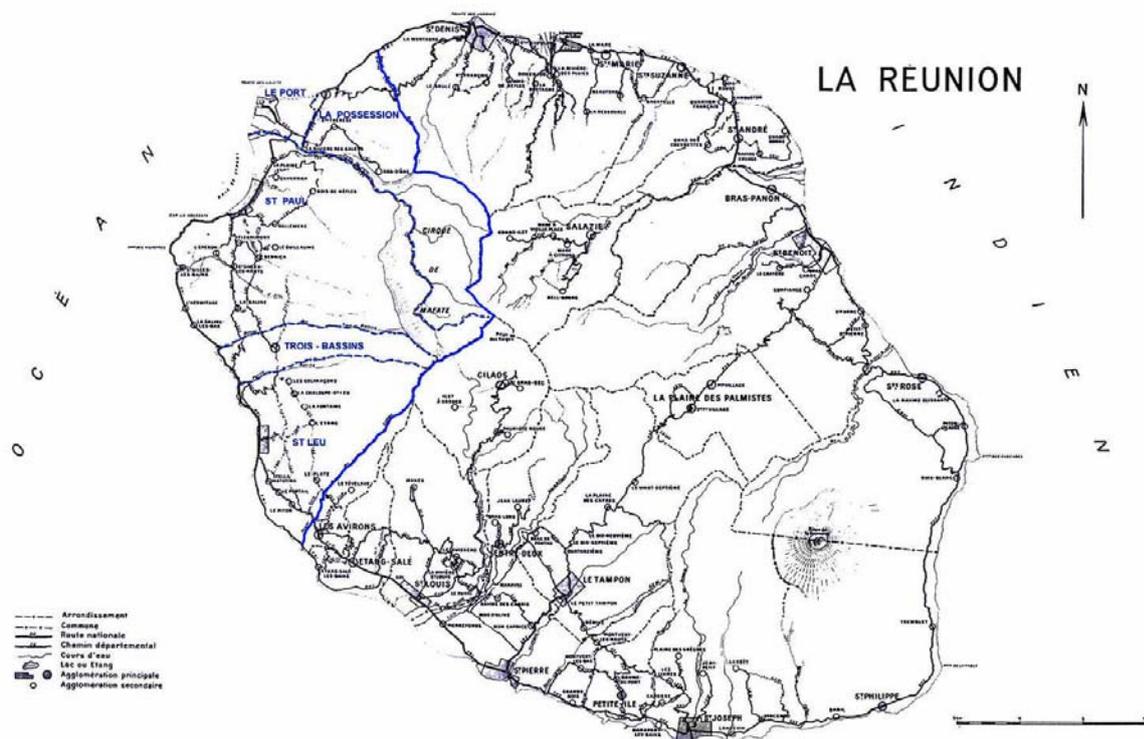
1.1. Le périmètre.

La Communauté d'Agglomération du « Territoire de la Côte Ouest », qui regroupe aujourd'hui les communes de Saint-Leu, Trois-Bassins, Saint-Paul (sous-préfecture de la circonscription ouest), Le Port et La Possession a été officialisée le 1^{er} janvier 2002. Le TCO compte aujourd'hui 185 323 habitants, au dernier recensement effectué en 1999 par l'INSEE, répartis comme suit :

- Saint-Leu : 25 526 habitants ;
- Trois-Bassins : 6 624 habitants ;
- Saint-Paul : 88 980 habitants ;
- Le Port : 38 675 habitants;
- La Possession : 25 518 habitants.

Aujourd'hui, tout le territoire du TCO est desservi par des collectes en porte-à-porte ou par points de regroupement pour les habitations difficiles d'accès. La Communauté d'agglomération exerce pour ses différentes communes membres la compétence relative à la pré collecte, la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés, ainsi que la lutte contre les dépôts sauvages.

Carte n° 1 – Périmètre de la Communauté d'agglomération « Territoire de la Côte Ouest »¹



1.2. L'organisation du service.

Le service de collecte des déchets ménagers et assimilés est effectué selon deux modes :

- la collecte en porte-à-porte et en points de regroupements ;
- l'apport volontaire, par le biais des déchèteries ou des bornes d'apport volontaire pour le verre.

Ce service de collecte en porte-à-porte est actuellement effectué par un prestataire privé, la Société ONYX. Seuls les enlèvements de dépôts sauvages et la collecte de corbeilles à papier sont effectués directement par le TCO par le biais de sa régie.

Il y a cinq flux de déchets :

- les ordures ménagères ;
- les emballages recyclables en papier/carton, plastique et métal et les journaux magazines ;
- le verre ;
- les déchets végétaux ;
- et les encombrants.

La collecte sélective a débuté en 1999 sur les communes du Port et de La Possession, et en 2003 pour les trois autres communes. A la fin de l'année 2004, tous les habitants du TCO ont été desservis par la collecte sélective et dotés à cette fin d'un bac jaune, sauf ceux de Mafate.

En outre, les centres-villes des communes de Saint-Paul et du Port bénéficient d'une collecte spécifique de cartons et emballages.

L'organisation simplifiée du service de collecte est donnée dans le tableau suivant.

¹ Source cartographique : BBJ – Etude pour la mise en place du service de pré collecte et de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Tableau n° 1 – Organisation simplifiée du service de collecte

Typologie des déchets	Dotation	Fréquences de collectes
Ordures ménagères résiduelles	Bacs roulants bleus ou verts	2 fois par semaine (C2)
Emballages et journaux magazines	Bacs roulants jaunes	1 fois par semaine (C1)
Verre	Bornes d'apport volontaire	Mise en place progressive sur l'ensemble du territoire. Collectes effectuées sur ordre de service de vidage.
Déchets végétaux	Présentation en vrac	1 à 4 fois par mois
Encombrants	Présentation en vrac	1 à 2 fois par mois

2. LA PRE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES ET DES DECHETS RECYCLABLES.

L'ensemble des usagers du TCO sont collectés mécaniquement et possèdent à cet effet un bac roulant hermétique dont le volume est fonction de la taille du ménage et de la fréquence des collectes. Le TCO dispose de deux contrats pour la pré collecte par bacs roulants. Ces prestations sont assurées par la même Société, *La Réunion Villes Propres* (LRVP).

Un contrat concerne les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins. Il comprend une prestation de **location – maintenance** avec la dotation initiale et la maintenance du parc (notamment le remplacement des pièces défectueuses, des bacs volés et détériorés) pour les bacs OMR, alors qu'il s'agit d'un marché **d'acquisition – maintenance** pour les bacs de collecte sélective.

L'autre contrat concerne les communes du Port et de La Possession et comprend une prestation de **maintenance**.

C'est la même société qui gère actuellement le parc de bacs roulants, tant pour les ordures ménagères résiduelles que pour la collecte sélective.

En ce qui concerne les règles de dotation, il convient de préciser que tous les usagers du TCO sont assujettis aux mêmes règles en ce qui concerne les bacs de collecte sélective. La seule particularité réside dans le fait que les non ménages disposent tous d'un bac de 120 litres. Les règles de dotation sont retranscrites dans le tableau suivant :

Tableau n° 2 – Règles de dotation des bacs roulants pour la collecte sélective

Nombre de personnes par foyer	Règles de dotation
1 à 6 personnes	120 litres
7 à 9 personnes	180 litres
A partir de 10 personnes	240 litres

Il en va de même en ce qui concerne les bacs de collecte des ordures ménagères résiduelles, même si les coloris de bacs divergent selon les communes : bac bleu et couvercle bleu pour les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins et bac vert à couvercle vert pour les communes du Port et de La Possession.

Tableau n° 3 – Règles de dotation en bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères résiduelles

Nombre de personnes par foyer	Règles de dotation
1 à 4 personnes	120 litres
5 personnes	140 litres
6 à 7 personnes	180 litres
8 à 9 personnes	240 litres
Plus de 10 personnes	340 litres

3. LA COLLECTE.

La collecte des ordures ménagères est assurée en porte-à-porte sur tout le territoire de la Communauté d'Agglomération, sauf pour les habitations difficiles d'accès. Pour ces dernières, la collecte s'effectue en points de regroupement. Il en existe actuellement **108**, répartis de la manière suivante : 35 sur Saint-Leu, 17 sur La Possession, 12 sur Trois-Bassins et 41 sur Saint-Paul.

Outre la collecte en porte-à-porte, les usagers ont également la possibilité d'apporter leurs déchets dans les déchèteries mises à leur disposition (pour les déchets verts, encombrants et recyclables uniquement). Il s'agit dans ce cas d'un mode de collecte basé sur l'apport volontaire.

En vue d'assurer sa mission de collecte des déchets, le TCO dispose de deux contrats avec la Société ONYX. L'un est effectif pour les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins, et l'autre pour les communes du Port et de La Possession.

Ces deux contrats de collecte permettent au TCO d'assurer un service, tant pour les particuliers que pour les non ménages (sauf certaines zones d'activités et artisanales).

3.1. La collecte des déchets provenant des ménages.

3.1.1. La collecte des ordures ménagères résiduelles.

Sur les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins, le marché de collecte des ordures ménagères et assimilés a débuté le 1^{er} octobre 2000 pour le compte de la Communauté de Communes de la Côte Ouest (CCCO), devenue depuis le TCO après création de la communauté d'agglomération. Il a été conclu pour une durée de cinq ans et prendra effectivement fin au 31 décembre 2005. Pour les communes du Port et de La Possession, le marché de collecte et d'évacuation des déchets a débuté le 1^{er} juillet 2002 et s'achèvera le 30 juin 2008.

Pour l'ensemble des communes membres, la collecte des ordures ménagères résiduelles est effectuée deux fois par semaine (C2). En effet, la collecte traditionnelle du milieu de semaine a été remplacée par la collecte sélective pour les secteurs qui bénéficiaient auparavant d'une collecte en C3. La collecte commence généralement à partir de 5 heures. Les déchets collectés sont, soit acheminés à la Station de transit du Port avant d'être dirigés vers le Centre d'enfouissement technique de la Rivière Saint-Etienne, soit acheminés directement vers cet outil de traitement.

La collecte des ordures ménagères et assimilés est effectuée par une flotte de 20 véhicules pour les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins. Pour les communes du Port et

de La Possession, la flotte est composée de 12 véhicules,. Les équipages sont composés d'un chauffeur et de deux ripeurs.

Les camions de collecte ont parcouru **613 482 kilomètres** pour la collecte des ordures ménagères, contre **615 825 kilomètres** pour l'année 2004 sur les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins. Cette baisse du kilométrage s'explique par la diminution des fréquences de collecte (pour les anciennes zones collectées en C3) et une rationalisation poussée des moyens de collecte. Pour la commune du Port, les camions de collecte ont parcouru **39 241 kilomètres** en 2005, contre **34 899 kilomètres** en 2004. Enfin, pour La Possession, **55 761 kilomètres** ont été parcourus en 2005, contre **45 423** en 2004.

Au cours de l'année 2005, les tonnages de déchets ménagers et assimilés ont diminué de 2% sur les communes de l'ex CCCO par rapport aux tonnages enregistrés en 2004, ce fléchissement trouvant sa source dans la couverture totale du territoire en collecte sélective et le fait que les tonnages captés par la collecte sélective ne se retrouvent plus dans les collectés d'ordures ménagères.

Les tonnages suivants ont été collectés sur les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins, pour l'année 2005.

Tableau n° 4 – Tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectés sur les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins.

Mois	Tonnages 2004	Tonnages 2005	Delta
Janvier	3928	3756	-4%
Février	3326	3230	-3%
Mars	3604	3218	-11%
Avril	3193	3396	6%
Mai	3016	3167	5%
Juin	3213	2827	-12%
Juillet	3197	3073	-4%
Août	3211	3203	0%
Septembre	2946	2970	1%
Octobre	3171	3168	0%
Novembre	3324	3164	-5%
Décembre	3597	3842	7%
TOTAL	39726	39015	-2%

Cette tendance à la baisse se vérifie par ailleurs sur les communes du Port et de La Possession, qui enregistrent respectivement une diminution de 5% et de 3% par rapport à 2004.

Tableau n° 5 - Tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectés sur les communes du Port et de La Possession.

Mois	Commune du Port			Commune de La Possession		
	Tonnages 2004	Tonnages 2005	Delta	Tonnages 2004	Tonnages 2005	Delta
Janvier	1235	1096	-11%	636	722	14%
Février	1064	968	-9%	619	642	4%
Mars	1105	1033	-7%	717	661	-8%
Avril	999	964	-4%	669	603	-10%
Mai	828	974	18%	684	638	-7%
Juin	963	916	-5%	588	587	0%
Juillet	997	900	-10%	626	559	-11%
Août	1075	1000	-7%	620	630	2%
Septembre	980	976	0%	626	614	-2%
Octobre	992	965	-3%	734	580	-21%
Novembre	1165	1047	-10%	607	659	9%
Décembre	1191	1162	-2%	764	725	-5%
TOTAL	12594	12001	-5%	7890	7620	-3%

L'analyse de ces chiffres permet de mettre en évidence la production de déchets ménagers par habitants au cours de l'année 2005. Ainsi, la commune du Port comptant actuellement 39 906 habitants connaît une production annuelle de 301 kg par habitant, en diminution de 5% par rapport à 2004 et la commune de La Possession, qui compte 25 518 habitants connaît, pour sa part, une production annuelle par habitant de 299 kg.

En revanche, une telle analyse n'est guère possible pour les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins dans la mesure où ces secteurs font l'objet de collectes groupées par un même véhicule. Il est donc impossible de dissocier les gisements de chaque commune et d'établir par la suite un ratio par habitant. Cependant, par rapport aux tonnages collectés sur les trois communes et par rapport à leur nombre d'habitant, il est possible d'établir une moyenne de production par habitant qui est de l'ordre de 322 kg par an.

3.1.2. La collecte sélective.

La collecte sélective a été mise en place sur les communes de La Possession et du Port depuis 1999. Elle a été lancée sur les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins depuis 2003, en plusieurs phases. Depuis le mois d'octobre 2004, la collecte sélective est généralisée à l'ensemble du territoire des communes membres du TCO, à l'exception de Mafate.

Pour les quartiers jusqu'alors collectés trois fois par semaine en ordures ménagères, la collecte sélective s'est substituée à la collecte du milieu de semaine. En revanche, un passage additionnel a été mis en place pour les secteurs qui n'étaient collectés que deux fois par semaine en ordures ménagères. Ces collectes sont effectuées les mercredis ou jeudis, à partir de 7 heures. Les emballages récupérés sont acheminés au Centre de tri Cycléa du Port, avant envoi vers les filières de revalorisation, sauf pour le verre qui est directement acheminé chez Métal Réunion.

Les équipages de collecte sélective, de même que les moyens matériels affectés à ce service sont les mêmes que ceux de la collecte des ordures ménagères. Les caissons de camions de collecte sont lavés avant le démarrage de la tournée de collecte des emballages recyclables.

Au cours de l'année 2005, les camions de collecte sélective ont effectué **17173 kilomètres** sur la commune de La Possession, contre **16 490 kilomètres** en 2004. Sur la commune du Port, **11 251 kilomètres** ont été parcourus en 2005, contre **11 696 kilomètres** en 2004. Pour les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins, **154 895 kilomètres** ont été parcourus en 2005, en augmentation de presque 50% par rapport à 2004, ce qui s'explique par la couverture totale du territoire par la collecte sélective.

Durant l'exercice 2005, les tonnages de déchets recyclables ont connu une croissance exponentielle du fait de la couverture totale du territoire mais aussi du fait que les campagnes de communication et de sensibilisation au tri sélectif lancées à grande échelle en 2004 ont porté leurs fruits.

Tableau n° 6 – Tonnages de déchets recyclables collectés sur les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins.

Mois	Tonnages 2004	Tonnages 2005	Delta
Janvier	84	257	+205%
Février	68	246	+261%
Mars	75	309	+309%
Avril	79	239	+202%
Mai	56	253	+352%
Juin	93	314	+238%
Juillet	112	246	+117%
Août	97	283	+192%
Septembre	113	285	+152%
Octobre	164	258	+57%
Novembre	216	296	+37%
Décembre	317	355	+12%
TOTAL	1474	3341	+126%

Tableau n° 7 – Tonnages de déchets recyclables sur les communes du Port et de La Possession

Mois	Commune du Port			Commune de La Possession		
	Tonnages 2004	Tonnages 2005	Delta	Tonnages 2004	Tonnages 2005	Delta
Janvier	55	57	4%	50	52	3%
Février	37	49	34%	33	43	31%
Mars	60	66	9%	52	60	15%
Avril	48	50	3%	37	45	21%
Mai	52	53	2%	31	48	57%
Juin	41	62	50%	32	58	83%
Juillet	51	39	-24%	38	48	25%
Août	53	70	32%	42	63	51%
Septembre	60	48	-21%	51	48	-5%
Octobre	47	50	-6%	43	50	14%
Novembre	51	65	26%	43	59	36%
Décembre	72	64	-11%	59	60	2%
TOTAL	627	671	7%	511	633	24%

La collecte sélective couvre l'intégralité des communes du Port et de La Possession et l'effort de tri se poursuit avec une nette augmentation des tonnages collectés. Sur les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins, la phase d'implantation de la collecte sélective s'est achevée en novembre 2004 et les importants tonnages collectés découlent directement de la couverture globale du territoire.

Comme pour les ordures ménagères, il est possible d'établir un ratio de production par habitant en ce qui concerne les communes du Port et de La Possession. Ainsi, pour la commune du Port, la production est de **17 kg** par habitant en 2005, contre **16 kg** en 2004. Pour La Possession, elle de **25 kg** par habitant en 2005, contre **21 kg** en 2004.

Pour les communes de Saint-Leu, Trois-Bassins et Saint-Paul, la production en 2005 est passée de **12** à **28 kg** par habitant par rapport à 2004.

Afin de mener à bien la montée en puissance et la généralisation du tri sélectif, le TCO a recours à un nombre important d'ambassadeurs du tri dont les missions consistent essentiellement à communiquer sur les bonnes pratiques du tri, assurer le respect des consignes de tri et les jours de collecte, contrôler le prestataire en charge de la collecte, contrôler le contenu des conteneurs présentés à la collecte (en cas de contenu non conforme, un autocollant « Refus » est apposé sur le bac ; dans ce cas, le bac sera collecté lors de la prochaine collecte d'ordures ménagères résiduelles).

3.1.3. La collecte des déchets verts.

Le marché de collecte des déchets verts est compris dans le marché global de collecte des déchets ménagers et assimilés du Port et de La Possession, qui a débuté le 1^{er} juillet 2002. Pour les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins, le marché a débuté le 1^{er} octobre 2000 et prendra fin au 31 décembre 2005.

La collecte des déchets végétaux est une collecte en porte-à-porte ou en points de regroupements. Les déchets verts sont présentés en vrac devant la propriété, la veille de la collecte. La collecte est effectuée par des camions de type ampli roll à grappin. L'équipage de ces véhicules est composé d'un chauffeur et d'un équipier de collecte sur Le Port et La Possession, et d'un chauffeur seul sur les autres communes.

Sur les communes du Port et de La Possession, la collecte des déchets verts a lieu une fois par semaine, alors qu'elle est de une à quatre fois par mois sur les trois autres communes.

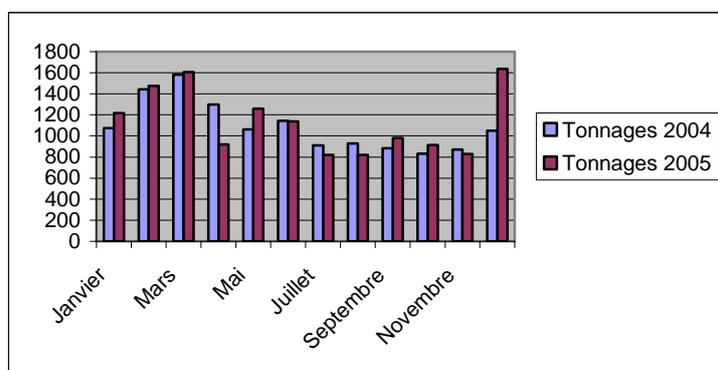
Au cours de l'année 2005, **266 516 kilomètres** ont été parcourus pour la collecte des déchets verts sur les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins, contre **242 633 kilomètres** pour l'année 2004.

Pour la commune du Port, ce kilométrage s'élève à **23 215 kilomètres** en 2005, contre **23 938 kilomètres** en 2004. Pour la commune de La Possession, ce chiffre s'élève à **33 695 kilomètres** pour 2005, contre **35 888 kilomètres** en 2004. Cependant, ces chiffres pour Le Port et La Possession doivent être regardés comme englobant également la collecte des encombrants dans la mesure où chaque véhicule effectue d'abord la collecte des déchets verts sur son circuit et vide à la Station de compostage du Port, puis effectue la collecte des encombrants sur le même circuit et vide à la Station de transit du Port (ce qui permet de respecter le système de collecte séparative des déchets).

Durant l'année 2005, les tonnages suivants ont été collectés.

Tableau n° 8 – Tonnages de déchets verts collectés sur les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins.

Mois	Tonnages 2004	Tonnages 2005
Janvier	1075	1216
Février	1442	1476
Mars	1581	1605
Avril	1298	920
Mai	1061	1259
Juin	1143	1137
Juillet	910	819
Août	928	820
Septembre	882	981
Octobre	832	915
Novembre	870	830
Décembre	1049	1638
TOTAL	13071	13616



Par rapport à l'année 2004, les tonnages collectés en 2005 laissent apparaître une augmentation de 4%.

Tableau n° 9 – Tonnages de déchets verts collectés sur les communes du Port et de La Possession.

Mois	Commune du Port			Commune de La Possession		
	Tonnages 2004	Tonnages 2005	Delta	Tonnages 2004	Tonnages 2005	Delta
Janvier	92	9	-90%	150	63	-58%
Février	23	16	-29%	130	52	-60%
Mars	15	14	-6%	96	40	-58%
Avril	13	9	-30%	76	10	-87%
Mai	40	23	-44%	33	100	197%
Juin	5	16	200%	18	125	609%
Juillet	6	13	111%	17	75	341%
Août	4	6	73%	20	65	234%
Septembre	4	10	144%	16	72	365%
Octobre	0	4	400%	4	39	838%
Novembre	4	5	27%	22	24	51%
Décembre	2	1	-23%	9	30	243%
TOTAL	208	127	-39%	591	704	19%

Concernant le ratio de déchets verts par habitant, précisons qu'il s'élève à **3 kg** par habitant en 2005 contre **5 kg** en 2004 pour la commune du Port qui s'explique par une présentation souvent en mélange des déchets verts et des encombrants, et qu'il s'élève à **28 kg** par habitant en 2005 contre **25 kg** en 2004 pour la commune de La Possession.

Pour les communes de Saint-Leu, Trois-Bassins et Saint-Paul, la production s'élève à **11 kg** par habitant en 2005, contre **10 kg** en 2004.

3.1.4. La collecte des encombrants.

La collecte des encombrants se fait sur le même principe que la collecte des déchets verts.

La fréquence de collecte est de :

- ✓ Une à deux fois par mois sur les communes de Saint-Leu, Trois-Bassins et Saint-Paul,
- ✓ Une fois par semaine pour les communes du Port et de La Possession.

Les déchets encombrants doivent être déposés devant la propriété la veille du jour de collecte.

D'une manière générale, on a constaté que la nature des déchets encombrants était :

- Chute de tôles, ou vieille tôle rouillée,
- Vieux objets domestiques tels que : chaises, table de cuisson, étendoir, etc....
- **Déchets ménagers spéciaux** : batteries, bidon d'huile de moteur, pots de peinture ou de vernis, etc....
- Tuyaux et gaines diverses hors d'usage,
- Gros objets : Machine à laver, baignoire, fauteuil, etc....

La présence de déchets verts, de sacs d'ordures ménagères en mélange dans le tas d'encombrants est fréquente. Cependant les tas en mélanges se rapprochent davantage de dépôts sauvages dans la mesure où ils ne semblent appartenir à aucune maison (dépôt dans les champs de cannes à sucre, dans les caniveaux des routes).

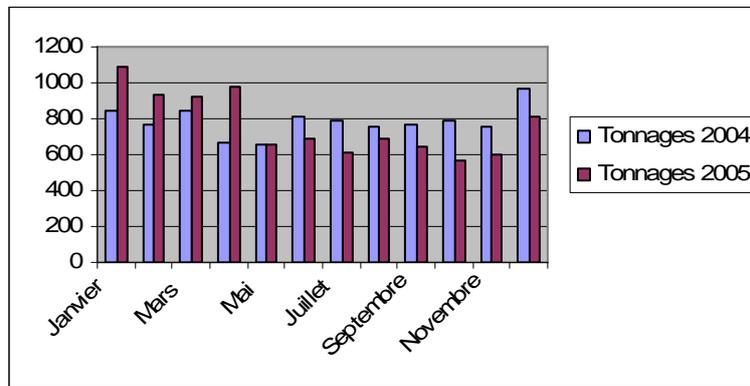
En outre, un service spécifique a été mis en place sur la zone balnéaire qui constitue la vitrine touristique de l'Île. A partir d'avril 2004, une collecte des dépôts sauvages a été effectuée du lundi au jeudi, en complément du service initial de ramassage des encombrants et des déchets verts. Les deux camions de type ampli roll supplémentaires, renforcés par des camions à plateau de la SEM Balnéaire ont permis de pallier aux erreurs de présentation.

Au cours de l'année 2005, le kilométrage s'élève à **23 215 kilomètres**, contre **23 938 kilomètres** en 2004 pour la commune du Port. Pour la commune de La Possession, ce chiffre s'élève à **33 695 kilomètres** pour 2005, contre **35 888 kilomètres** en 2004. Cependant, ces chiffres pour Le Port et La Possession doivent être regardés comme englobant également la collecte des déchets verts dans la mesure où chaque véhicule effectue d'abord la collecte des déchets verts sur son circuit et vide à la Station de compostage du Port, puis effectue la collecte des encombrants sur le même circuit et vide à la Station de transit du Port (ce qui permet de respecter le système de collecte séparative des déchets).

En ce qui concerne les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins, **227 354 kilomètres** ont été parcourus en 2005, contre **206 686 kilomètres** en 2004.

Tableau n° 9 – Tonnages d’encombrants collectés sur les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins.

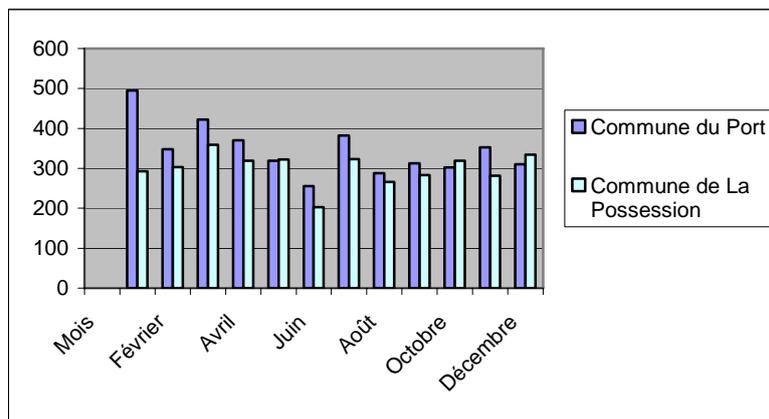
Mois	Tonnages 2004	Tonnages 2005
Janvier	840	1090
Février	766	937
Mars	849	924
Avril	668	979
Mai	651	660
Juin	810	690
Juillet	786	610
Août	756	692
Septembre	767	650
Octobre	788	564
Novembre	758	605
Décembre	971	811
TOTAL	9410	9212



Par rapport à l’année 2004, les tonnages collectés en 2005 font apparaître une diminution de de 2%.

Tableau n° 10 – Tonnages collectés sur les communes du Port et de La Possession.

Mois	Commune du Port			Commune de La Possession		
	Tonnages 2004	Tonnages 2005	Delta	Tonnages 2004	Tonnages 2005	Delta
Janvier	495	433	-13%	293	442	51%
Février	348	367	5%	303	370	22%
Mars	422	415	-2%	359	515	44%
Avril	370	356	-4%	319	416	30%
Mai	319	328	3%	322	304	-5%
Juin	255	379	49%	203	239	18%
Juillet	382	319	-16%	323	260	-20%
Août	288	405	41%	266	364	37%
Septembre	313	353	13%	283	297	5%
Octobre	302	331	9%	319	345	8%
Novembre	353	344	-3%	282	318	13%
Décembre	310	379	22%	334	386	16%
TOTAL	4157	4409	6%	3606	4256	18%



Ces tonnages donnent un ratio de production par habitant de l'ordre de **110 kg** en 2005 contre **105 kg** en 2004 pour la commune du Port, et de l'ordre de **167 kg** en 2005 contre **155 kg** en 2004 pour la commune de La Possession.

Pour les communes de Saint-Leu, Trois-Bassins et Saint-Paul, la production annuelle s'élève à **76 kg** en 2005, contre **77 kg** en 2004.

3.1.5. L'apport volontaire en déchèteries.

Une déchèterie est un centre aménagé ouvert au public pour le dépôt sélectif de déchets dont il ne peut se débarrasser de manière satisfaisante par la collecte normale des ordures ménagères du fait de leur encombrement, de leur quantité ou encore de leur nature. Les centres de propreté du T.C.O. sont des espaces organisés, clôturés et gardiennés où les particuliers, les artisans et les commerçants peuvent déposer gratuitement leurs déchets préalablement triés. Certains matériaux déposés feront l'objet d'une valorisation.

Les centres de propreté répondent à trois fonctions :

- protéger l'environnement ;
- supprimer les dépôts sauvages ;
- trier les déchets afin de les valoriser et les recycler.

L'accès aux centres de propreté du T.C.O. est strictement réservé aux particuliers, aux commerçants et artisans, résidant sur l'une des communes membres (St-Paul, St-Leu, Le Port, La Possession et Trois-Bassins).

Le dépôt maximum par jour, et par apport, est strictement limité à 2m³.

Les centres de propreté permettent aux usagers d'apporter leurs déchets triés. Ils disposent à cet effet de bornes spécifiques et de caissons. Les bornes spécifiques permettent de collecter les textiles, journaux et magazines, les huiles de vidange, les emballages à recycler, le verre, les batteries usagées ainsi que les piles.

En outre, des caissons appropriés permettent de collecter les gravats, les encombrants, les cartons ainsi que les déchets végétaux et ferrailles.

Il convient de préciser que les déchèteries n'acceptent pas les ordures ménagères, les usagers devant les déposer, comme d'habitude, dans leur bac roulant hermétique.

En vue de sensibiliser le public à ce nouveau mode de collecte volontaire, un numéro vert est à la disposition des usagers.

Actuellement, le T.C.O. dispose de sept déchèteries réparties sur son territoire.

Tableau n° 11 – Localisation des déchèteries par commune

COMMUNES	LOCALISATION
Saint-Paul	Hermitage-les-Bains. Avenue de Bourbon.
Saint-Paul	Le Guillaume. Chemin de la Glacière.
Saint-Paul	Etang – Bld Jacob De La Haye
Trois-Bassins	Bras-Montvert. Chemin Raux.
Saint-Leu	Pointe des Châteaux.
Saint-Leu	Chemin Georges Thénor.
Le Port	Boulevard de la Marine.

Les déchets apportés dans les centres de propreté font l'objet d'un tri et sont ensuite acheminés vers les filières de valorisation décrites dans le tableau ci-dessous.

Tableau n° 12 – Filières de valorisation des déchets collectés dans le réseau de déchèteries.

TYPE DE DECHETS	VALORISATION	LIEU	PRESTATAIRE
Déchets végétaux	Compostage	Plate-Forme de compostage du Port	HCE
	Broyage	Plate – forme de broyage de St-Leu	Régie
Gros métaux	Recyclage	Site de Cambaie	CUB AC CASSE
Gravats	Enfouissement	Site de Cambaie	Ouest Concassage
Encombrants	Enfouissement	CET de la Rivière St-Etienne	CIVIS
Cartons-Papiers-Journaux	Recyclage	Centre de tri du Port	CYCLEA
Huiles de vidange	Valorisation thermique	Usine thermique de Bois-Rouge	Sovidenge
Verre-Plastique-Emballages	Recyclage	Centre de tri du Port	CYCLEAe

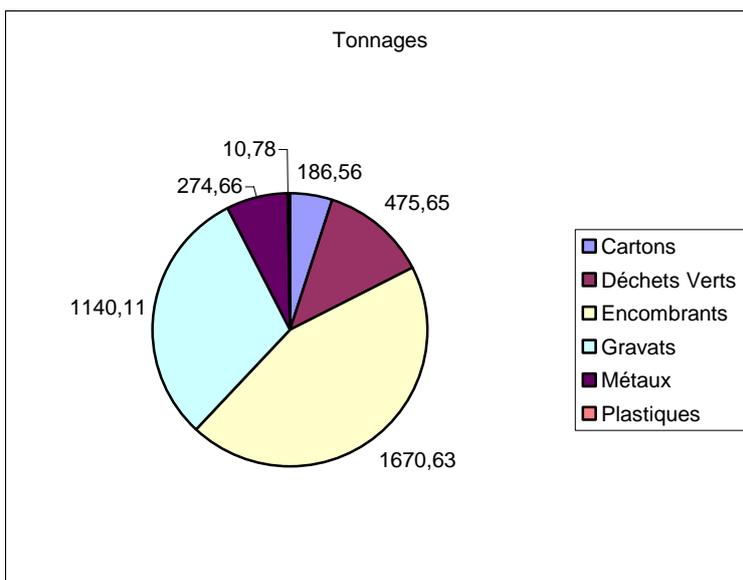
Au cours de l'année 2005, les déchèteries ont enregistré les tonnages suivants :

Tableau n° 13 – Tonnages de déchets collectés dans le réseau de déchèteries (de Juin à Décembre 2005).

Déchèteries	Tonnages
Bras Montvert	282,38
Etang	605,29
Guillaume	385,25
Hermitage	919,42
La Marine	718,34
Pointe des Châteaux	325,28
Thenor	522,43
TOTAL	3758,39

Tableau n° 14- Répartition des tonnages par type de déchets (de Juin à Décembre 2005)

Déchets	Tonnages
Cartons	186,56
Déchets Verts	475,65
Encombrants	1670,63
Gravats	1140,11
Métaux	274,66
Plastiques	10,78
TOTAL	3758,39



3.1.6. Les bornes d'apport volontaire pour le verre.

Dans le cadre des actions menées en faveur du tri sélectif, le TCO a lancé un marché de fourniture et de maintenance de bornes d'apport volontaire pour la collecte du verre. Ce marché, qui a débuté le 29 novembre 2004, prendra fin le 28 novembre 2007.

Aux termes de ce contrat, il est prévu que 500 bornes d'apport volontaire pour le verre soient installées sur le territoire des cinq communes membres du TCO. En fait, le contrat prévoit la livraison de 500 bornes afin de pallier aux détériorations qui pourraient survenir en cours de marché en sachant que sur le terrain, il est prévu l'installation d'environ une borne pour 500 habitants soit un réseau de 305 bornes. Cette mise en place progressive s'est échelonnée sur le premier trimestre 2005.

Au 31 décembre 2005, le parc de bornes d'apport volontaire s'élève à 252, réparties comme suit.

Tableau n° 15 – Répartition des bornes d’apport volontaire pour la collecte du verre par commune au 31 décembre 2005

Communes	Nombre de bornes d'apport volontaire
Le Port	57
La Possession	31
Saint-Paul	122
Saint-Leu	28
Trois-Bassins	14
TOTAL	252

Tableau n° 16 – Tonnage de verre collecté

	Tonnage	Nombre de vidage de Bornes
Janvier 2005	6	11
Février 2005	9	23
Mars 2005	57	116
Avril 2005	97	252
Mai 2005	108	331
Juin 2005	106	323
Juillet 2005	111	302
Août 2005	114	304
Septembre 2005	107	309
Octobre 2005	124	360
Novembre 2005	116	325
Décembre 2005	156	369
TOTAL	1 111	3 025

Ces tonnages donnent un ratio de production par habitant de l’ordre de **6 kg** en 2005.

3.2. La collecte des déchets ne provenant pas des ménages, mais pris en charge par le service public.

Dans le cadre de sa compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, le TCO est amené à collecter et à traiter certains déchets produits par des professionnels, mais qui présentent la particularité de pouvoir être traités sans sujétions techniques particulières. C’est ainsi que les centres-villes des communes du Port et de Saint-Paul bénéficient d’une collecte spécifique de cartons et emballages, qui sont des déchets recyclables.

Sur le centre-ville de Saint-Paul, le marché de collecte des cartons et autres emballages a débuté le 20 novembre 2002 et se terminera en septembre 2005. Il concerne la collecte des emballages valorisables des commerçants du centre-ville. Le but est d’amener ces déchets au centre de tri du Port et de limiter autant que possible leur enfouissement. Le gisement doit alors être conforme aux dispositions du centre de tri à savoir que les emballages doivent être secs et non souillés.

Le service de collecte est réalisé du lundi au vendredi, excepté les jours fériés, avec rattrapage en cas de jour férié le vendredi. En ce qui concerne la ville de Saint-Paul, un service spécial est mis en place durant la période des festivités commerciales, avec collecte exceptionnelle les samedis et dimanches de des deux premiers week-ends du mois de juillet.

Sur la commune du Port, la collecte est effectuée trois fois par semaine : le lundi, mercredi et samedi, en soirée.

Les tonnages présentés ne concernent que les emballages collectés et amenés au centre de tri CYCLEA du Port, en vue de leur valorisation. En ce qui concerne les emballages non valorisables, ces derniers sont déchargés à la Station de transit du Port et ne sont donc pas présentés ici. Cela vise essentiellement les collectes effectuées les jours de pluies dans la mesure où le centre de tri refuse les cartons mouillés.

Sur la commune du Port, le tonnage collecté s'élève à **114 tonnes**, et il est de **122, 46 tonnes** sur la commune de Saint-Paul.

Sur Saint-Paul, le véhicule affecté à ce service est une BOM de 19 tonnes, qui n'est pas équipée de lève conteneur à l'arrière, ce qui permet un chargement aisé des cartons présentés en vrac. L'équipe de collecte est composée d'un chauffeur et de deux équipiers.

Sur la commune du Port, le service de collecte est assuré par une BOM de 16m³. L'équipage de cet appareil est composé d'un chauffeur et de deux équipiers.

4752 kilomètres ont été parcourus pour assurer la collecte sur Saint-Paul, et **1795 kilomètres** pour la collecte du Port.

3.3. Observations sur la qualité des prestations de collecte des déchets.

Tous les véhicules assurant la collecte des déchets ménagers sont équipés, conformément à la réglementation en vigueur, de contrôlographes, de gyrophares sur cabines, de feux à éclats à l'arrière, d'alarmes à actionner de l'arrière par le personnel, d'avertisseurs spéciaux agréés et de bruiteurs nécessaires aux manœuvres de marche arrière, de trousse de premier secours, d'extincteurs, de caméras à l'arrière des bennes et de moniteurs en cabine.

Le personnel travaillant sur la voie publique est équipé de vêtements comportant des bandes réfléchissantes. En outre, un Comité d'Hygiène de Sécurité des Conditions de travail est opérationnel dans les agences d'exploitation de la CGEA ONYX.

L'ensemble du matériel sélectionné est en conformité avec les normes CEE. Les équipages des camions de collecte sont formés au respect de la charte « antibruit » développée par le groupe CGEA ONYX. Afin de limiter les odeurs au maximum, les véhicules de collecte sont lavés et désinfectés tous les jours dès leur retour à l'agence, sur une aire de lavage spécifique à deux boxes, avec décanteur et déshuileur pour les eaux usées. Des vérifications régulières sont effectuées sur les dispositifs d'étanchéité des bennes afin que les jus de collecte ne se répandent pas sur la chaussée.

Les collectes d'ordures ménagères s'effectuent à partir de 5 heures. Le service s'effectue de jour, à l'exception des journées de collecte se substituant aux jours fériés qui peuvent se dérouler l'après-midi et s'étaler sur le début de soirée.

4. LE TRAITEMENT.

Les déchets collectés sur le territoire du T.C.O. sont traités selon le processus suivant. Les ordures ménagères et les déchets encombrants collectés sur les communes de Saint-Paul, Le Port et La Possession sont acheminés vers la Station de transit du Port gérée par la STAR. Ces déchets sont ensuite transférés au Centre d'enfouissement technique (CET) de la Rivière Saint Etienne à Saint-Pierre géré par CGEA ONYX.

Les déchets végétaux collectés sur ces trois communes sont pour leur part acheminés vers la station de compostage du Port, gérée par la Société HOW CHOONG, à des fins de valorisation (compostage).

Sur les communes de Saint-Leu et Trois-Bassins, les déchets ménagers ainsi que les encombrants sont directement acheminés vers le centre d'enfouissement technique de la Rivière Saint Etienne. Les déchets végétaux collectés sur ces communes sont quant à eux acheminés vers la plate-forme de broyage située à Saint-Leu.

Les déchets collectés dans le cadre de la collecte sélective sont pour leur part transférés au centre de tri CYCLEA du Port, avant leur valorisation.

4.1. La Station de transit du Port.

Il s'agit d'une station dotée d'un quai de déchargement. Les déchets qui arrivent à la Station de transit sont vidés depuis un quai de déchargement dans des trémies métalliques entièrement couvertes par une structure métallique avec bardage, destinée à éviter tout envol de déchets ainsi que tout apport d'eau de pluie venant générer des quantités de jus supplémentaires à traiter. Depuis les trémies, les déchets tombent directement par gravité dans des semi remorques auto compactrices parfaitement fermées et étanches. Cette méthode ne nécessite aucune manutention ni reprise de déchets et présente une fiabilité maximale.

Le personnel de la Station de transit assure :

- l'enregistrement des pesées ;
- le contrôle qualitatif des déchets ;
- l'orientation des clients pour le vidage au quai d'apport de transit et le compactage des déchets dans les semi remorques de transfert ;
- la conduite des semi remorques de transfert des déchets ;
- le nettoyage de la Station de transit.

Le personnel se répartit de la manière suivante :

- 2 conducteurs d'engins ;
- 12 chauffeurs, qui sont également des agents polyvalents ;
- 2 employés administratifs ;
- 1 agent de maîtrise.

Conformément au marché, la Station de transit dispose de

- 10 remorques de déchets auto compactrices Legras ;
- 6 tracteurs type premium de marque Renault.

En outre, la STAR a mis à disposition du service des moyens supplémentaires :

- 1 remorque supplémentaire ;
- 2 camions amplirolls et une remorque DI ;
- 16 caissons de 30m³ qui font office de stock tampon pour gérer les pics d'activité.

En 2005, la STAR a effectué **4712** rotations entre la Station de transit du Port et le Centre d'enfouissement technique, contre **5497** rotations en 2004.

En ce qui concerne le tonnage, la Station de transit a transféré **94 561 tonnes** de déchets entre Le Port et le Centre d'enfouissement technique en 2005, contre **92 868 tonnes** en 2004 (ces tonnages comprennent, outre les OMR, les déchets industriels banals).

Sur la Station de transit, la propreté est assurée par le nettoyage en balayage manuel et mécanisé trois fois par semaine, ainsi que par un lavage quotidien des trémies. L'entretien des espaces verts est assuré par un ramassage des papiers effectué par la Régie de quartier du Port, une fois par semaine. L'assainissement du site est assuré par pompage par la Société SOVIDENGE. Pour éviter la propagation des poussières dans l'air, il est effectué un arrosage quotidien du site. En outre, la protection de l'air est assurée par le stockage en compaction des déchets dans les remorques. Enfin, une dératisation des locaux à risque est assurée une fois par mois par la Société BHL.

4.2. La Station de compostage du Port.

La station de compostage du Port est prévue pour traiter des végétaux seuls ou des boues de station d'épuration mélangées à des végétaux. Son exploitation a été soumise à autorisation préfectorale étant donné qu'il s'agit d'une installation classée pour la protection de l'environnement (Arrêté préfectoral n° 98.0549. du 23 mars 1998). Elle est située à l'extrémité Sud-ouest de la commune du Port, en rive droite de la Rivière des Galets, sur un ancien casier du Centre d'enfouissement technique de la commune du Port. Elle occupe une surface d'environ 13 000 m² entre le Boulevard de la Marine au Nord, une usine de concassage à l'ouest et le lit de la Rivière des Galets au sud et à l'est.

Le mode de traitement des déchets se décline de la façon suivante :

- les végétaux sont réceptionnés après pesée sur la bascule de la station de transit ;
- un tri est opéré afin d'éliminer les indésirables ;
- les déchets sont broyés ;
- réalisation d'un andain par quinzaine ;
- retournement au chargeur ;
- arrosage ;
- mise en maturation des déchets sans arrosage ni retournement ;
- criblage à la maille de 30 ;
- ré humidification du compost criblé à une hygrométrie d'environ 40% ;
- stockage en attente de commercialisation.

En ce qui concerne les boues, étant donné les quantités très importantes de déchets verts et la surface limitée de la plate-forme, le compostage des boues n'a pas été prioritaire. De plus, il est nécessaire que le mélangeur de boues et de déchets verts soit installé pour que le *process* de boues puisse être opérationnel.

Depuis 2002, les tonnages apportés et traités à la Station de compostage ne cessent de croître, sauf pour la commune du Port, avec cependant une légère inflexion en 2005.

Au cours de l'année 2005, 6% des entrées de la Station de compostage ont fait l'objet d'un refus. Les refus correspondent aux quantités indésirables qui sont transportées à la Station de transit dans la mesure où ils ne peuvent pas être traités. Après tri, **17 829 tonnes** de déchets verts ont été broyées.

La Station de compostage a été dimensionnée pour une capacité de 7500 tonnes de déchets verts entrants. Or, le tonnage de déchets entrants en 2005 a été de **15 855** tonnes (soit plus de 110% au-delà de la capacité autorisée). De plus on note un accroissement entre 2004 et 2005 de 8%, en constante augmentation depuis 2002. Cette augmentation importante du flux de déchets verts entrants a contraint l'exploitant, à certaines périodes de l'année, à ne procéder uniquement qu'au broyage des végétaux.

4.3. Le Centre de tri CYCLEA.

Dans le cadre de sa compétence d'élimination des déchets et assimilés, le T.C.O. a déployé un programme de collecte sélective. Ce programme s'inscrit dans la politique générale de limitation des envois au centre d'enfouissement technique². Parallèlement au dispositif de collecte sélective, les déchets d'emballage ménagers à recycler font l'objet d'un tri afin de satisfaire aux Prescriptions minimales des filières de valorisation exigées dans le cadre du contrat « Programme Durée » de la Société Eco Emballages. En outre, l'unité de traitement répond à la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Ce marché a été confié à la Société CYCLEA. Au cours de l'exercice 2005, le centre de tri a reçu **5 122,75** tonnes de déchets, contre **3 259,86** tonnes en 2004, réparties comme suit :

- Emballages ménagers en mélange : **4500.15** tonnes, soit :

Tableau n° 17 – Tonnages emballages ménagers en 2005

COMMUNES	TONNAGES 2004	TONNAGES 2005	EVOLUTION de 2004 à 2005
Commune du Port	546,14	577,98	6%
Commune de La Possession	532,92	646,86	21%
Commune de Saint-Leu	424,4	777,9	83%
Commune de Saint-Paul	934,02	2389,34	156%
Commune de Trois-Bassins	101,36	108,07	7%
TOTAL	2538,84	4500,15	77%

- Emballages carton : **577.36** tonnes, soit :
 - 305.85 tonnes provenant des déchèteries ;
 - 271.51 tonnes provenant des collectes en centres-villes.
- Emballages plastiques : **25.72** tonnes, en diminution de 20% par rapport à 2004.
- Papiers – Journaux – Magazines : **19.16** tonnes.

² Depuis le mois de juillet 2002, le centre d'enfouissement technique n'accepte plus que les déchets ultimes comme le dispose la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 modifiée, relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux.

Durant l'année 2005, CYCLEA a traité **5 310,34 tonnes**, contre **3 098,27 tonnes** en 2004, et en a valorisé **3 959,30 tonnes** contre **2 248,90 tonnes** en 2004. A ce titre, CYCLEA a procédé à l'expédition de :

- 2296.447 tonnes de papiers/journaux/magazines ;
- 917.834 tonnes de cartons ;
- 283.043 tonnes de PET (plastique transparent) ;
- 94.17 tonnes de PEHD (plastique opaque) ;
- 153.73 tonnes de métal ;

A la fin de l'année 2004, il restait un stock de :

- 29 balles de papiers, journaux et magazines, soit environ 12,56 tonnes ;
- 9 balles de carton, soit environ 3,54 tonnes ;
- 97 balles de PET, soit environ 9,15 tonnes ;
- 37 balles de PEHD, soit environ 6,14 tonnes ;
- 9 balles d'emballages métalliques, soit environ 1,58 tonnes.

4.4. La Station de broyage de la Pointe des Châteaux.

La plateforme de broyage de déchets végétaux est située à la Pointe des châteaux sur la commune de Saint-Leu, en bordure de la RD 12 à environ 250 mètres au nord de la zone artisanale, sur la parcelle cadastrée CA 110 d'une superficie de 5000 m², dont seulement 2100 m² sont réellement affectés à la plateforme de broyage

Elle reçoit les déchets végétaux des communes suivantes :

- L'Hermitage les bains (Saint-Paul) ;
- La Saline les Bains (Saint-Paul) ;
- Trois-Bassins ;
- Saint-Leu.

Le fonctionnement de la plateforme de broyage s'articule selon trois séquences décrites ci-après :

- Accueil et stockage des déchets végétaux avec les opérations de réception (refus ou acceptation du chargement en fonction de sa qualité), de tri et de stockage des déchets végétaux ;
- Broyage des déchets végétaux ;
- Acheminement des broyats vers la station de compostage de St Pierre.

L'accès est commun à celui de la déchèterie.

Le local de l'accueillant de déchèterie est utilisé en commun avec la station de broyage.

La construction est conçue de façon à disposer :

- D'une plateforme bétonnée de réception des déchets végétaux bruts (150 m²)
- D'une plateforme bétonnée de stockage et tri avant broyage (365 m²)
- D'une zone de manœuvre pour le broyeur -défibreur de type WILLIBALD de 460 (350 m²)
- D'une zone de réception des broyats (150 m²)
- D'une zone de stockage des bennes destinées à recevoir les broyats. (45 m²)

Le fonctionnement de la plateforme est assuré en régie par deux agents du TCO.

4.5. Le Centre d'enfouissement technique de la Rivière Saint-Etienne.

Le T.C.O. ne disposant pas d'un centre d'enfouissement technique pour l'élimination de ses déchets ultimes, il a été passé un contrat entre ce dernier et la CIVIS en vue de la mise à disposition du CET de la Rivière Saint Etienne. C'est ainsi que les déchets de la station de transit du Port sont transférés, au final, au CET de la Rivière Saint Etienne.

Au cours de l'année 2005, le CET de la Rivière Saint-Etienne a enregistré **99 918,68** tonnes de déchets contre **92 467,02** tonnes en 2004, comprenant à la fois les ordures ménagères résiduelles et les déchets industriels banals (DIB). Ce chiffre regroupe en fait **94302.5 tonnes** d'ordures ménagères résiduelles, et **5616.18 tonnes** de DIB.

5. LES AUTRES MISSIONS DE LA DIRECTION DE L' ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE.

5.1. La collecte des corbeilles à papier.

La collecte des corbeilles à papier est assurée par le T.C.O. en régie.

Le personnel assurant la collecte des corbeilles à papier se compose de 16 agents, qui assurent un service quotidien, sauf les jours fériés. Outre la collecte quotidienne, l'équipe effectue également une collecte spécifique sur les plages dans l'après-midi. 4 véhicules sont affectés à ce type de collecte :

- 2 camions bennes Citroën ;
- 2 camions bennes Iveco. (utilisés aussi pour la résorption des dépôts sauvages)

5.2. L'enlèvement et le traitement de véhicules hors d'usage.

Au cours de l'année 2005, le TCO a procédé à l'enlèvement de **1040** véhicules hors d'usage dans le cadre d'un marché de prestations de services avec la Société CUB Réunion, pour partie, et également avec sa propre régie.

5.3. La prévention et la lutte contre les dépôts sauvages.

Dans le cadre de sa mission de prévention et de lutte contre les dépôts sauvages, le T.C.O. dispose d'un ampli roll Renault et de deux camions Iveco (utilisés aussi pour la collecte des corbeilles à papier), chargés d'assurer la collecte de ce type de dépôts. La prévention et la lutte sont assurées par la mise en place de panneaux « Interdiction de déposer des ordures », sur les sites susceptibles d'accueillir de tels dépôts. Ces panneaux rappellent la réglementation en vigueur ainsi que les peines encourues par les contrevenants. Il est également précisé un numéro vert où les administrés peuvent obtenir des informations sur les sites de stockage et la manière de se débarrasser de leurs déchets.

Cette prestation est assurée par le T.C.O. en régie. La collecte des dépôts sauvages est assurée quotidiennement par un camion ampli roll.

Au cours de l'année 2005, **753.71** tonnes de déchets ont été collectées, contre **829,75** tonnes en 2004.

5.4. La lutte contre l'errance animale.

Le T.C.O. assure pour ses cinq communes membres la compétence relative à la gestion des fourrières animales, de lutte contre la divagation des carnivores domestiques et d'enlèvement de cadavres d'animaux de compagnie (chiens et chats) chez les particuliers et sur les voies publiques.

Deux fourrières sont actuellement en service sur le territoire du T.C.O. L'une, située à Cambaie, a été mise en service en 1998 et est gérée par le T.C.O. L'autre, située au Port, est gérée par la Société d'économie mixte SEMRRE qui intervient pour le compte du T.C.O. par le biais d'un contrat.

L'équipe de la fourrière animale de Cambaie a pour mission de capturer les carnivores domestiques errants, les chiens dangereux (effectuée par l'équipe cynotechnique), de ramasser

les chiens et chats morts sur les routes et chez les particuliers, d'informer les administrés dans les quartiers par une communication de proximité, et les enfants dans les écoles.

Le site de Cambaie permet d'accueillir 40 chiens et 20 chats. Il est à ce titre doté de :

- 4 box pour les chiens errants ;
- 2 box pour les chiens mordeurs ;
- 5 box pour chiens dangereux en placement judiciaire ;
- 1 box pour les animaux nécessitant un isolement sanitaire ;
- 1 box pour les animaux de la S.P.A. ;
- 1 chatterie composée de quatre box pouvant accueillir chacun 5 chats.

Pour sa part, la fourrière du Port permet d'accueillir quarante animaux, principalement des chiens, et dispose à cet effet de vingt box et d'une chatterie de quatre box pouvant accueillir chacun cinq chats. Le personnel gérant cette unité est composé de quatre agents. Cette équipe a pour mission d'assurer la capture d'animaux errants.

Après leur capture, les animaux sont gardés en fourrière pendant huit jours ouvrables. Durant cette période, les propriétaires peuvent venir récupérer leur animal moyennant le paiement d'une somme correspondant aux frais engagés par la Collectivité pour l'hébergement et la nourriture. Passé ce délai, la S.P.A. sélectionne les animaux qu'elle souhaite faire adopter. Les autres animaux, qui n'auraient pas été récupérés, malades, blessés ou non identifiés, seront euthanasiés par un vétérinaire.

En cas de capture de chiens ou chats dangereux, une procédure judiciaire est engagée et le futur de ces animaux relève de la compétence du Procureur de la République.

Les cadavres des carnivores domestiques ramassés sur les routes, euthanasiés ou récupérés aux domiciles des particuliers, sont incinérés.

Tableau n° 18 – Evolution des résultats statistiques des Fourrières Animales du T.C.O.

ANNEE	Fourrière du PORT	Fourrière de CAMBAIE	TOTAL GENERAL
Captures 2002	1075	834	1909
Captures de chiens dangereux 2003	0	Sur 49 interventions sur réquisitions, 67 chiens dangereux ont été capturés	67
Captures 2003	1407	1131 + 67 = 1198	2605
Différence	+ 332	+ 384	+ 716
Captures de chiens dangereux 2004	0	Sur 34 interventions sur réquisitions, 42 chiens dangereux ont été capturés	42
Captures 2004	1310	988 + 42 = 1030	2340
Différence	- 97	- 168	- 265
Captures de chiens dangereux 2005	Sur 7 interventions sur réquisitions, 7 chiens dangereux ont été capturés	Sur 62 interventions sur réquisitions, 78 chiens dangereux ont été capturés	Sur 69 interventions sur réquisitions, 85 chiens dangereux ont été capturés
Captures 2005	2101	3539 + 78 = 3617	5718
Différence	+ 791	+ 2587	+ 3378

Ramassages des cadavres 2002	302	1205	1507
Ramassages des cadavres 2003	324	1177	1501
Différence	+ 22	- 28	- 6
Ramassages des cadavres 2004	453	915	1368
Différence	+ 129	- 262	- 133
Ramassages des cadavres 2005	528	1522	2050
Différence	+ 75	+ 607	+ 682
ANNEE	Fourrière du PORT	Fourrière de CAMBAIE	TOTAL GENERAL
Adoptions Chiens 2002	6	14	20
Adoptions Chiens 2003	18	83	101
Différence	+12	+ 69	+ 81
Adoptions Chiens 2004	22	215	237
Différence	+ 4	+ 132	+ 136
Adoptions Chiens 2005	62	250	312
Différence	+ 40	+ 35	+75
Adoptions Chats 2002	0	0	0
Adoptions Chats 2003	0	8	8
Différence	0	+ 8	+ 8
Adoptions Chats 2004	0	12	12
Différence	0	+ 4	+ 4
Adoptions Chats 2005	0	28	28
Différence	0	+ 16	+ 16

En 2005, le TCO a renouvelé une campagne de stérilisation permettant aux habitants du TCO non imposables de faire tatouer et stériliser gratuitement leurs chiens et chats.

Tableau n° 19 – Evolution des campagnes de stérilisation 2002-2005

ANNEES	Stérilisations	Identifications	Différence	MONTANT
2002	220	210	- 10	23000 €
2003	720	690	- 30	76000 €
2004	0	0	0	0 €
2005	712	675	- 37	76442 €

II. LES INDICATEURS FINANCIERS.

1. Modalités d'exploitation.

La pré collecte par bacs roulants (dotation et maintenance des bacs de collecte des ordures ménagères et des bacs de collecte sélective) est assurée par la Société La Réunion Villes Propres (LRVP) par le biais de marchés publics de prestations de services.

La collecte des ordures ménagères est assurée par la Société CGEA ONYX dans le cadre de marchés publics de prestations de services. Il en va de même en ce qui concerne les déchets suivants :

- déchets recyclables faisant l'objet d'une collecte sélective ;
- déchets verts et encombrants.

L'exploitation de la station de transit du Port, du centre de tri (où sont acheminés les déchets issus de la collecte sélective avant leur valorisation) ainsi que de la plate-forme de compostage du Port a été confiée à des entreprises privées, toujours dans le cadre de marchés publics de services. C'est ainsi que la station de transit est exploitée par la STAR, le centre de tri par la SEM CYCLEA, et la plate-forme de compostage par la Société HOW CHOONG. Enfin, le T.C.O. est lié par contrat avec la CIVIS pour l'utilisation du Centre d'enfouissement technique de la Rivière Saint-Etienne.

L'exploitation des six déchèteries, de la plate-forme de broyage de Saint-Leu ainsi que de la fourrière est assurée par le T.C.O. dans le cadre d'une régie directe. Il en va de même en ce qui concerne la collecte des corbeilles à papier.

2. Montant des dépenses et modalités de financement.

Les prévisions budgétaires de l'année 2005 (regroupant les investissements et les dépenses de fonctionnement) ont été évaluées à **34 347 850, 20 €** soit 33% de la part du budget global du T.C.O. qui s'élève à **104 341 034, 97 €**

Les dépenses réalisées (investissements et fonctionnement) se sont chiffrées à **32 526 109, 29 €**

Les reports sur l'exercice 2005 s'élèvent à **750 478, 90 €**

Ainsi, le taux de réalisation atteint est de 95 % (sans reports), et de 97 % avec les reports.

Le service public d'élimination des déchets ménagers est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ainsi que par le budget général de la Collectivité.

Pour l'année 2005, la TEOM s'élève à **12 763 807, 00 €** soit un taux de couverture de **54 %** (contre **11 234 928, 00 €** en 2004 soit un taux de couverture de 48%, et **10 069 407, 00** en 2003, soit un taux de couverture de **53%**). La redevance spéciale n'est pas encore instituée à l'heure actuelle même si sa mise en place est en cours (prévue pour septembre 2006).

Ainsi, sur une population globale de 185 323 habitants, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 150, 34 €par habitant, et 25, 17 €par habitant en termes d'investissement.

3. Indicateurs financiers relatifs au fonctionnement.

Le tableau suivant présente le détail de la section de fonctionnement.

TCO - RAPPORT D'ACTIVITE 2005 - POLE ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

	Intitulé	2 004			2 005		
		Dépenses brutes	Recettes collectées	Dépenses nettes	Dépenses brutes	Recettes collectées	Dépenses nettes
Précollecte	La Réunion Villes Propres - LRVP	1 336 742,63 €		1 336 742,63 €	1 390 454,00 €		1 390 454,00 €
	Régie en 2004	26 574,84 €		26 574,84 €	- €		- €
	Sous-total	1 363 317,47 €		1 363 317,47 €	1 390 454,00 €		1 390 454,00 €
Collecte	CGEA ONYX	11 887 461,56 €		11 887 461,56 €	11 884 563,06 €		11 884 563,06 €
	ONF	11 778,38 €		11 778,38 €	0 €		- €
	MAFATE HELICOPTERE	- €		- €	4 670,93 €		4 670,93 €
	SEM BALNEAIRE				219 726,61 €		219 726,61 €
	SEMRRE				97 835,29 €		97 835,29 €
	Sous-total	11 899 239,94 €	- €	11 899 239,94 €	12 206 795,89 €	- €	12 206 795,89 €
Traitement	STAR	2 401 913,65 €	1 701 396,17 €	700 517,48 €	2 531 130,00 €	2 185 856,45 €	345 273,55 €
	CYCLEA (ex AREA RECYCLAGE)	806 283,70 €		806 283,70 €	1 400 314,34 €		1 400 314,34 €
	H C Environnement	698 024,56 €		698 024,56 €	800 699,94 €	161 363,01 €	639 336,93 €
	CIVIS	5 176 865,67 €		5 176 865,67 €	5 393 979,40 €		5 393 979,40 €
	CUB AC CASSE+METAL REUNION	- €		- €	127 869,25 €		127 869,25 €
	MOÛTAMA MICHEL (location pelle hydraulique avec chenille +	- €		- €	4 062,24 €		4 062,24 €
	PILES USAGEES	4 240,00 €		4 240,00 €	- €		- €
	VHU/déchets métalliques	16 600,50 €		16 600,50 €	- €		- €
	OUEST CONCASSAGE	- €		- €	24 786,63 €		24 786,63 €
	Prestations antérieures à 2004	1 300 771,98 €		1 300 771,98 €	- €		- €
Sous-total	10 404 700,06 €	1 701 396,17 €	8 703 303,89 €	10 282 841,80 €	2 347 219,46 €	7 935 622,34 €	
Divers frais	PERSONNEL	1 182 987,29 €	694 833,92 €	488 153,37 €	1 287 706,23 €	550 651,45 €	737 054,78 €
	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	335 939,97 €	1 884,79 €	334 055,18 €	283 061,88 €	3 918,26 €	279 143,62 €
	SUBVENTIONS Médiateurs	952 828,28 €	419 333,35 €	533 494,93 €	804 884,00 €	381 823,01 €	423 060,99 €
	COMMUNE DE SAINT PAUL Collecte sélective				753 116,00 €		753 116,00 €
	COMMUNICATION COLL. SELECTIVE	164 481,54 €		164 481,54 €	58 038,95 €		58 038,95 €
Sous-total	2 636 237,08 €	1 116 052,06 €	1 520 185,02 €	3 186 807,06 €	936 392,72 €	2 250 414,34 €	
Sous-total des prestations de services		26 303 494,55 €	2 817 448,23 €	23 486 046,32 €	27 066 898,75 €	3 283 612,18 €	23 783 286,57 €
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères			11 234 928 €			12 763 807 €	
Taux de couverture		48%			54%		

CADRE DE VIE	RAMASSAGE & GARDE ANIMAUX ERRANTS	178 044,37 €		178 044,37 €	178 100,00 €	92 000,00 €	86 100,00 €
	Fourniture d'aliments	3 126,86 €		3 126,86 €	1 299,85 €		1 299,85 €
	Prestations vétérinaires	27 771,01 €		27 771,01 €	31 000,00 €		31 000,00 €
	Sterilisation/identification chiens & chats			- €	76 442,00 €		76 442,00 €
	Sous-total	208 942,24 €	- €	208 942,24 €	286 841,85 €	92 000,00 €	194 841,85 €
	PERSONNEL	284 810,14 €		284 810,14 €	450 393,58 €	142,93 €	450 250,65 €
	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	46 914,63 €	570,32 €	46 344,31 €	57 557,99 €	182,94 €	57 375,05 €
Sous-total	331 724,77 €	570,32 €	331 154,45 €	507 951,57 €	325,87 €	507 625,70 €	
TOTAL CADRE DE VIE		540 667,01 €	570,32 €	540 096,69 €	794 793,42 €	92 325,87 €	702 467,55 €

III. LES PERSPECTIVES.

Fonctionnement

L'année 2006 sera principalement marquée par :

- La mise en place des nouveaux marchés de précollecte (fourniture et entretien maintenance de bacs roulants) sur l'ensemble du territoire et des nouveaux marchés de collecte sur les communes de Saint-Leu, Saint-Paul et Trois-Bassins à compter du premier avril. Ces nouveaux marchés visent à rationaliser les collectes et par conséquent les coûts qui s'inscrivent dans un contexte budgétaire délicat.
- Le renouvellement du contrat de tri des emballages recyclables en milieu d'année, en y intégrant un volet communication adapté dans un objectif d'optimisation quantitative et qualitative des tonnages captés.

Afin de mieux maîtriser ces différents prestataires, une cellule de contrôle interne veillera aux respects des contrats et au service fait par les prestataires dans un souci de qualité de service et de satisfaction des usagers avec si nécessaire la mise en application de moyens coercitifs.

De plus, dans une logique d'amélioration du cadre de vie, une attention toute particulière sera apportée à la résorption des dépôts sauvages en partenariat avec les communes avec l'objectif de les éradiquer en totalité sous deux ans.

En complément, les points de regroupement de déchets seront finement analysés et confortés si nécessaire par un aménagement et une signalétique adaptée.

Afin d'atteindre ces objectifs, un agent est affecté à plein temps sur ces missions.

Dans cette même logique, les points d'apports volontaire pour le verre seront aménagés (totem, dalles, embellissements, ...) de façon à améliorer leur attractivité et mieux garantir leur propreté. Par ailleurs, le réseau de bornes d'apport volontaires pour le verre sera affiné pour mieux répondre à la demande.

La politique de réduction des déchets à la source sera poursuivie par la mise à disposition des bio composteurs permettant une diminution des tonnages collectés en porte à porte.

Enfin, la Collectivité renforcera son action d'élimination des épaves, par la mise en place d'une procédure claire et précise, et continuera ses actions de stérilisation des chiens et chats et de lutte contre l'errance animale.

Pérennisation des emplois aidés de la direction de l'environnement

En collaboration avec la direction des ressources humaines, une réflexion a été menée sur la pérennisation des emplois aidés de la direction de l'environnement. L'année sera marquée par l'aboutissement de ces réflexions.

La solution retenue, à savoir l'externalisation des services, permettra de garantir à ces emplois aidés l'obtention de véritables contrats à durée indéterminée dans le secteur marchand. Ainsi, après l'attribution des marchés pour les services de la fourrière, de collecte des corbeilles à papier, de résorption des dépôts sauvages, de gestion des déchèteries et de médiation sur l'environnement (ce dernier rattaché au marché de tri des emballages), 100% des emplois aidés du TCO (soit 49 agents) pourra bénéficier d'un emploi durable.

De plus, cette action n'étant pas limitative aux agents du TCO, les médiateurs de l'environnement portés par le tissu associatif ou la mairie de Saint-Paul sont aussi concernés.

Démarche Qualité

Depuis septembre 2003, la Collectivité s'est engagée dans une démarche qualité avec en perspective l'obtention du label Qualiville.

Pour ce faire, l'année 2005 a été principalement axée sur la gestion du courrier et la rédaction de procédures permettant une meilleure relation aux usagers. L'année 2006 sera marquée par une phase de test de ces procédures au niveau de la direction environnement et leur mise en place après validation dans un objectif de respect de la qualité et des délais de réponse aux usagers.

Investissement

Dans le cadre de la politique globale de gestion des déchets, la direction poursuivra le renforcement du réseau de déchèteries avec l'objectif de mettre en chantier quatre nouvelles unités et de déplacer la déchèterie de Montvert Trois-Bassins pour un coût d'environ 3 000 000 €. Ce programme devant être achevé début 2007.

Afin d'optimiser le traitement des déchets verts, la plate forme de compostage du Port sera étendue pour arriver à un doublement de sa capacité de traitement qui sera portée de 7 000 à 16 000 tonnes par an pour un coût global y compris équipement de 1 050 000 €

Etudes

La direction engagera des études lui permettant de définir ses compétences de lutte contre les nuisances sonores et de lutte contre la pollution de l'air et de les décliner en un plan d'actions opérationnel.

De plus, la direction s'attachera à la réalisation d'un schéma directeur énergie en co maîtrise d'ouvrage avec le SIDELEC dont les orientations permettront de nourrir le futur SCOT.

PÔLE TRANSPORTS PUBLICS URBAINS

A – INTRODUCTION / PREAMBULE

- En 2005, le TCO a poursuivi son travail d'harmonisation du réseau regroupé sous l'enseigne EOLIS. Une charte graphique a été élaborée et déclinée au niveau des décorations de véhicules, poteaux et supports de communication.
- Six nouveaux bus urbains dotés des derniers équipements modernes, et accessibles aux personnes à mobilité réduite ont été livrés.
- A l'issue d'une procédure de concertation publique préalable, le TCO a engagé un projet d'itinéraires privilégiés pour les transports en commun destiné à améliorer les conditions de circulation et de régularité des véhicules sur le cœur d'agglomération.
- Le taux du Versement Transport a été porté de 1,05 % à 1,80 %
- Le TCO s'est prononcé favorablement à l'aménagement d'un Tram-Train entre Gillot et Saint-Paul, en demandant que le projet puisse se prolonger rapidement vers le Sud.
- Un service de location de vélos et de vélo-taxis a été mis en œuvre sur Le Port avec l'aménagement d'un point-relais au Pôle d'échange.
- Des subventions d'équipement ont été apportées aux communes en co-financement de projets vélo et voiries
- Une prise en charge des incidences liées au passage aux 35 heures a été effectuée au niveau des nombreux taxis sous-traitants sur Saint-Paul
- Une avance en compte courant a été accordée à la SEMTO pour lui permettre de faire face aux difficultés liées à l'extension rapide de son activité sur l'ensemble du TCO.

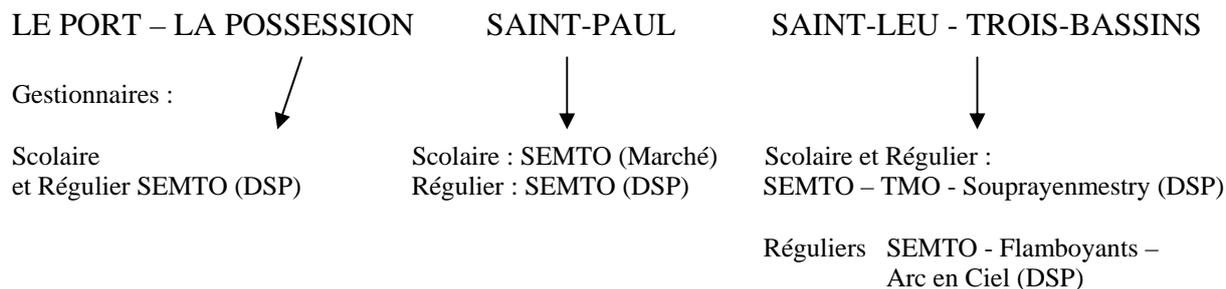
B – REALISATIONS AU TITRE DE 2005

Pour mémoire : Budget global TCO mouvements réels = 104 341 034,97 €
Population INSEE : 185 323

	EXERCICE 2002	EXERCICE 2003	EXERCICE 2004	EXERCICE 2005	Evolution
• Indicateurs financiers					
- Prévisions budgétaires globales du pôle (Inv + fonct hors personnel)	17 107 679,04	18.236.785,53	18 976 784,37	26 574 078,11	+ 40 %
- Part du budget du pôle dans le budget global du TCO	25 %	23%	20%	25%	
- Dépenses réalisées (hors personnel)	13 679 087,26	17.697.977,36	18 397 965,37	26 166 563,95	+ 42,2 %
- Taux de réalisation	80 %	97 %	97 %	98 %	
- Reports sur exercice suivant	704 473,53	307 467,30	307 919,97	314 099,85	
- % (réalisation avec reports)	84 %	99 %	99 %	99 %	
- Dépenses €/hab.	76 €	97,34 €	101,19 €	141 €	
- Nombre de voyageurs commerciaux transportés	2 797 120	2.984.162	2 846 511	3 027 430	+ 6,4 %
- Nombre d'élèves transportés	14 895	15.973	16 063	17 748	+ 10,5 %
- Nombre de kilomètres réguliers effectués	6 938 379	7.044.486	6 726 293	6 439 779	- 4,3 %
- Nombre de kilomètres scolaires effectués	3 128 858	2 989 142	2 475 405	2 441 549	- 1,4 %
- Nombre de circuits réguliers	46	47	52	54	+ 3,8 %
- Coût moyen/élève	544 €	538 €	648 €	561 €	- 13,4 %
- Coût moyen/km	1,31 €	1,51 €	2,00 €	2,95 €	+ 47,4 %
- Positionnement TCO/moyenne des réseaux	moyen	moyen	moyen	moyen	
- Recettes voyageurs commerciaux et scolaires	incomplet	4.070.587 €	4 583 582 €	4 358 367 €	- 4,9 %
- % du coût du réseau pris en charge par les usagers		23 %	25 %	17 %	- 33,1 %
- VT collecté	6 914 545,56	7.385.918,74	7 644 611,04	9 348 734,74	+ 22,3 %
- Taux de couverture	98 %	49 %	82 %	57 %	
- DGD scolaire perçue	2 104 964,55	1.518.168,79	4 381 774,03 (dont 1,5 M pour 2003)	2 839 549,30	- 1,5 %
- Nombre de commissions thématiques	4	4	4	4	

1° Le Fonctionnement des réseaux :

* Schéma d'organisation synthétique du pôle en 2005 :



Contrôle bonne exécution des contrats et services : SOTRADER (Marché)

Accompagnement scolaire : GET974 (St-Leu, Trois-Bassins et St-Paul) – SEMTO (DSP Port-Possession)

2° Les éléments clés de l'année 2005 :

⇒ Nouveaux contrats transports :

Une nouvelle DSP regroupant l'ensemble des transports réguliers et scolaires du Port et de La Possession a été attribuée pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 juillet 2006.

Deux lignes taxis ont été créées et un service de location vélos et de vélo-taxis a été ajouté en cours d'année.

⇒ Contrôle de la bonne exécution des services

Le TCO a signé un marché avec la SOTRADER pour l'assister dans ses missions de contrôles sur l'ensemble du réseau pour la période du 1^{er} janvier 2005 au 31 juillet 2006.

⇒ Elaboration du Plan de Déplacements Urbains (PDU)

L'étude, attribuée au Cabinet SYSTRA en fin d'année 2003, a porté en 2005 sur la préparation et le choix de scénario, ainsi qu'à la rédaction du projet de PDU. L'évolution législative nous conduira courant 2006 à compléter le document provisoire par une évaluation environnementale et une annexe accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

⇒ Extension et rénovation de la Gare Routière de Saint-Paul

Un marché de Conduite d'Opération a été confié à la SEMADER afin de mener à bien ce programme évalué à 1 500 000 € d'investissement.

Un programme de l'opération a été établi en concertation avec les différents partenaires (SEMTO, SOTRADER, Département, Mairie, SEDRE) et une consultation a été lancée fin 2005 afin de désigner un Maître d'œuvre.

3°

Indicateurs financiers

	2003	2004	2005	Evolution
Recettes voyageurs / Km commercial	0,49 €/km	0,50 €/km	0,53 €/km	+ 6 %
Budget investissement	1 048 923,53	707 967,30	2 933 853,34	414 %
Dépenses réalisées - Dépenses investissement €/hab.	740 046,20 4,07 €	172 965,41 1 €	2 595 311,93 14 €	208 %
Taux de réalisation	74,08%	24 %	88 %	-
Crédits reportés sur l'exercice suivant	307 467,30 €	307 919,97 €	314 099,85 €	
Montant des subventions réalisées	0,00	51 995,04 €	-	315 %
% financement des dépenses par subventions	0,00	30,0%	-	-

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2005 : 2 595 311,93 €

Etudes	173 173,35
Frais d'insertions	7 295,43
Expérimentation carte à puce	24 843,15
Avance en compte courant	2 390 000,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Dépenses ^(a)	Recettes
Prévu	23 944 968,90	17 132 000,00
Réalisé	23 875 535,12	16 940 583,38
%	99,9 %	98,9 %

^(a) avec personnel**RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2005 : 16 940 583,38 €**

Versement Transport	9 348 734,74
DGD Scolaire	2 839 549,30
Département (2004 et 2005)	4 184 000,00
Régie de recettes scolaires	568 248,60
Divers	50,74

Ventilation des postes de dépenses de fonctionnement

	2002	2003	2004	2005
COMMUNE DE SAINT LEU & TROIS BASSINS	3 558 331,99 €	4 118 143,73 €	4 355 007,95 €	4 450 670,50 €
COMMUNE DE SAINT-PAUL	6 471 747,01 €	8 482 521,60 €	7 984 747,43 €	10 085 166,76 €
Transports Urbains	2 099 201,16 €	3 290 540,10 €	3 550 067,66 €	4 694 550,10 €
DSP Gare routière			231 190,18 €	461 203,52 €
Transports Scolaires	4 372 545,85 €	5 191 981,50 €	4 179 200,00 €	4 929 413,14 €
Mise en place des valideurs			24 289,59 €	
COMMUNES DU PORT ET DE LA POSSESSION	3 123 825,74 €	3 379 438,45 €	3 900 309,82 €	5 533 131,92 €
DSP Bus Fleuri			3 900 309,82 €	5 533 131,92 €
Transports Urbains	1 857 322,60 €	2 116 204,36 €		
Transports Scolaires	1 266 503,14 €	1 263 234,09 €		
Accompagnement Tr. Scol.			144 049,00 €	267 998,69 €
Inscription & suivi Tr. Scol.		352 511,57 €	1 193 070,22 €	1 089 512,92 €
Contrôle & qualité des services	1 798,25 €	310 390,36 €	58 200,50 €	84 549,41 €
FRAIS COMMUNS	1 798,25 €	662 901,93 €	1 395 319,72 €	1 442 061,02 €
S/TOTAL prestations services	13 155 702,99 €	16 643 005,71 €	17 635 384,92 €	21 511 030,20 €
Maintenance des infrastructures			56 060,60 €	
Assistance juridique	74 145,59 €	211 505,99 €	57 342,25 €	90 000,00 €
Frais d'insertion			37 645,14 €	23 119,40 €
Concours divers			7 009,12 €	7 009,12 €
Fonds de concours			140 000,00 €	
Charges de personnel	145 046,41 €	203 378,17 €	242 329,82 €	304 283,10 €
Frais accompagnateurs (GET)		99 803,00 €	281 871,00 €	530 237,64 €
Frais de fonctionnement du pôle		3 616,46 €	9 686,93 €	16 538,53 €
Reversement VT				18 892,00 €
Charges exceptionnelles				1 374 425,13 €
TOTAL	13 374 894,99 €	17 161 309,33 €	18 467 329,78 €	23 875 535,12 €

VENTILATIONS GENERALES PAR COMMUNE

	2002	2003	2004	2005
<u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>				
SAINT-PAUL	6 577 852,09	9 049 689,35	8 798 931,85	12 704 571,63
SAINT-LEU	2 855 632,59	3 432 361,99	4 328 386,89	4 315 014,44
TROIS-BASSINS	741 036,99	890 689,34	1 254 331,40	1 275 572,30
LE PORT	1 358 125,20	1 665 869,57	1 769 536,52	2 439 682,02
LA POSSESSION	1 842 248,12	2 122 720,08	2 316 143,12	3 140 694,73
	13 374 894,99	17 161 309,34	18 467 329,78	23 875 535,12
<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors recapitalisation et avance en compte courant)</u>				
SAINT-PAUL	141 573,53	36 771,44	84 647,06	137 736,65
SAINT-LEU	40 613,69	10 548,75	24 283,00	2 212,36
TROIS-BASSINS	10 539,26	2 737,40	6 301,44	574,11
LE PORT	61 534,68	15 982,64	36 791,70	41 287,67
LA POSSESSION	40 600,96	10 545,44	20 942,01	23 501,14

Certaines évolutions importantes en 2005 proviennent pour partie de la prise en charge des surcoûts liés au passage aux 35 h des taxiteurs de Saint-Paul, et du rééquilibrage financier de la nouvelle DSP au Port et à La Possession par rapport à l'ancien contrat déficitaire.

C – PERSPECTIVES

Les orientations du Pôle Transports pour les prochaines années consisteront à poursuivre la restructuration de l'organisation autour d'un réseau unifié et harmonisé.

Les réflexions engagées dans le cadre du Contrat d'Agglomération et de l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains du TCO permettront d'identifier les actions.

La nouvelle image EOLIS du réseau (décoration des véhicules, des poteaux d'arrêt et des points d'information), déjà bien engagée, sera généralisée.

La gamme tarifaire récemment mise en place, sera complétée par le déploiement du dispositif chèque transport et des titres type COOL+ pour les scolaires ouvrant droit à la libre circulation sur l'ensemble du réseau.

Des accords tarifaires seront recherchés auprès des Cars Jaune afin d'offrir aux usagers un accès indifférencié aux 2 réseaux sur le territoire et aux tarifs du TCO.

A l'échéance du 1^{er} août 2007, l'ensemble des contrats seront recentrés et coordonnés sur la base d'un réseau unique restructuré.

Prochaines programmations d'équipements :

- ✓ Fin du déploiement de l'image EOLIS ; habillage des véhicules, agences, arrêts,
- ✓ Equipement et renouvellement de poteaux d'arrêt et d'abris bus,
- ✓ Extension et rénovation de la Gare Routière de Saint-Paul,
- ✓ Aménagement de mini gares routières en tête de lignes structurantes,
- ✓ Installations modulaires de confort au Centre d'Echange du Port
- ✓ Sécurisation des points d'arrêt,
- ✓ Aménagements aux points noirs de circulation.
- ✓ Mise en œuvre des infrastructures communales et intercommunales arrêtées dans le prochain Schéma Directeur Intercommunal Vélo.

A – INTRODUCTION

En 2005, l'activité de la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Habitat a été particulièrement intense et fructueuse dans le domaine des grands documents de planification et d'organisation spatiale du territoire :

- Poursuite de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Ouest ;
- Finalisation de l'étude urbaine sur le « Cœur d'agglomération » et définition de la mission de maîtrise d'œuvre urbaine à suivre ;
- Poursuite de l'élaboration du SAGE Ouest ;
- Lancement de la charte « paysage, architecture et patrimoine » ;
- Adoption du Programme Local de l'Habitat (PLH) et définition de l'intérêt communautaire et du cadre d'intervention ;
- Lancement de projets territoriaux dans les hauts de l'Ouest : projet de territoire de Mafate et démarche de développement durable autour de la Route Hubert Delisle.

La Direction a par ailleurs poursuivi le développement d'outils d'observation et d'action foncière :

- Développement de l'Observatoire territorial et du Système d'Information Géographique intercommunal ;
- Poursuite de la numérisation du cadastre ;
- Mise en œuvre d'outils d'intervention foncière (convention cadre avec l'EPFR, plans communaux d'action foncière, convention avec la SAFER...)

2005 a également connu une avancée significative dans les réflexions relatives aux périmètres de ZAD autour de la Route des Tamarins.

La Direction Aménagement du Territoire et Habitat a également poursuivi sa participation aux travaux relatifs à la révision du SAR, au projet de Parc National des Hauts, ainsi qu'aux projets urbains des communes (PLU, projets de territoire, PRU, ANRU). De même un suivi assidu des projets PIG Irrigation du Littoral Ouest, Tram Train et Réserve naturelle marine a été de mise.

B – REALISATIONS AU TITRE DE 2005

1° FONCTIONNEMENT

- Organisation

En 2005, les missions de la Direction Aménagement du Territoire et Habitat ont été assurées par onze personnes : 6 ingénieurs, 1 attaché et 4 assistantes. Le nouvel organigramme mis en place au cours de l'exercice 2005 résulte de l'adaptation de la direction à la montée en charge des missions et à une clarification de leur pilotage.

Le management du projet SCOT Ouest et du grand projet « cœur d'agglomération », le suivi des projets et équipements publics d'envergure sur le TCO et le management de la direction (projet de direction, recrutement, animation/méthodes,...) ont été assurés par Philippe BUCHBERGER – Directeur de la DATH.

Dans le cadre du SCOT, Jérôme DEVELTER – Responsable du Service Espaces Agricoles et Développement des Hauts-, a renforcé le travail entrepris avec le monde agricole. Il a par ailleurs assuré la conduite du projet de territoire pour le cirque de Mafate et piloté la démarche de développement durable autour de la route Hubert Delisle, axe fédérateur pour le développement des Hauts de l'Ouest. Ces missions concourent à un enjeu majeur pour le TCO : donner corps à l'entité « les Hauts de l'Ouest » qui constitue 80% du territoire.

Le Service « Habitat et Foncier » a été scindé en deux entités :

- un Service « Ville et Habitat » (Patrice MARCEL adjoint au directeur DATH et responsable du service ; Graziella CHEN MIN TAO, ingénieure recrutée en 2005) chargée de définir et mettre en œuvre la politique locale de l'habitat à différentes échelles (cadre d'intervention communautaire en faveur du logement social, projets de développement et de renouvellement urbains, opérations d'aménagement, espaces urbains dans les projets de territoire et les documents de planification) et d'explorer les perspectives d'une éventuelle délégation des aides à la pierre ;
- une Cellule transversale « Action Foncière et Urbanisme Opérationnel » (Eric ALDEBERT, attaché réintégré en 2005, responsable de la cellule) en charge de la définition et de la mise en œuvre de la politique foncière (prospection, négociation, acquisition), de la mise en place des premières ZAD le long de la route des Tamarins, et support des directions opérationnelles pour la création et la réalisation de ZAC d'intérêt communautaire.

La mise en place de l'observatoire territorial, le développement du Système d'Information Géographique – y compris la réalisation du Schéma Directeur de l'Information Géographique- et la réalisation de cartes thématiques sont placés sous la responsabilité de Dominique DIJOUX, chef de la Cellule stratégique et transversale « Aide à la Décision, Observation et cartographie » (anc. Service SIG).

Marylène WAGNER - ingénieure responsable du Service « Eau, Littoral et Patrimoine »- a piloté d'importants dossiers, en l'occurrence l'élaboration du SAGE Ouest (y compris l'animation de la Commission Locale de l'Eau de l'Ouest, la CLEO) et de la charte paysagère ; elle a assuré le suivi des projets sur les espaces littoraux et marins par ailleurs.

La préparation des assemblées, bureaux, commissions et conseils de développement , l'assistance aux cadres dans le suivi des dossiers, le secrétariat et l'accueil ont été assurés par les 4 assistantes du pôle administratif de la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Habitat : Nathalie LIN, Angéline PATISSIER, Salimah PATEL et Marie-Paule BRANCARD (recrutée en 2005 pour renforcer le pôle).

Enfin, courant 2005, la DATH a accueilli 3 stagiaires en son sein et a assuré le suivi d'une stagiaire de la Direction des transports (lien urbanisme / déplacements dans le SCOT).

o Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de la direction se sont élevées à 406 723,53 € en 2005. Le taux de réalisation du budget de fonctionnement est de 80 %. Les non réalisations sont principalement imputables au poste « Subvention d'équipement aux personnes de droit privé » (intervention sur le logement définie au 3^e trimestre 2005 : 50% réalisé)

Les grands postes de dépenses de fonctionnement en 2005 sont les suivants :

- Charges à caractère général (déplacements, fonct. divers) :	44 132,58 €
- Charges de personnel :	156 675,95 €
- Subvention d'équipement aux personnes de droit privé :	102 415,00 €
- Subvention de fonctionnement aux Associations :	103 500,00 €

2° INVESTISSEMENTS

	EXERCICE 2002	EXERCICE 2003	EXERCICE 2004	EXERCICE 2005	Evolution
- Prévisions budgétaires globales de l'année du pôle aménagement (hors personnel)	411 274,92	1 968 578,99	3 196 742,56	3 325 859,88	+ 4%
- Part du budget du pôle dans le budget global du TCO	0,56 %	2,50 %	3 %	3%	
- Dépenses réalisées	55 303,14	916 292,10	668 870,11	1 788 100	
- Taux de réalisation	13,5 %	46,50 %	21 %	54%	+ 167%
- Reports sur exercice n + 1	293 782,24	428 783,87	710 999,33	751 862,83	
- % (réalisation avec reports)	85%	68 %	43 %	76%	+ 5,7%
- Dépenses €/ hab	1,34	5,04	3,52	9,60	
- Nombre de commissions thématiques	4 commissions élus et 5 cercles d'échanges	4 commissions Aménagement, 1 séminaire sur 2 j. avec les élus, 4 journées préparatoires au PA (100 p.), 4 cercles d'échanges, 9 comités de pilotage, 4 ateliers de travail PLH, 5 séances de formation sur cadastre et SIG	11 réunions du Conseil de développement 12 commissions thématiques, 3 réunions Observatoire territorial, 2 cercles d'échanges SIG	5 comités de pilotage, 2 CLEO, 4 Conseil Dev, 10 comités techniques, 32 groupes de travail thématiques, SCOT : 2 réunions PPA, 1 débat en conseil communautaire, 2 séminaires DOG, 5 réunions publiques, 3 présentations (Région, Département, CESR), 2 colloques nationaux	
- Nombre de visites sur sites (élus...)			2 visites avec des élus et des techniciens 1 visite logement social et formes urbaines (28 p.) 1 visite thème agriculture (40 pers)		

La structure budgétaire de 2005 (dépenses réelles d'investissement) pour la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Habitat est la suivante :

- Acquisition de terrains nus :	62 %
- Réalisation d'études prospectives et assistance à maîtrise d'ouvrage :	37 %
- Frais de publication et d'insertion :	1 %

Le taux de réalisation de la part « investissement » pour la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Habitat est de 52 % ; ce taux est porté à 77 % avec les reports sur 2006. Ce taux de réalisation est impacté par :

- Le décalage de paiements d'études sur 2006 (stand-by sur le projet de territoire de Mafate, phase orientations de la charte paysagère terminée en décembre 2005) ;
- L'absence d'acquisition nouvelle en terme de foncier nu/bâti ;
- Et le démarrage de l'intervention en matière d'habitat au dernier trimestre 2005.

DETAIL DES REALISATIONS 2005 PAR MISSIONS ET INTERVENTIONS DE LA DATH ET PERSPECTIVES 2006

► **Le grand projet « Cœur d'Agglomération »**

Une première étude de niveau « esquisse » a été engagée dès novembre 2003 par le TCO et les communes de Saint-Paul, Le Port et La Possession, visant à définir les grands principes du cœur d'agglomération dans son ensemble et à préciser sur certaines zones les partis d'aménagement retenus.

L'étude confiée à l'équipe AUC/TETRA/DP Urba/Mosbach pour un montant global de 154. 938 € TTC, a été validée en février 2005. Une présentation en a été faite au Département, à la Région, à l'Etat et à d'autres organismes publics.

A partir de là, le TCO, les communes de Saint-Paul, du Port et de La Possession, ont souhaité engager les phases pré-opérationnelles et opérationnelles d'aménagement du cœur d'agglomération. Dans cet esprit, un groupement a été constitué afin de lancer une mission de maîtrise d'oeuvre urbaine, consistant à compléter/préciser les documents existants (schéma de secteur) et à piloter le projet (cadre opérationnel d'intervention, études, ...). Le TCO, coordonnateur du groupement, a proposé un cahier des charges dès le 2e trimestre 2005.

Concomitamment, la Préfecture a diligenté une mission du Conseil Général des Ponts et Chaussées et du Secrétariat Général aux Grandes Opérations d'Urbanisme en février 2005, mobilisant fortement le TCO et les communes. Un rapport de mission a été rendu mi 2005 présentant un certain nombre de propositions pour l'organisation de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'oeuvre sur le projet cœur d'agglomération.

Une large concertation avec l'Etat et les communes concernées aux 2e et 3e trimestres 2005 a permis au TCO de proposer au groupement de commande un dossier de consultation et de lancer au 4ème trimestre 2005 l'appel à candidatures ; l'attribution et le démarrage de la mission sont prévus pour 2006.

Parallèlement, le TCO a progressé sur l'opération « parc urbain/hippodrome » et sur la problématique transport/déplacements (Tram-train, TCSP Ouest).

► **Mission prospective et planification**

- Elaboration du SCOT Ouest

L'élaboration du SCOT, confiée à l'équipe TETRA / DP Urba, a démarré en octobre 2003 par la phase « Etat des Lieux et Diagnostic », finalement validée en avril 2005.

La deuxième phase relative à la définition du « Projet d'Aménagement et de Développement Durable » (PADD) a débuté en février 2005 pour s'achever en novembre 2005. Dans le même temps, le « Document d'Orientations Générales » (DOG), dernier volet du SCOT, est entré en phase d'élaboration dès avril 2005 (finalisation en 2006).

Le PADD a été présenté aux Personnes Publiques Associées (PPA) à plusieurs reprises, ainsi qu'au Conseil de Développement. Le projet a également fait l'objet de réunions publiques dans les communes et d'une communication « grand public » au 4e trimestre 2005.

L'élaboration du DOG s'est appuyée sur plusieurs séminaires impliquant les services du TCO, les communes et les personnes publiques associées.

Par ailleurs, le TCO a poursuivi ses échanges dans le cadre du réseau national SCOT témoin (participation à la Rencontre Nationale des SCOT à Bordeaux, échanges avec la cellule SCOT témoin : Certu, DGUHC, Cete d'Aix).

- PLU, SAR, projets de territoire

La DATH a suivi activement les projets communaux (PLU de Saint-Paul, Projet de territoire de La Possession, Projet Ville et Port,...).

S'agissant des documents supra, la DATH a notamment participé aux travaux relatifs à l'élaboration du SDADD (Département) et à la révision du SAR/SMVM.

► **Ville et Habitat**

1- La politique de l'habitat

Le TCO a engagé l'élaboration de son Programme Local de l'Habitat sur l'ensemble des communes qui le compose en octobre 2002. Le PLH a été adopté le 21 mars 2005.

Dans la foulée un important travail a été réalisé avec les communes, les partenaires financiers du logement et les SEM afin de définir les axes prioritaires de la politique de l'habitat à l'échelle de l'Agglomération et ce faisant, les modalités d'intervention du TCO en matière d'habitat. Sur ces bases, le Conseil Communautaire le 5 septembre 2005 a validé un premier dispositif de mise en œuvre du PLH.

L'enjeu en matière d'habitat est considérable sur le TCO. Le PLH fixe pour cela un objectif de réalisation de 3000 logements par an jusqu'en 2010, dont 1500 logements aidés. Pour aider à atteindre cet objectif et sans trop se disperser, le TCO a décidé de concentrer ses

interventions sur le foncier, l'amélioration de l'habitat, le logement intermédiaire, les publics fragiles (personnes âgées, handicapées, logements d'urgence) et l'aide à la pierre.

- Assistance à maîtrise d'ouvrage

L'assistance de Claudine CERVEAUX-DAVAL a été poursuivie sur la définition du contenu du cadre d'intervention du PLH et le plan d'actions ; de même une note a été produite sur la défiscalisation.

La mission s'est déroulée de septembre 2004 à décembre 2005 pour un montant global de 73 237,50€TTC (22 947,75 €dépensés sur les 66 402 €prévus pour 2005).

- Les aides

1. Concernant les logements neufs :

Des conventions ont été signées pour les opérations suivantes :

- 32 LES Chemin Ricquebourg à Chaloupe Saint-Leu pour une intervention du TCO à hauteur de 101 626 €
- 12 LES Réservoir Dos D'Ane à La Possession pour une intervention du TCO à hauteur de 103 204 €
- 104 LLTS Zac Eperon à Saint-Paul pour une intervention du TCO à hauteur de 749 053.80 €

Au total, le TCO a contribué en 2005 à la sortie de 148 logements sociaux.

2. Concernant l'amélioration de l'habitat :

Deux opérations groupées d'amélioration de l'habitat, sur le centre-ville du Port à redynamiser et sur l'ensemble du territoire communal de Trois-Bassins, ont chacune fait l'objet de la signature d'une convention cadre entre la commune, l'ANAH, le Département et le TCO entre octobre et décembre 2005. Le TCO contribue financièrement à la création de logements à loyer plafonné, à l'amélioration de logements pour leur mise en location à loyer plafonné ainsi que par une aide à l'amélioration des logements pour les familles propriétaires occupants à ressources limitées (très sociaux ou plafond PTZ).

La participation financière du TCO sur 2 à 5 ans se décompose de la façon suivante :

- IGAH du Port : L'objectif minimum visé est de 135 logements pour un montant de 675 000 € ainsi que le soutien financier de l'équipe de suivi-animation à hauteur de 50 000 €/an.
- OPAH de Trois-Bassins : concerne 25 familles par an pour une enveloppe financière d'environ 250 000€/an.

En 2005, le TCO a accordé une aide financière de 106 219 € pour 11 logements sur la Ville du Port et sur Trois-Bassins, 9 familles ont bénéficié de l'aide du TCO par un financement de 48 550 €; ce qui correspond globalement à l'amélioration de 17 logements, à la création d'un logement supplémentaire et à la mise en location de 2 logements améliorés.

- Accueil des publics spécifiques

Suite à la validation du diagnostic, l'étude lancée en 2005 a défini un certain nombre de propositions. Dès son approbation, un programme d'actions intercommunal sera élaboré pour la mise en œuvre opérationnelle de l'étude (action en coordination avec la Direction Politique de la Ville).

- Problématiques particulières

La DATH a réalisé le cahier des charges de l'étude Saline les Hauts/Barrage en étroite collaboration avec le Département et la commune de Saint-Paul pour une étude de faisabilité de sortie d'insalubrité.

- Foncier

Voir « Action Foncière » ci-après.

- Connaissance et observation du marché du logement

La DATH a participé à plusieurs réunions avec des partenaires comme l'AGORAH, l'ARMOS, et l'Observatoire des loyers en cours de constitution, pour définir et mettre en place des outils d'observation du marché local immobilier et foncier.

En 2005, une communication a été réalisée sur les actions soutenues par le TCO en matière d'habitat.

2- Projets de ville et de bourg

- La structuration des bourgs

Le Projet d'Agglomération prévoit de concentrer l'action publique sur cinq bourgs prioritaires : Trois-Bassins, Le Guillaume, Le Plate, La Saline, Dos D'Ane. Les actions principales proposées sont les suivantes :

- Action foncière (extension, densification et structuration des centres bourgs) ;
- Expérimentation de traitements adaptés sur les extensions en matière d'assainissement et de traitement des eaux pluviales ;
- Financement des surcoûts de production de logements locatifs aidés ;
- Mise en place de petites zones d'activités ;
- Traitements paysagers.

En 2005, 150 000€ étaient prévus à cet effet. Les réalisations effectives rentrent dans le cadre des interventions au titre de l'habitat. Il conviendra de fixer globalement les axes d'intervention du TCO en matière de structuration des bourgs (action prévue sur 2006).

- Les projets de ville (PRU, ANRU)

Le TCO a été sollicité par les communes du Port et de Saint-Leu pour venir en appui sur des projets de renouvellement urbain, respectivement ANRU et PRU centre ville. Les investissements sont lourds, de l'ordre de plusieurs dizaines de millions d'euros sur la durée des projets. Il est proposé que le TCO puisse accompagner financièrement les projets les plus aboutis et à forts enjeux, au titre de ses actions en faveur de l'habitat, de l'aménagement, de la politique de la ville et du cadre de vie. Cet accompagnement des projets de ville serait mis en place dans une logique pluriannuelle.

► **Fonctionnement AGORAH**

Une participation de 45 000 € sur 2005 a permis l'accès à l'ensemble des travaux de l'agence ainsi que la réalisation d'études complémentaires sur l'économie et le foncier.

► **Action foncière et urbanisme opérationnel**

- Action foncière

Si l'on exclut les reports 2004, aucune acquisition nouvelle n'a été réalisée en 2005, et ce bien que plusieurs dossiers soient en voie de concrétisation (terrains d'assiette des déchèteries de Sainte-Thérèse à La Possession et de Carosse à Saint-Paul). L'acquisition du terrain de la Longère à Savanna est également différée.

Thème central du Projet d'Agglomération, la maîtrise du foncier rencontre des problèmes de mise en œuvre liés notamment :

- au décalage entre avis des domaines et prix du marché,
- aux documents d'urbanisme des communes (POS ou PLU) qui sont parfois en décalage avec les objectifs d'aménagement actuels et qui n'ont pas encore intégré les projets du Territoire de la Côte Ouest,
- à la nécessaire coordination avec les services des communes membres notamment pour la mise en œuvre de la subdélégation du droit de préemption.

Partant de ces constats, la stratégie en terme de politique foncière, a consisté à travailler en étroite collaboration avec les communes lors de l'élaboration de leur Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cela a été le cas en 2005 notamment avec les communes de Saint-Leu et Saint-Paul. C'est ainsi qu'ont été réservés les emplacements nécessaires à la mise en œuvre de la politique du TCO en matière d'environnement, de développement économique et touristique ou de transport. L'action foncière consistera dès l'approbation de ces documents d'urbanisme en la négociation amiable avec les propriétaires fonciers ou à défaut d'accord à la mise en œuvre de procédures d'expropriation relatives à chaque projet.

En ce qui concerne la prospection et la négociation, après l'échec de la collaboration avec une agence immobilière en 2003 et 2004, une démarche a été initiée avec l'EPFR à travers les plans d'action foncière préparés en collaboration avec les communes.

Par ailleurs, l'année 2005 a vu se concrétiser la subdélégation du droit de préemption urbain par les communes au TCO (délibération de juillet 2005). La mise en œuvre opérationnelle commence à porter ses fruits avec plusieurs procédures en cours.

Enfin, le travail en collaboration avec l'EPFR sur les périmètres de ZAD autour des échangeurs de la Route des Tamarins s'est traduit par la proposition au Préfet d'un périmètre de ZAD autour de l'échangeur de Barrage d'une superficie de 52 ha environ. Des réflexions sont en cours sur d'autres périmètres notamment autour de l'échangeur de Colimaçons Saint-Leu.

Parallèlement à toutes ces actions la Convention Cadre d'intervention foncière entre le TCO et l'EPFR pour un montant de 4 millions d'euros a permis au TCO de bonifier un terrain à vocation de logements aidés (participation de 37 340,00 € pour l'acquisition d'une parcelle de 1500 m² au centre ville de Piton Saint-Leu) et plusieurs autres ont fait l'objet d'accord de principe (Bois Blanc Saint-Leu pour un montant prévisionnel de 30 504,00 €..).

- Urbanisme opérationnel

Des réflexions ont été initiées sur un projet de zone d'activité sur le secteur de Savannah à Saint-Paul et sur la participation du TCO à la ZAC Moulin Joli à La Possession.

► Aide à la Décision, Observation et Cartographie

- Rappel de la réorganisation opérée en 2005

2005, année charnière pour le TCO et pour son SIG, a vu la transformation du service SIG en véritable Cellule transversale : la Cellule Aide à la Décision, Observation et cartographie.

Une évolution qui recadre les missions de cette Cellule stratégique :

- l'Aide à la Décision : missions prospectives ;
- l'Observation : missions rétrospectives ;
- la cartographie : missions de production du quotidien.

Elle a nécessité la refonte complète du Système d'Information Géographique et de l'organisation des ressources humaines. Ce travail mené en interne a conduit à la mise en avant d'une Infrastructure de l'Information Géographique (2 IG) adaptée aux attentes des utilisateurs. La 2 IG entrera en fonction en 2006. Les acquisitions de données futures découleront du Schéma Directeur de l'Information Géographique dont le noyau sera le 2 IG.

- Rappel des orientations budgétaires 2005

Les orientations budgétaires de 2005 s'articulaient sur les postes de dépenses suivants :

- | | | |
|---|---|----------------|
| - Mise en place de l'observatoire | : | 62 306,13 €TTC |
| - Acquisition de matériel | : | 54 250,00 €TTC |
| - Schéma Directeur de l'Informatique Géographique | : | 75 950,00 €TTC |
| - Acquisition de données | : | 21 700,00 €TTC |
| - Poursuite de la numérisation. | | |

- Réalisations 2005

L'année 2005 a vu la clôture de la mission du BET IETI Consultant, assistant la maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de l'observatoire territorial (plusieurs groupes de travail animés par ADOc).

Les conclusions de l'étude ont mis en exergue la nécessité de recruter un technicien en renfort, pour l'intégration et le traitement des données et la production d'indicateurs.

L'acquisition de matériel et le Schéma Directeur de l'Information Géographique, ont été affinés dans leurs concepts suite à la réorganisation interne opérée en 2005.

Les acquisitions de données : le budget estimé faisant référence aux besoins théoriques des directions du TCO n'a été que partiellement consommé :

- BD Topo/BD Ortho	:	1 500,00 €
- CIRAD	:	5 760,00 €

La numérisation du Cadastre : signature de l'avenant n°1 intégrant l'Etat, préparation de l'avenant n°2 intégrant l'EPFR, l'AGORAH et la SAFER.

Divers ADOc 2005 :

- Présentations du Projet d'Agglomération et du Cœur d'agglomération ;
- Accueil d'un stagiaire ;
- Matérialisation d'un référentiel projet TCO ;
- Repérage terrain « secteur nord du TCO » avec la Direction Générale.

► Eau, Littoral et Patrimoine

Parallèlement à l'élaboration du SAGE Ouest, le TCO s'est engagé dans une politique volontariste en matière de protection et de valorisation des récifs coralliens (subvention à l'association Parc Marin, concept « Centre de la mer ») en apportant, entre autres, quelques réponses à la problématique de l'assainissement des eaux usées dans les mi-pentes et les Hauts (recrutement d'une stagiaire). L'Agglomération a également souhaité porter une ambition qualitative au niveau des projets d'aménagements afin d'améliorer le cadre de vie du territoire.

1- Politique de l'eau

- Elaboration du SAGE Ouest

Depuis fin 2003, la Communauté d'Agglomération assure la maîtrise d'ouvrage déléguée relative à l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Ouest, accompagnée du bureau d'études SAFEGE (Coût global : 205 010,75 €TTC).

L'année 2005 a été consacrée à la rédaction puis la validation, par la Commission Locale de l'Eau de l'Ouest (CLEO), des 3 phases de l'étude ainsi que du projet de SAGE Ouest :

- Etape 1 « Etat des lieux et Diagnostic » (avril 2005)
- Etape 2 « Scénarios et Stratégies de gestion » (décembre 2005)
- Etape 3 « Programme d'actions » et « Projet de SAGE » (décembre 2005)

Le coût réalisé en 2005 s'élève à 147 632,70 €TTC.

Le SAGE Ouest est fondé sur un très large travail de concertation entre tous les partenaires. De nombreuses réunions techniques (4 commissions techniques, 16 groupes de travail thématiques) et institutionnelles (2 CLEO) ont ainsi eu lieu pour aboutir à une gestion globale et cohérente de l'eau qui permette de concilier les usages domestiques, industriels, agricoles et de loisirs, et la préservation de la qualité des milieux et de la ressource sur un périmètre allant de La Possession à la Ravine du Cap à Saint-Leu.

Les réflexions ont d'abord fait émerger six principaux objectifs et recommandations de gestion déclinés ensuite en plus de 80 actions opérationnelles réparties en 7 domaines (eau potable et irrigation, planification et aménagement du territoire, assainissement des eaux usées, assainissement des eaux pluviales, pratiques agricoles, milieux naturels, communication et formation).

L'année 2006 consistera quant à elle en la phase de consultation officielle des partenaires (collectivités, chambres consulaires, Comité de Bassin) sur le projet de SAGE et à la mise à disposition du public avant d'être arrêté par le Préfet.

- Problématique de l'assainissement des eaux usées dans les mi-pentes et les Hauts

Des opérations d'aménagement (logements, équipements) sont bloquées du fait des difficultés financières de réalisation d'un assainissement collectif, voire même individuel. La mise en œuvre de solutions « innovantes » dans le domaine de l'assainissement est un enjeu majeur pour la construction de l'Agglomération. Dans le cadre d'un DESS « Sciences et Gestion de l'Environnement Tropical », Raïssa MOUNIEN, stagiaire au TCO de février à juin 2005, a travaillé sur ce thème (recherche bibliographique, réflexion sur d'autres types d'assainissement, étude de cas). Elle a également fourni un cahier des charges pour le lancement d'une étude de faisabilité d'un système d'assainissement des eaux usées sur une opération de logements à Trois-Bassins.

Une analyse plus globale sur l'ensemble du périmètre du TCO était initialement prévue en 2005. Face à la complexité du problème et du peu de solutions techniques adaptées au contexte réunionnais, il est apparu nécessaire d'aborder opération par opération le traitement des eaux usées et pluviales. Une étude spécifique sur Trois-Bassins sera lancée en 2006, elle sera orientée vers une opération de logements bloquée depuis 3 ans en raison de problèmes liés à l'assainissement.

2- Préservation du littoral

- Protection et valorisation des récifs coralliens

La Communauté d'Agglomération poursuit son engagement pris en 2004 en matière de préservation et de valorisation de l'écosystème corallien. Compte tenu des enjeux liés à la protection des lagons dans l'Ouest et du projet de Réserve Naturelle Marine, le TCO a ainsi subventionné l'Association Parc Marin pour la réalisation de deux actions contribuant fortement à une meilleure connaissance des milieux récifaux (sentier sous-marin de l'Hermitage, suivi scientifique de l'Effet Réserve) pour un montant de 29 050 €TTC.

- Concept d'un « Centre de la Mer » dans l'Ouest

Imaginé comme un centre d'accueil, d'éducation ou de documentation offrant des possibilités de découverte du milieu marin, ce concept « Centre de la Mer » pourra aussi être un outil de recherche et d'expertise, de formation, de sensibilisation de la population à la protection du patrimoine corallien, ainsi qu'un lieu touristique sur la côte Ouest.

Suite au lancement d'une procédure adaptée, une étude de définition du contenu de ce « Centre de la mer » aurait dû être initiée en 2005. De nombreuses modifications du plan de financement ont entraîné un retard dans le déroulement de l'étude ; le marché n'a donc pas pu être notifié.

2006 devrait cependant voir valider la nouvelle répartition financière ainsi que le choix du prestataire de service.

3. Qualité du cadre de vie

- Charte intercommunale paysagère, patrimoniale et architecturale

La Charte intercommunale paysagère, patrimoniale et architecturale est un ambitieux projet pour la qualité du cadre de vie du TCO. Sa logique consiste à considérer que le paysage ne doit plus être le résultat involontaire et hasardeux des activités multiples individuelles, mais devenir l'expression d'un intérêt pour la qualité et l'intégration des aménagements et opérations à l'environnement. Cela doit donc devenir un projet partagé entre les nombreux acteurs de la transformation du territoire. En signant la Charte, chacun s'engagera à respecter les orientations et principes d'actions qui concernent son champ d'intervention, dans le cadre de ses responsabilités. Une partie des résultats de la Charte alimente par ailleurs le SCOT Ouest en cours d'élaboration et devrait servir de cadre aux PLU.

Notifié en décembre 2004, le marché, d'un montant global de 249 886,35 €TTC, a été attribué au groupement « Agence Bertrand FOLLEA – Claire GAUTIER / PW2C / Vue d'Ici ». L'année 2005 a été entièrement consacrée à établir le diagnostic de la Charte (phase 1), nourri par de très nombreuses rencontres d'acteurs (entretiens individuels auprès de 80 personnes, 6 réunions techniques, 1 Comité de pilotage, 1 CCP, 1 réunion DGS). Particulièrement illustré, ce document dresse l'état actuel des paysages et les dynamiques d'évolution (points forts et opportunités, risques et problèmes en matière de cadre de vie) et propose des recommandations en matière d'urbanisation, d'architecture, d'intégration du bâti à l'environnement, d'infrastructures de déplacement, ...

Le coût réalisé en 2005 est de 105 364,35 €TTC.

Suivront en 2006, les orientations qui donneront les grands axes de la politique à engager en faveur de la qualité de l'aménagement du TCO et qui seront traduites en « actions » à entreprendre sur des sites clefs. Une phase dite d'animation et de communication est également prévue tout au long du déroulement de l'étude afin de faciliter l'appropriation des résultats et d'enclencher sa mise en œuvre.

- Actions sur le paysage

Le Projet d'Agglomération a mis en avant l'importance des ravines dans l'organisation du territoire et dans les paysages. Sur la frange littorale, les ravines constituent des coupures d'urbanisation, des espaces naturels de valeur et des zones de verdure et de fraîcheur potentielles. Le TCO a souhaité expérimenter le traitement et l'aménagement d'une ravine notamment à son embouchure sur le littoral et en milieu urbain.

A ce titre, la DATH a accueilli, de février à juin 2005, un stagiaire du DESS « Sciences et Gestion de l'Environnement Tropical » en la personne d'Olivier PARMENTIER. Sur la base de critères environnementaux, paysagers, économiques, démographiques, il a hiérarchisé les ravines sur lesquelles des opérations de valorisation pourraient être réalisées. Sur la base de ce diagnostic, il a ensuite proposé un aménagement paysager de qualité de la ravine Saint-Gilles en la traitant comme un « parc naturel urbain ».

Deux autres actions, inscrites au Projet d'Agglomération, devaient être initiées en 2005 (actions paysagères sur le Cœur d'Agglomération, les carrefours stratégiques). N'ayant pas encore de « partition commune » en matière d'ambition qualitative, la réalisation de ces opérations a été reportée partiellement en 2006.

► Espace Agricoles et Développement des Hauts

- Projet de territoire de Mafate

La démarche « projet de territoire de Mafate » a démarré en mai 2005 avec une validation et le paiement de la phase I Diagnostic, en août 2005 (72 890 € TTC). Les questionnements sur le statut foncier de Mafate ont motivé la conduite d'une expertise complémentaire, confiée au Cabinet de Maître Landot. La poursuite de la mission « projet de territoire de Mafate » a été suspendue en 2005 dans l'attente de ces précisions juridiques. Reste à engager pour 2006 les phases II, III et IV de la mission pour un montant de 59 045 € TTC).

Sur les dossiers sensibles de la piste de la Rivière des Galets et de l'enlèvement des déchets ménagers, des accords ont finalement été trouvés avec les partenaires, dont l'Etat. Le TCO devrait, à compter de 2006, financer à hauteur d'un tiers l'entretien de la piste (soit 133 000 €/an,) aux côtés de la Région et du Département, et intervenir à hauteur de 75 000 €/an pour l'enlèvement des déchets du cirque.

- Démarche de développement durable autour de la route Hubert Delisle

Cette mission, visant à conforter l'attractivité des Hauts de l'Ouest autour de l'axe central que constitue la route Hubert Delisle, a débuté en juillet 2005 avec une validation de la phase diagnostic, fin 2005 (4936 € TTC). L'année 2006 sera consacrée à la rédaction du rapport d'orientations et à sa déclinaison sous forme de fiches actions (phases II et III de la mission : 16871 € TTC). Ces fiches actions nourriront la programmation du prochain contrat d'agglomération et pourront, pour certaines, être engagés dès 2006.

- Participation aux démarches concernant l'agriculture et les Hauts
 - Projet de Parc National des Hauts
 - Rénovation du Plan d'Aménagement des Hauts
 - Comités Irrigouest
 - Cahiers de l'agriculture
 - Comités et bureaux Mafate

Plus généralement, le service agriculture et développement des Hauts a continué à accompagner en interne les réflexions du monde agricole, notamment sur la qualité agronomique des sols.

A – INTRODUCTION

Conformément aux orientations budgétaires, l'année 2005 a permis de poursuivre la mise en œuvre du contrat d'agglomération dans les domaines économiques et touristiques.

I. INVESTISSEMENT

Mise en oeuvre de la stratégie de développement économique et touristique du TCO

1- Réalisation de zones d'activités dans les hauts et les mi pentes.

Comme prévu, l'année 2005 a été l'année de lancement des travaux d'aménagement des zones d'activités économiques de Vue Belle et de Bras Montvert. Des travaux qui ont été partiellement retardés par les différentes autorisations administratives. En effet, il a été nécessaire d'attendre la validation des dispositifs et filière d'assainissement retenus avant de lancer les travaux de VRD. Ainsi depuis le deuxième semestre 2005, l'aménagement de ces zones est en cours, et avant fin 2005, il a été possible d'engager les travaux de bâtiment de la zone de Bras Montvert.

Les travaux de bâtiment sur la zone de Vue Belle devraient démarrer début 2006. Les procédures nécessaires à la mise en gestion et à la commercialisation de ces zones dans la perspective d'une livraison au dernier semestre 2006 et début 2007 seront engagées courant 2006.

2- Aménagement de ZA

La ZAC Environnement

L'année 2005 a permis de prolonger la réflexion engagée dans le cadre de l'étude urbaine sur le cœur d'agglomération par une approche plus opérationnelle du vaste espace du « parc urbain du cœur d'agglomération » qui s'étend de part et d'autre de la rivière des galets. Concernant les rives Portaises, des réflexions ont été menées avec la mairie du Port sur l'évolution de la ZAC environnement et des terrains venant en continuité jusqu'à l'axe mixte et même au-delà. Ces études devront aboutir début 2006 à l'esquisse d'un parti d'aménagement répondant aux enjeux qui pèsent sur ce territoire. L'objectif étant d'ouvrir des espaces à l'activité économique dans un cadre urbain de qualité.

3- Etude pour la mise en œuvre d'une filière de production de terrains et de bâtiments d'activités et de restructuration des zones d'activités économiques :

Face à la pénurie foncière préoccupante, résultat du ralentissement du rythme de création de ZA dans les 10 dernières années, il a été décidé la mise en place d'une filière de production de terrains et de bâtiments d'activités et de restructuration des ZA existantes. L'étude réalisée en 2005 par YL Aménagement a brossé un panorama complet des différents projets à court moyen et long termes et a permis de déterminer la marche à suivre pour répondre aux besoins du territoire en foncier et immobilier économiques sur les 15 prochaines années.

C'est dans ce cadre que des projets à court/moyen termes ont été abordés tels que la ZAC communale Renaissance III et la future zone d'activités de Bois de Nèfles qui devrait être lancé début 2006 pour une livraison à l'échéance de la route des tamarins (2008).

4- Immobilier d'entreprises

Engagé dans le cadre d'un protocole d'accord avec la SDI (devenue CBO Territoria), la CDC et la SODIAC, le TCO par son intervention, veut garantir un aménagement cohérent de qualité sur le secteur de l'usine de Savanna.

Souhaitant également intervenir sur un complément d'offre immobilière (ateliers aidés) dédiée à l'activité économique sur le secteur, le TCO a acquis l'ancienne distillerie auprès de la mairie de Saint-Paul. Il participe par ailleurs à l'ensemble des réflexions concernant le projet de réhabilitation et de reconversion du site.

En 2005, a ainsi été lancée une étude pour l'aménagement du site de l'usine et la réhabilitation de l'ancienne distillerie. Cette étude a été l'occasion d'aborder avec les partenaires dont le Département, les différentes problématiques, environnementales, patrimoniales, de déplacements, ... propres au quartier de savanna. Cette étude d'aménagement portée par l'ensemble des partenaires devrait nous permettre d'engager en 2006 les études techniques nécessaires à la réhabilitation du site et de l'ancienne distillerie.

Dans le cadre de la réhabilitation des friches industrielles, et en lien avec la réalisation de la ZA de Vue Belle, le TCO a engagé fin 2005 une réflexion sur la réhabilitation des friches industrielles de Vue Belle. Un ensemble couvrant un peu plus de 5000 m² de plancher dans un quartier en pleine évolution et auquel il convient de donner un second souffle. La vocation économique de cette friche n'est à ce jour pas véritablement avérée. Par ailleurs, il semble nécessaire d'intégrer l'ensemble des besoins identifiés dans le cadre des études de structuration de bourg pour une meilleure intégration du quartier de Vue Belle au reste de la Saline.

5- Aménagements touristiques sur le littoral

Conformément à son contrat d'agglomération (Fiche Action DE-7), le TCO a réalisé et lancé trois études concernant la mise en valeur et l'aménagement touristique de son littoral : une étude concernant le littoral de Trois-Bassins entre la Ravine Trois-Bassins et la Grande Ravine, une étude concernant le littoral sud de Saint-Leu entre la ravine des Poux et la limite sud de la commune, ainsi que le schéma directeur du sentier littoral de la Côte Ouest.

Engageant une démarche partenariale spécifique pour chaque étude, le TCO a réalisé ces études en préparation de travaux visant à mieux organiser son littoral, assurer un certain développement touristique et à revaloriser par une meilleure qualité d'aménagements l'ensemble de son littoral.

Les programmes d'aménagements sont en cours de validation et le TCO travaille à réunir les conditions nécessaires au lancement de divers travaux en 2006.

6- Aides aux projets touristiques dans les hauts et les mi-pentes

Le schéma directeur de signalisation touristique du TCO est en cours. Les différents pôles, sites et bassins touristiques ont été identifiés ainsi que les outils de signalisation à mettre en place et la programmation de leur mise en oeuvre. La Charte signalétique est en cours de validation puis de déclinaison. Il restera à finaliser la répartition des maîtrises d'ouvrage notamment sur les aspects d'entretien et maintenance de tous les dispositifs qui seront installés.

7- Hippodrome de La Réunion

a) –Le parc urbain

Au vu des conclusions de l'étude de "faisabilité des courses hippiques à La Réunion" menée en 2003, le TCO a inscrit l'hippodrome dans son "Projet d'Agglomération" en qualité d'équipement structurant.

L'étude urbaine relative à la constitution du "Cœur d'Agglomération" rendue début 2005, l'a ainsi positionné dans le cadre du futur parc urbain dont l'implantation est prévue dans la Plaine de Cambaie sur les terrains exondés de la Rivière des Galets.

Les rives de la Rivière des Galets ont, en effet, vocation à devenir un espace de centralité en termes d'image et d'usages : le traitement de la rive Saint-Pauloise doit donc faire écho à l'aménagement de la rive Portoise (projet d'aménagement économique et de loisirs en cours), l'ensemble de cet espace ayant vocation à devenir un espace de nature et de loisirs de proximité accessible à la population.

b) – L'étude de définition

Concernant l'hippodrome, le TCO a arrêté le principe d'une infrastructure polyvalente, dédiée principalement aux courses, mais dont la pleine utilisation doit être recherchée pour une valorisation de l'investissement et une création d'activités marchandes de loisirs, culturelles et sportives susceptibles d'apporter en outre une animation quotidienne. Une des fonctions complémentaires de l'hippodrome concerne un centre d'entraînement dont le positionnement est prévu sur la rive droite de la Rivière des Galets sur les terrains exondés de la commune du Port, en face de l'hippodrome.

Afin d'engager la phase opérationnelle de ce projet d'équipement, le TCO s'est doté au mois de juillet, d'une assistance administrative pour la réalisation de cet équipement. La SEDRE a donc été retenue pour une mission d'aide au pilotage et à la mise en oeuvre des différentes procédures et réflexions à engager. Cette assistance administrative vient compléter l'assistance technique à la maîtrise d'ouvrage déjà assurée par France Cheval Services.

Un marché d'études de définition a ainsi été lancé début décembre. Il a pour objet de confier simultanément à trois prestataires le soin de définir un scénario et un programme d'aménagement et de construction du parc urbain et de l'hippodrome, ainsi que d'élaborer une proposition de marché ultérieur de maîtrise d'oeuvre qui pourra être confié à l'auteur de la solution retenue.

c) - La filière course

En outre, le TCO joue un rôle de pilote dans la mise en place de l'activité des courses de chevaux et de la filière élevage.

- Un comité technique « formations aux métiers des courses hippiques » a ainsi été constitué en juin. Composé de divers partenaires tels que la Région, le Département, la Rectorat, le comité régional d'équitation, la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS), l'association des éleveurs de pur-sang de Bourbon, la société des courses de La Réunion, les Haras Nationaux..., il a permis, avec le concours de la DAF assurant l'ingénierie de formation, d'élaborer une stratégie de formations pour les métiers des courses hippiques.

L'étude de faisabilité des courses hippiques ayant démontré qu'un tel projet permettrait à terme, la création de 150 emplois directs et de 150 emplois indirects, la stratégie de formation a donc, au préalable, été orientée sur le métier de lad-jockey (également appelé « cavalier d'entraînement ») dont les besoins ont été estimés à une soixantaine.

Des formations (par voie scolaire ou dans le cadre de l'apprentissage) et des organismes susceptibles de les dispenser ont alors été identifiés. Des contacts ont ainsi été noués avec l'AFASEC dite « Ecole des Courses Hippiques » et le CFA agricole de Laval afin de définir les conditions d'accueil et de formation de jeunes réunionnais dans leur sein.

Une mission du CFAA de Laval est même venue à La Réunion à l'initiative du comité régional d'équitation en décembre afin d'évoquer ces questions.

En raison de la durée des formations (3 ans en moyenne) et de la date prévisionnelle d'ouverture de l'hippodrome fixée à début 2010, il a été nécessaire d'anticiper par rapport à la rentrée scolaire 2006. C'est pourquoi la Région, le Département et le TCO ont conjointement décidé, fin 2005, de confier au CFA agricole de Saint-Paul une mission d'information sur les métiers des courses hippiques, de présélection et d'aide à la mobilité des jeunes intéressés (une 20 aine d'entre eux devrait, dès septembre 2006, pouvoir intégrer des cursus de formation).

Cette action a également été placée dans le cadre d'un objectif de mobilité, le métier de lad-jockey étant actuellement en tension en Métropole.

- Concernant la filière élevage, un travail de soutien aux éleveurs a été réalisé par France Cheval Services, ce qui a permis d'identifier des besoins en termes de formation et d'aides financières au développement de la filière.

La Région et le Département, respectivement compétents pour ces questions, ont été associés à ces réflexions, ce qui devrait permettre d'aboutir dans le courant de l'année 2006 à l'élaboration d'un programme de formation avec la Région et à la mise en place d'un « cercle élevage » (représentants des éleveurs, Département, Haras Nationaux, Chambre d'agriculture...) ayant pour objectif de définir, dans le cadre des négociations du futur DOCUP, un régime d'aides spécifiques à l'élevage de chevaux de courses à La Réunion

d) - L'extraction des matériaux

Suite aux acquisitions foncières réalisées en 2004 (acquisition par le TCO de la parcelle AB 394 de 150 908 m² et rétrocession à la commune de Saint-Paul des terrains exondés : parcelle AB 469), la commune de Saint-Paul, par délibération du conseil municipal en date du 28 juin 2005, a donné mandat au TCO pour assurer la mission globale de gestion de ces deux unités foncières.

Le TCO a ainsi :

- élaboré un cahier des charges pour l'extraction de matériaux alluvionnaires sur ces deux parcelles ;
- repris à son compte la procédure d'autorisation de carrière en cours (deux demandes d'autorisation déposées en préfecture en 2002/2003 font l'objet d'un sursis à statuer) ;
- mis en concurrence les carriers sur la base du cahier des charges établi (un avis de mise en concurrence a été publié le 1^{er} août avec pour date limite de remise des propositions le 1^{er} septembre, reportée au 27 septembre) ;
- analysé les deux offres remises (HOLCIM et GIE classe III LAFARGE-SOBEX/SCPR) avec le concours du bureau d'études ANTEA, assistant technique et juridique à la passation du contrat de fortage, désigné en septembre 2005 suite à une consultation ;
- validé, par délibération du conseil communautaire en date du 12 décembre, le choix d'admettre à la négociation le GIE classe III et autorisé le Président à mener la négociation en vue de la rédaction du contrat de fortage.

Il lui appartiendra ensuite, conformément à la convention de mandat signée en octobre entre Saint-Paul et le TCO de :

- suivre et contrôler les opérations d'extraction ;
- réceptionner les plates-formes après extraction des matériaux ;
- percevoir et reverser, le cas échéant une partie des droits de fortage à la commune selon des critères de répartition qui seront définis après la signature du contrat de fortage ;
- procéder entre maîtres d'ouvrages aux échanges fonciers des terrains d'assiette des équipements futurs (Saint-Paul deviendra propriétaire du terrain d'assiette de la STEP et le TCO deviendra propriétaire du terrain d'assiette du parc urbain et de l'hippodrome).

II. FONCTIONNEMENT

1°- Subventions aux associations

Pour répondre à sa mission d'acteur de développement économique et d'animateur du développement touristique du territoire intercommunal, le TCO a décidé de s'associer aux actions visant à dynamiser la création et l'expansion de l'activité économique et touristique de son territoire. C'est à ce titre que l'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération a accordé des aides financières au titre de l'exercice 2005.

La direction du développement économique et touristique a donc attribué une enveloppe budgétaire totale de 124 892.27 € pour des aides financières attribuées à des associations ou à des Sociétés d'Economie Mixte dans les domaines du développement économique et touristique.

RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES PAR LA DSET EN 2005

<i>nom bénéficiaire</i>	<i>date du conseil communautaire</i>	<i>montant accordé en € TTC</i>
Office de Tourisme de la Possession (Accueil croisière)	21 mars 2005	17 590
SEM GEM PORT des Mascareignes	11 juillet 2005	30 000
ADIE	11 juillet 2005	7 000
Réunion Entreprendre	11 juillet 2005	15 000
Route Hubert Delisle - Projet pédagogique CAEP ZEP St-Leu	11 juillet 2005	14 202,27
SEMTO	11 juillet 2005	4 900
Maison de la Montagne - Villages Créoles	11 juillet 2005	5 000
Assises des Offices de Tourisme	5 septembre 2005	10 000
Chambre des Métiers	5 septembre 2005	4 200,00
CCIR		17 000
Total		124 892,27

En outre, la mission d'animation du secteur touristique se traduit par le pilotage du Cercle d'Echanges Tourisme (CET) regroupant les communes et Offices de Tourisme du territoire. Ce cercle d'échanges permet de fédérer ces acteurs et de structurer l'intervention du TCO en matière de subventions autour d'axes stratégiques. Pour l'amélioration de l'accueil des croisiéristes (action prévue à la stratégie de développement touristique du TCO), le CET s'organise en Comité Technique Croisières avec les membres et autres partenaires concernés afin de proposer et mettre en œuvre des actions opérationnelles.

2°- Personnel :

L'année 2005 a été marquée par le recrutement d'un développeur économique au 1er juillet 2005 et d'un agent administratif pour renforcer le secrétariat portant ainsi à 7 agents l'effectif de la direction.

B – REALISATIONS AU TITRE DE 2005

(Pour mémoire : Budget réel TCO
Invest + fonctionnement =
104 341 034,97 €)

	EXERCICE 2002	EXERCICE 2003	EXERCICE 2004	Exercice 2005
- Prévisions budgétaires globales de l'année (Invest + fonctionnement, hors personnel)	781.201,20	863 524,14	9 135 704,87	8 362 777,47
- Part du budget du pôle dans le budget global du TCO	1.07 %	1,10 %	8 %	investissement 37% fonctionnement 6% soit un total de 8%
- Dépenses réalisées	47.822,36	500 249,09	3 379 390,51	1 115 229,97
- % réalisation	28,99%	58 %	36 %	13%
- Reports sur exercice n +1	270 979.14	298 033,63	4 814 277,69	6 206 890,92
• % (réalisation avec reports)	63,68%	92,4 %	87 %	87,5%
• Dépenses €/hab (185 323 hab)	2,76	2,75 euros	18,59 euros	6 euros 39,50 avec reports
• Taxe professionnelle unique				
Taux	15,61%	15,90 %	16,30 %	16,74%
Produit total de la TPU (compensations comprises)	31 079 518	34 181 666	35 046 624	37 276 449
Produit de la TPU après reversement aux communes	9 479 731	12 474 212	12 954 519	15 133 206
Part du budget économie dans le produit de taxe professionnelle (hors reversement aux communes)	8,10 %	7 %	70 %	55%
• Dépenses réalisées :				
- % des subventions aux associations	6,33%	13%	4,95%	11%
- part du fonctionnement	37%	23%	15 %	2 %
- part de l'investissement	63%	77%	85 %	98 %

	2002	2003	2004	2005
Budget investissement	511 301,14	661 651,14	8 924 533	8 205 880
Dépenses réalisées - Dépenses investissement €hab	12 036,16	371 485,62 2 €	2 877 927 16 €	959 827
Taux de réalisation	2,35 %	56 %	32 %	12%
Crédits reportés sur l'exercice suivant	270 979,14	298 033,63 €	4 814 277	6 206 890
Montant des subventions réalisées	0	112 320,50 €	167 325,64 €	297 020
Subventions reportées	133 500,00	178 336,50 €	0	2 688 319
% financement des dépenses par subventions	37 % - chiffre réel : 71 %	43,40 %	3 %	30% 42% avec les RAR

L'année 2005 est marquée par une stabilisation du budget d'investissement après une très forte augmentation l'année précédente.

C – PERSPECTIVES

I. Le contexte et les caractéristiques des orientations pour 2006

A- Le contrat d'agglomération

La direction économie et tourisme s'inscrit dans la mise en œuvre du contrat d'agglomération et notamment dans l'une des quatre orientations transversales :

- « **optimiser l'activité économique et l'emploi tout en renforçant les pôles spécifiques de la micro région ouest.** »

B- Le foncier

En terme de foncier économique, la stratégie foncière a été clairement identifiée :

- Maîtriser le processus de production des zones d'activités sur certains sites considérés comme stratégiques pour l'agglomération,
- Conforter le développement des parties les moins dynamiques de l'espace communautaire.

Le TCO est conscient de ses responsabilités vis-à-vis du reste de l'île et est d'accord pour programmer 300 hectares de ZA dans le respect du projet « coeur d'agglomération », en utilisant au mieux les échangeurs de la voie express, avec un souci de traitement paysager et de la qualité des constructions.

Cependant, le TCO initie et s'associe aux démarches qui permettent d'étendre la réflexion à l'échelle régionale et de desserrer la contrainte autour de la zone portuaire (étude CCI sur les plates formes logistiques, groupe de travail sur le foncier économique).

En terme de foncier touristique, la vocation d'accueil touristique du territoire est une composante essentielle de l'économie du TCO.

La valorisation et le développement des capacités de cet accueil sont une des priorités essentielles du projet de développement.

Quatre grands types d'opérations sont poursuivies : la mise en place d'équipements structurants, le développement contrôlé de l'offre d'hébergement en zone littorale, l'aménagement de la frange littorale et des bassins de séjours et l'aménagement de sites touristiques dans les hauts et les mi-pentes.

Cependant, les expériences récentes montrent la difficulté de réaliser des acquisitions à l'amiable notamment dans le domaine touristique où les terrains sont souvent localisés sur des zones stratégiques et subissent donc une forte pression.

Priorités pour 2006 :

- 1- Participation à la réflexion régionale pour la structuration de l'offre de foncier économique,
- 2- Recherche de foncier disponible conforme à la stratégie économique,
- 3- Mise en place des conventions ou acquisition en priorité du foncier maîtrisé à ce jour par des organisations publiques ou parapubliques.
- 4- Maîtrise de foncier stratégique sous forme d'emplacements réservés aux PLU des communes actuellement à l'étude ou sous la forme de ZAD.
- 5- Acquisitions foncières et délocalisations d'entreprises liées aux projets d'aménagement.

C- Les financements

Le contexte financier de l'action du TCO a été profondément modifié par la réforme du FRDE qui a bénéficié aux 24 communes de l'Ile et l'Acte II de la Décentralisation : les plans de financement initialement prévus dans le contrat d'agglomération doivent donc tous être renégociés.

Pour l'année 2006, cette situation devrait s'accroître : les fonds européens dédiés à l'économie et au tourisme sont épuisés du moins pour le co-financement de nouvelles actions. De plus le FRDE disponible sera utilisé prioritairement en contrepartie des fonds européens.

A titre d'exemple, le plan de financement des ZA des hauts a été très difficilement bouclé en 2005 et se solde par une augmentation de la participation du TCO de l'ordre de 500 000 euros.

L'année 2006 risque donc fort d'être une année de transition et de préparation du futur DOCUP.

II. Aménagement :

A- Aménagements en faveur des entreprises

Une politique d'offre raisonnée, mais active à court terme pour « dégonfler » la pression engendrée par les attentes mal satisfaites.

2006 sera l'année de livraison **des zones d'activités de Vue Belle et de Bras Montvert** dont la mise en œuvre est entrée dans une phase opérationnelle en 2005.

La poursuite des investissements sur ces deux zones d'activités s'accompagnera ainsi dès 2006 de la commercialisation des deux zones d'activités soit un ensemble de plus de 4000 m² de bâtiments d'activités.

Dans le cadre de la réalisation du cœur d'agglomération, la poursuite des opérations d'aménagements de la **ZAC environnement** a été provisoirement arrêtée afin de permettre par le biais d'une étude d'aménagement de l'ensemble « rive droite de la rivière des galets » d'y intégrer les préconisations et orientations retenues dans le cadre de l'étude urbaine cœur d'agglomération.

Les conclusions de cette étude d'aménagement devront permettre d'une part la poursuite de l'aménagement de la **ZAC environnement** dans le cadre d'une cohérence générale, d'autre part d'apporter des éléments de réflexion sur l'ensemble de la rive droite de la rivière des galets en opérant la jonction entre la **ZAC Environnement** et la **ZAC des Mascareignes**.

2005 a également été l'année de lancement des réflexions sur les deux **friches industrielles du territoire intercommunal, à savoir Vue Belle et Savanna**.

Ces deux ensembles étant de près ou de loin concernés depuis peu par différents projets d'aménagement, le TCO souhaite accompagner la reconversion de ces sites historiques d'importance.

L'étude réalisée en 2004 / 2005 sur la mise en place d'une **filière de production de terrains et bâtiments d'activités économiques** est arrivée à son terme en novembre.

Il convient à présent de tirer les enseignements de cette étude afin d'engager sur le terrain une véritable politique dynamique contribuant à la satisfaction des besoins en terme de foncier et d'immobilier d'entreprises.

Les actions à mener concerneront bien entendu la réalisation de nouvelles zones d'activités mais surtout le lourd travail d'investigation qui consistera à identifier les opportunités d'intervention susceptibles de contribuer à optimiser l'occupation de l'espace dans les zones anciennes.

En 2006, le service économique devrait également poursuivre le travail engagé concernant le transfert de la partie activité économique de la **ZAC Moulin joli** et contribuer à la mise en œuvre de la zone d'activités économiques de Bois de nêfles Saint-Leu (portée entièrement par CBO Territoria).

B- Aménagements touristiques

2005 a vu la réalisation et le lancement d'études préliminaires servant à définir et programmer de nouveaux aménagements et projets touristiques.

Sur le littoral, le schéma directeur du Sentier Littoral de la Côte Ouest, les études de mise en valeur et d'aménagement touristiques des littoraux de Trois-Bassins et du Sud de Saint-Leu rendront leurs conclusions fin 2005 ou au premier trimestre 2006.

Ces études proposent des mises en œuvre phasées qui préciseront un programme d'investissement sur plusieurs années sous forme d'autorisations de programme et crédits de paiement.

Du fait de la diversité des opérations et aménagements proposés dans le cadre des premières phases respectives de réalisation, le TCO consacra l'année 2006 à assurer la maîtrise du foncier nécessaire aux aménagements, à contracter des mandataires pour réaliser ces aménagements et à lancer les maîtrises d'oeuvre pour ces premières phases.

Sur les hauts, la Démarche de Développement Durable sur la Route Hubert Delisle ainsi que la réflexion menée avec les acteurs du tourisme auront permis de définir un projet de route touristique qui nécessitera des aménagements d'arrêts touristiques.

Il s'agira en 2006 de faire les études d'aménagement complémentaires sur les sites identifiés.

Sur l'ensemble du territoire, le schéma directeur de signalisation touristique permettra d'identifier les actions de maîtrise d'ouvrage TCO notamment la signalisation routière des sites d'intérêt supra communal, la signalisation de la route Hubert Delisle en route touristique, la signalisation liée aux bassins de séjour...

Certaines études techniques seront là aussi nécessaires notamment l'étude de définition pour la signalisation routière.

Dans le cadre de l'objectif du projet d'agglomération d'ouverture sur la mer des projets de ville, le TCO devrait intervenir en co-financement sur les projets de darse de grande plaisance et de la ZAC « ville est port », à vocation résidentielle et touristique, portés respectivement par la CCIR et par la ville du Port.

III. Animation Economique du territoire

A- Animation économique

1- Accueil des entreprises :

L'objectif du TCO est de se doter d'un service d'accueil aux entreprises mutualisé pour les cinq communes et qui permette dans un premier temps d'offrir une information fiable et immédiate sur les disponibilités foncières et immobilières.

Les modalités de fonctionnement, les répartitions de compétences et de moyens ainsi que l'étendue des services à proposer aux entreprises sont autant d'éléments qui devront être déterminés avec les cinq communes.

Le premier projet du TCO pourrait consister à mettre en place un outil de gestion des espaces économiques (tableau de bord ayant vocation à devenir un observatoire) en complémentarité avec les outils déjà existants et des partenariats (communes membres du TCO, CCIR, AGORAH, aménageurs, privés...).

Les objectifs seraient d'avoir :

- une connaissance précise et fiable de l'offre publique et privée de foncier économique sur le territoire du TCO à destination des entreprises souhaitant s'y installer ou agrandir leur activité,
- une politique d'attribution et de commercialisation des espaces économiques qui soit conforme aux axes de développement de notre territoire et permette une gestion raisonnée du foncier économique existant ou futur.

2- Promotion économique :

a. Cercles d'échanges économiques et soutien des filières

Animation de cercles d'échanges économiques auxquels pourraient participer :

- les services économiques des différentes communes du TCO ;
- et éventuellement, les chambres consulaires (des conventions cadres de partenariat étant déjà actuellement en discussion entre le TCO et la CCI Réunion et le TCO et la Chambre des Métiers).

Cette mise en réseau d'acteurs permettra, par des réunions périodiques, d'assurer un partage des informations économiques concernant le TCO et de mettre en œuvre l'un des axes de la stratégie économique de l'ouest qui est le renforcement et la spécialisation des filières identifiées (pôle image, recyclage des déchets, logistique portuaire, tourisme, filière cheval liée au projet d'hippodrome...) sur le territoire.

b. Subventions

Attribution de subventions à des associations, SEM et autres organismes agissant pour le développement économique du territoire.

B. Animation touristique

1- Actions du Cercles d'Echanges Tourisme

Dans le cadre de son action pour le développement touristique du territoire, le TCO anime un cercle d'échanges en partenariat avec les communes et les Offices de Tourisme.

Un certain nombre d'actions ont déjà été menées par ce cercle d'échanges notamment pour l'accueil des croisiéristes à Port Réunion et pour la promotion de l'ensemble du territoire sous l'appellation « Grand Ouest ».

En 2006, l'intervention du CET va s'accroître selon trois axes :

- l'accueil des bateaux de croisière pour lequel un partenariat vaste se met en place avec des dispositifs spécifiques selon la taille des navires, une charte de l'accueil des croisiéristes signée par l'ensemble des prestataires, l'édition d'une brochure d'accueil spécifique,
- la promotion du « Grand Ouest » par l'organisation d'événementiels estampillés « Grand Ouest » relayés au niveau des medias, la participation au Salon du Tourisme et des Loisirs et l'édition de magazines,
- l'amélioration de l'accueil des touristes par la mise en place d'un programme de formation destiné aux agents d'accueil des OT, des communes voire d'autres partenaires ainsi que la mise en place d'un outil unique de gestion des informations touristiques.

2-Mise en œuvre du Schéma Directeur de Signalisation Touristique du TCO

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur de Signalisation Touristique du TCO, il sera prévu un certain nombre de fonds de concours afin d'inciter les autres maîtrises d'ouvrage du territoire à appliquer les recommandations du schéma dans leurs propres signalisation locale.

3-Subventions

Un soutien financier aux associations oeuvrant dans le sens du développement touristique du Territoire sera assuré sous forme de subventions.

C- L'Hippodrome de la Réunion

Le processus de réflexion engagé par le TCO sur l'opportunité de créer une filière de courses hippiques à La Réunion et d'installer sur son territoire un hippodrome va entrer dans une phase opérationnelle.

Le projet « hippodrome et filière courses » est sans aucun doute d'envergure régionale : il intéresse le développement agricole, économique, et touristique de l'ensemble de notre île.

Il assure une triple vocation découlant :

- de sa dimension liée à l'aménagement du territoire comme espace structurant intercommunal du futur cœur d'agglomération du TCO au droit de la Rivière des Galets,
- de sa dimension économique du fait de la création d'une nouvelle filière d'élevage de chevaux et son impact sur l'emploi dans les activités hippiques et l'agriculture,
- et enfin, de l'image qu'un hippodrome peut représenter dans la promotion d'un territoire confronté aux enjeux touristiques.

En 2006, les objectifs sont de :

- valider le plan de financement,
- poursuivre les acquisitions et échanges fonciers (zone exondée et frange sud),
- mettre en oeuvre la délocalisation des entreprises sur la frange sud,
- assurer le suivi du contrat d'extraction,
- réaliser les études de définition du projet et préparer les marchés de maîtrise d'œuvre,
- poursuivre le travail d'anticipation et de mise en place des formations nécessaires au bon fonctionnement de la filière.

PÔLITIQUE DE LA VILLE

A - PREAMBULE

Suite à la définition des axes d'intérêt communautaire pour la période 2004-2006 et la signature d'avenants aux contrats de ville de La Possession et Le Port d'une part et de Saint-Paul, Trois-Bassins et Saint-Leu d'autre part, le service a recentré son activité sur la mise en place des actions définies en maîtrise d'ouvrage TCO.

Parallèlement à cette activité, la fonction de coordination et d'échanges entre les équipes communales a été mise en place, ainsi que l'appui technique aux chefs de projets transférés en 2004 aux communes de Saint-Paul, Trois-Bassins et Saint-Leu.

B - REALISATIONS AU TITRE DE 2005

<i>(Pour mémoire : Budget réel TCO Invest + fonctionnement = 104 341 034,97 €)</i>	EXERCICE 2002	EXERCICE 2003	EXERCICE 2004	EXERCICE 2005	Evolution (2005/2004)
• Indicateurs financiers					
- Prévisions budgétaires globales (Investissement + fonctionnement)	1 289 858,50 €	1 039 402,24€	1 468 351,68	1 237 701,38	- 16%
- Part du budget du pôle dans le budget global du TCO	1,76 %	1,32 %	1,30 %	1,20 %	
- Dépenses réalisées	1 068 111,15 €	961 506,85 €	1 048 777,27	1 056 967,56	1%
- taux de réalisation	83 %	90 %	71,4 %	85%	
- Reports sur exercice suivant	112 030,23 €	3 160,21 €	249 233,18	134 358,65	
- taux de réalisation avec reports	91 %	92,80 %	88,4 %	96%	9 %

I / FONCTIONNEMENT

Les trois axes définis d'intérêt communautaire mobilisent essentiellement des moyens en fonctionnement, à la fois financiers et en expertise et appui technique aux équipes communales.

Axe 1 : développer une fonction de centre de ressources qui a pour objectif de contribuer à rapprocher entre elles des initiatives communales ou intercommunales partielles, afin de donner une base à la construction de la politique de la ville communautaire.

Si ces missions ne mobilisent pas de financement direct de la part du TCO, elles sont néanmoins très mobilisatrices en terme de temps, de rencontres, de réunions partenariales, de transmissions d'informations. Le service est accompagné de la responsable du Centre de Ressources Ville et Hauts pour animer le groupe intercommunal des chefs de projets.

Axe 2 : Valoriser des actions via les compétences de base du TCO, telles que l'environnement et le développement économique ou l'habitat.

- Des actions dans le domaine de l'insertion par l'économique :
 - Coordination des plates formes de services (financement TCO/Etat)
 - Accueil, accompagnement et suivi des petits porteurs de projets économiques (financement FSE/TCO)
 - Avance remboursable aux Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (cf. subvention investissement)
- Dans le domaine de l'environnement
 - Soutien aux projets pédagogiques des écoles primaires relatifs à l'éducation à l'environnement, (appel à projets du TCO).

Axe 3 : Construire la citoyenneté communautaire

- Fonctionnement et animation des cyberbases déployées sur les cinq communes du TCO. Le budget de fonctionnement du service a largement progressé par rapport à 2004 en raison d'une année pleine de fonctionnement des 5 cyberbases (2 mois en 2004)

Concernant les recettes de fonctionnement, la politique de la ville d'intérêt communautaire n'a pas refondu les bases de négociations de la répartition des subventions Etat et Département. Seuls 10 % des enveloppes allouées au communes sont dédiés aux actions communautaires.

La mise en place des cyberbases par contre bénéficie d'un financement spécifique de Département à hauteur de 200 000 €/an pendant 3 ans.

La politique de la ville s'adresse en principe à des sites définis en géographie prioritaire, mais les actions communautaires s'appliquent bien souvent de fait à l'ensemble du territoire.

<u>indicateurs territoriaux</u>	TCO	REUNION	METROPOLE
Communes en contrats de ville communaux ou intercommunaux	100% (5 communes)	50% (12 communes pour 8 contrats de ville)	2 200 communes pour 247 contrats de ville
Communes ayant des quartiers prioritaires sur leurs territoires	5 communes	12 communes	1000*
Nombre de quartiers prioritaires et leur population	17 quartiers (y compris les sites du PAH) 89 961 habitants soit environ 50% de la population	46 quartiers 309 240 habitants soit environ 44% de la population	1500 quartiers*
Nombre de ZUS** et leur population	6 (deux ZUS sur Saint-Paul et une ZUS sur les quatre autres communes) environ 47 000 habitants soit 26 % de la population	15 (y compris TCO) 122 982 habitants soit environ 17 % de la population	751 4,7 millions d'habitants répartis sur 490 communes

* source AGORAH, estimation Cour des comptes

** ZUS : zones urbaines sensibles caractérisées par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre habitat et emploi.

	EXERCICE 2002	EXERCICE 2003	EXERCICE 2004	EXERCICE 2005	Evolution 05/04
• Indicateurs financiers					
- Budget fonctionnement (hors personnel)	1 124 512,68	540 652,01	351 560,40	434 652,72	23%
- Dépenses réalisées	695 949,44	469 733,71	330 052,15	422 580,92	28%
- taux de réalisation	62 %	88 %	94 %	97 %	
- Montant de subventions réalisées	néant	néant	147 767,84	89 183	
- subventions reportées			néant	6122	
- taux de financement des dépenses par subventions			45 %	22 %	
• Indicateurs de gestion					
➤ subventions aux associations, pour la réalisation d'actions	355 453,24 €	365 706,79 €	330 052,15 €	339 329,79	3%
➤ Etude (regroupement des services publics, action CVIO programmée en 2001)		25 168,50 €			
➤ Etude (Evaluation des deux contrats de ville et définition de l'intérêt communautaire)	81 646,25 €	9 765 €			
➤ Frais de fonctionnement du pôle (y/c fonctionnement des cyberbases)	108 849,95	69 093,42	21 284,76 €	83 251,13	↗
- Budget TCO soutien aux projets associatifs (animation globale et environnement scolaire)	150 000 €	enveloppe transférée aux communes dans le cadre de la dotation de solidarité	enveloppe transférée aux communes dans le cadre de la dotation de solidarité	enveloppe transférée aux communes dans le cadre de la dotation de solidarité	
▫ répartition par commune :					
- Saint-Leu	16,20 %				
- Trois-Bassins	6,23 %				
- Saint-Paul	37,72 %				
- Port	25,21 %				
- Possession	14,64 %				

II / INVESTISSEMENT

En matière d'investissement, trois postes principaux :

- Une étude concernant la définition et la faisabilité d'opérations de logements et de structures d'accueil à destination des publics spécifiques (personnes âgées, handicapées, en grande difficulté). L'étude programmée en 2004 a été réalisée en 2005 et trouve son prolongement dans le diagnostic social;

- L'avance de trésorerie faite aux associations gestionnaires des PLIE (avance remboursée à chaque exercice budgétaire) ;

- La mise en place effective d'une cyberbase sur chaque commune et deux cyberbus sur Saint-Paul. Les dépenses d'investissement réalisées à hauteur de 40% en 2004 ont été soldées en 2005. Les résultats ont été significatifs en matière d'accueil des publics et l'effort doit être poursuivi sur la qualité des ateliers d'initiation mis en place.

- L'étude de diagnostic social a démarré en Août 2005 et se poursuit sur l'année 2006. Elle doit à terme décliner des axes stratégiques, et des objectifs opérationnels et plans d'action dans les quatre thématiques de l'éducation, la prévention, l'emploi/insertion, et le logement adapté aux publics spécifiques, à l'échelle de l'agglomération, en articulation avec les compétences et projets communaux.

	EXERCICE 2002	EXERCICE 2003	EXERCICE 2004	EXERCICE 2005	Evolution 04/03
• Indicateurs financiers					
Budget investissement	165 345,82 €	498 750,23 €	859 160,21€	803 048,66	- 7 %
Dépenses réalisées	4623,80 €	491 773,14 €	549 945,34	634 386,64	15 %
% réalisation	2,80 %	98,60 %	64 %	79 %	
Reports sur exercice suivant	112 030,23 €	3 160,21 €	249 233,18	134 358,65	
Taux de réalisation avec reports	71 %	99 %	93 %	96 %	
Montant subventions réalisées	0	64 469,07 €	363 928,00	9 183	
Subventions reportées	107 020,00 €	38 120 €	95 252,00	63 254	
% financement des dépenses par subventions	92 %	21 %	57 %	11 %	↘

C- PERSPECTIVES

L'année 2006 restera dans la continuité des axes d'intérêt communautaire définis pour la période 2004/2006.

Les actions de fonctionnement seront globalement reconduites dans l'attente des propositions qui émaneront de l'étude diagnostic social d'une part, et de l'avenir de la politique de la ville au plan national et local. Les Contrats Urbains de Cohésion Sociale sont annoncés comme la suite des contrats de ville actuels. Les modalités de mise en œuvre ne sont toutefois pas arrêtées et feront l'objet des négociations en 2006.

PÔLE CULTURE ET SPORT

A – INTRODUCTION

Le T.C.O. s'est doté, lors de sa création, de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ». Au-delà de cet aspect équipement, le choix a été fait d'élargir la réflexion avec la mise en place d'une politique globale concernant la culture et le sport, à l'échelle de l'agglomération.

A cet effet, le lancement de deux études a été décidé, l'une en vue de l'élaboration d'un Projet culturel pour le TCO, l'autre concernant la réalisation d'un Projet sportif. Le lancement de ces deux études est intervenu en 2004, pour un achèvement prévu courant 2005.

L'année 2005 devait marquer un début de mise en œuvre des orientations définies par ces études (mise en place d'actions de préfiguration, conduite d'études complémentaires, renforcement de la direction, etc.).

Il s'agissait aussi d'instruire les projets identifiés dans le cadre du projet et contrat d'agglomération, en cohérence avec les orientations issues des projets culturel et sportif.

B – REALISATIONS AU TITRE DE 2005

	EXERCICE 2005	RAPPEL 2004	RAPPEL 2003
• Indicateurs financiers			
- Prévisions budgétaires globales (investissement + fonctionnement)	350 094,32	466 235,65	163 129,34
- Dépenses réalisées	155 654,54	236 062,04	49 255,01
- Taux de réalisation	44 %	51 %	48 %
- Reports sur exercice n + 1	77 588,35	43 877,57	113 540
- Taux de réalisation avec reports	67 %	60 %	99 %

⇒ **Formalisation du Projet culturel de l'Ouest**

L'année a été marquée par l'achèvement de l'étude d'élaboration du Projet culturel du TCO, intervenu courant mai (coût total de 108 125,68 € dont 18 289,84 € au titre de 2005). Les propositions issues de cette étude ont ensuite été formalisées dans un document, intitulé « Projet culturel de l'Ouest ». Celui-ci présente les orientations que l'agglomération se propose de retenir à terme, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre (calendrier, moyens, etc.).

Sur la base de ce document, une vaste consultation a été engagée, auprès des instances du TCO, de l'ensemble des intervenants consultés durant l'étude, des partenaires institutionnels, etc. On notera que le document, qui constitue une feuille de route pour l'agglomération, a recueilli l'avis favorable de l'ensemble des personnes et structures sollicitées, notamment de chacune des communes par délibération de leur Conseil municipal.

Pour entamer des actions de préfiguration et continuer d'approfondir certains volets du Projet culturel, il convenait d'engager le processus de prise de compétences facultatives (pour permettre au TCO d'agir au-delà de sa seule compétence équipement), ainsi qu'un début de renforcement de la direction (recrutement d'un bibliothécaire). Ces axes de travail, initiés en 2005, n'ont pu aboutir durant l'année.

Dans la perspective du Projet culturel, le TCO a par ailleurs fait l'acquisition, en 2005, par voie amiable auprès de la commune du Port, d'un ancien centre de vacances, au lieu dit la Petite Ravine, à Trois-Bassins (coût : 588 851,94 €). L'utilisation du site en vue de l'implantation d'un pôle culturel intercommunal (Cellule d'appui à la lecture publique, une des antennes de l'école de musique, de danse, etc.) est en effet envisagé.

⇒ **Achèvement de l'étude d'élaboration du Projet sportif**

L'année a été marquée par l'achèvement, en juin, de l'étude concernant le Projet sportif du TCO (coût total de 67 378,50 € dont 36 293,25 € au titre de 2005). La forte consultation des acteurs publics et associatifs a permis de dégager des priorités d'actions pour le TCO : assister techniquement les communes et développer une conception étendue des activités physiques et sportives ; positionner le TCO sur le champ de la formation et de la qualification des acteurs et des organisations sportifs ; engager un ambitieux projet territorial de développement des loisirs de nature.

Un travail d'appropriation du Projet sportif a toutefois dû être conduit, parallèlement à une démarche d'approfondissement des propositions, dans le cadre du cercle d'échanges des services des sports, réuni fréquemment. Ce processus devrait ainsi faciliter la prise de compétences, étape qui paraissent prématurée au sortir de l'étude.

Parmi les dossiers n'ayant pu être menés à terme durant l'année, on notera la mise en place d'un Conseil intercommunal des activités physiques et sportives, instance informelle qui doit associer les communes et des représentants de la société civile (mouvement sportif, acteurs économiques, touristiques, etc.) en vue d'appuyer le TCO dans la définition et la mise en œuvre de certaines de ses orientations sportives.

Le TCO avait été sollicité pour la création d'un Centre d'entraînement sportif, à Dos d'Ane, sur le territoire de La Possession. La réflexion concernant le Projet sportif ayant permis de tracer des pistes d'actions pour le TCO, l'agglomération a initié, en fin d'année, une étude concernant la création de ce projet sportif. Cette étude devra permettre de décliner le projet, de mesurer sa faisabilité, et d'engager au plus vite les étapes opérationnelles ultérieures.

C- PERSPECTIVES

L'année 2005 devait marquer un début de mise en œuvre des projet sportif et culturel. Cette mise en œuvre, intégrée au budget primitif, n'a pu pleinement se faire pour diverses raisons (décalage dans l'achèvement des études, poursuite de la consultation à l'issue des études, prise de compétences non aboutie, etc.). En vue d'engager des premières actions de préfiguration, il convient d'accélérer le processus de prise de compétences et probablement de se doter des moyens d'expertise utiles pour la réalisation des actions identifiées.

VOLET NTIC

A – Présentation

Le service NTIC est attaché à la compétence en matière de technologie de l'information et de communication instituée en Décembre 2005.

Cette compétence est définie par les caractéristiques suivantes :

« Le TCO peut établir, exploiter des infrastructures et des réseaux de télécommunications déclarées d'intérêt communautaire en vue d'assurer la couverture numérique de l'ensemble du territoire, l'obtention d'offres innovantes et compétitives, ainsi qu'une anticipation des nouveaux services et usages ».

Le service NTIC intervient en tant qu'aménageur d'un territoire totalement immatériel afin de faire valoir le droit à l'information et à la communication. Il doit être garant d'une orientation durable des choix en fonction d'objectifs de services publics.

Le fonctionnement de ce service est assuré par 1 ingénieur.

B – REALISATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2005

Projets menés en 2005	Investissement	Part TCO	Fonctionnement	Part TCO
Service Public Local	6227,90 €	100 %	7763,15 €	100%
Schéma Directeur Haut Débit	62778,00 €	15 %		
Bilan Utilisation CIVITAS	16275,00 €	100 %		
Total	85290,90 €		7763,15 €	

Les dépenses de fonctionnement portent sur l'abonnement au portail « Service Public Local ».

Les recettes d'investissement concernent les subventions accordées par la REGION, l'Union Européenne (FEDER), et la Caisse des Dépôts et Consignations. Elles s'élèvent à 53361,30 €

C – PERSPECTIVES 2006

L'année 2006 verra la mise en œuvre de la fiche action « Infrastructures haut débit » du schéma directeur pour le développement du haut débit sur le territoire.

TCO

FRAIS DE STRUCTURE

↪ *Informatique de Gestion*

↪ *Personnel*

↪ *Logistique*

↪ *Documentation*

↪ *Communication*

↪ *Cellule Commande Publique et Assistance Juridique*

PÔLE INFORMATIQUE

A – INTRODUCTION

Le pôle informatique est un pôle opérationnel. Il intervient auprès des services dans leur fonctionnement au quotidien, mais également dans des projets plus stratégiques.

Il fonctionne grâce à l'étroite collaboration d'une équipe de 6 personnes : un directeur, deux techniciens, assistantes et un prestataire externe pour l'assistance informatique auprès des utilisateurs.

Ce pôle a en charge la gestion interne du parc informatique (matériel, périphériques, consommables..), la gestion de la téléphonie fixe et mobile, le suivi des applications informatiques et sectoriels (Cindoc GED, CIVITAS, Police Intercommunale, serveur de FAX, serveur de messagerie), l'assistance auprès des utilisateurs, le suivi et la gestion des commandes de matériels, le suivi du site Internet et de l'intranet, le suivi et la gestion des Cyber-bases et Cyber-bus.

Au cours de l'année 2005 le service a participé activement à la mise en œuvre opérationnelle de cinq cyber-bases et de deux cyber-bus pour l'ensemble des cinq communes du TCO. En 2005, l'effort s'est porté essentiellement sur la gestion du fonctionnement et le pilotage de ces structures, notamment au travers des partenariats contractualisés avec les communes et les associations de quartiers.

En collaboration avec la cellule commande publique, nous avons procédé à la mise en œuvre de la dématérialisation des procédures de marchés. La plate forme permet la publication des avis de marchés pour les appels d'offres et les MAPA, la mise à disposition des dossiers de consultation en téléchargement et pour répondre à l'obligation légale (art 58 du CMP) la possibilité pour les entreprises de déposer des offres électroniques sécurisées.

B – REALISATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2005

<i>(Pour mémoire : Budget global TCO mouvements réels= 104 341 034,97 € Population INSEE : 185 323</i>	EXERCICE 2002	EXERCICE 2003	EXERCICE 2004	EXERCICE 2005	Evolution 05/04
Indicateurs financiers					
Prévisions budgétaires globales	279 980,56 €	458 703,99 €	692 084,76 €	468 093,20	-32,36%
Part du budget du pôle dans le budget global du TCO	0,40 %	0,60 %	1 %	0,45%	
Dépenses réalisées	143 367,12 €	380 822,65 €	499 601,20 €	293 490,86 €	
% réalisation	57,20 %	83%	72%	63%	
Report sur exercice n+1	136 613,44 €	24 565,35 €	18 708,55 €	89 083,91 €	
% (réalisation avec reports)	100 %	88 %	75%	82%	

Les dépenses de fonctionnement portent essentiellement sur :

- ✓ La fourniture de petits équipements
- ✓ Les fournitures administratives
- ✓ L'entretien mobilier
- ✓ La maintenance et l'assistance utilisateur
- ✓ Les honoraires
- ✓ Les Annonces dans la presse pour les avis de marchés
- ✓ Les Frais de télécommunications fixes et mobiles
- ✓ Divers

◦ **Indicateurs financiers**

INVESTISSEMENT	2002	2003	2004	2005	Evolution
Budget investissement	263 457,26	316 199,99	529 261,17	321 163,55	-39,31%
Dépenses réalisées - Dépenses investissement €/hab	126 882,55 0,70	246 637,54 1,35	336 870,45 1,85	147 473,87 0,79	-56,22%
Taux de réalisation	48%	78%	64%	46%	
Crédits reportés sur l'exercice suivant	136 613,44	24 565,35 €	18 708,55	89 083,91	+376,16%
Montant des subventions réalisées		4 375 €	82 789,01	124 673	-
Subventions reportées		55 125 €	167 450,00	87 325,00	-
% financement des dépenses par subventions		22 %	70 %	90 %	-

Les recettes d'investissement concernent essentiellement le FCTVA et les subventions d'investissement dont le pôle informatique a pu bénéficier au cours de cette année 2005.

C - PROGRAMMATION D'OPERATIONS

Les principaux investissements ont concernés :

- La fourniture de services internet pour les Cyber-bases,
- La fourniture de services de téléphonie mobile,
- L'acquisition d'un module de suivi des courriers archivés dans Cindoc (logiciel d'archivage électronique du TCO),
- L'acquisition de matériels informatiques pour les services,
- Le lancement d'une étude complémentaire sur le schéma directeur haut débit,
- Le bilan d'utilisation du progiciel CIVTAS Finances et RH,
- L'acquisition de licences logiciels,
- Les contrats de maintenance pour les applicatifs déjà en place.

D – PERSPECTIVES

En collaboration avec la direction politique de la ville, nous procéderons à la mise en œuvre de deux nouveaux cyber-bus. Ces nouveaux équipements viendront compléter le réseau cyber-base existant et seront opérationnels vers la fin de l'année. Ce projet fera l'objet d'un co-financement entre le Département et la Caisse des Dépôts et Consignations.

En terme d'équipements et d'acquisitions, nous procéderons à l'informatisation du pôle logistique qui a en charge la gestion du parc automobile du TCO, l'informatisation de la gestion du stock pour les consommables informatiques et les fournitures de bureaux, le renforcement des machines serveurs en perspective de l'évolution des besoins applicatifs. Notamment pour le logiciel CIVITAS qui évoluera en version WEB sur l'Intranet, avec la déconcentration de certaines fonctions liées à la gestion financière et aux ressources humaines, ainsi que la mise en place de nouveaux outils logiciels pour l'observatoire SIG, géré par la cellule A.D.O.C.

PÔLE RESSOURCES HUMAINES

A- INTRODUCTION

Les actions menées par la Direction des Ressources Humaines en 2005 ont été les suivantes :

☛ Démarche qualité

Le Président de la Communauté a souhaité faire de l'amélioration de la qualité des services publics rendus à la population l'un des axes de développement du Territoire de la Côte Ouest.

Les axes de travail retenus pour l'année 2005 ont concerné :

- La rédaction d'un guide de procédures pour les prestations de la Direction de l'environnement ;
- La définition de projets de direction pour les services du développement économique, aménagement et transports publics.

☛ Observatoire de la qualité des services publics labellisé au niveau national.

Les travaux de l'Observatoire ont surtout concerné le lancement du projet « service public local » qui permettra aux usagers de se renseigner et/ou de réaliser leur démarche administrative par internet.

La Communauté et les cinq communes adhérentes travaillent actuellement à apporter des informations locales (service, adresse...) aux usagers.

☛ Formation et concours.

Afin d'accompagner la démarche projet au niveau de la Communauté, une formation globale à la conduite de projet a été réalisée à destination des cadres.

Ainsi, près de 20 cadres ont pu être formés aux outils de la conduite de projet.

En matière de préparation aux concours, le TCO a notamment mis en place une préparation au concours de agent de maîtrise qui a réuni 18 agents, ainsi qu'une préparation par correspondance pour le concours de rédacteur territorial.

Le TCO a ainsi enregistré trois réussites au concours d'agent de maîtrise et deux sur celui de rédacteur.

☛ Renforcement et structuration des services

L'année 2005 a été marquée par la poursuite du renforcement de l'encadrement supérieur et intermédiaire de certaines directions.

Direction	Recrutement	Mission
Direction du développement économique	1 attaché (catégorie A)	Développeur économique
Direction de l'environnement	1 adjoint administratif (catégorie C)	Assistance administrative
	1 technicien supérieur (catégorie B)	Responsable d'exploitation
Direction de l'aménagement	1 ingénieur (catégorie A)	Responsable habitat
Direction des ressources humaines	1 adjoint administratif (catégorie C)	Assistance administrative

B- REALISATIONS AU TITRE DE 2005.

B-1. INDICATEURS FINANCIERS

Secteur de gestion	Exercice				Evolution	
	2002	2003	2004	2005	2005/2004	2005/2002
1- Masse salariale						
Prévisions budgétaires globales	2 635 000	3 960 000	4 900 000	5 450 000	11%	107%
Part dans le budget global TCO	3,5%	5%	5 %	6%		
Part dans le budget fonctionnement TCO	4%	6%	7%	8%		
Montant réalisé	2 570 320	3 871 930	4 362 079	5 440 370	25%	112%
% de réalisation	97,5%	97%	89%	99%		
2- Formation						
Prévisions budgétaires globales	24 073	81 680	83 146	63 610	-23%	164%
Montant réalisé	23 608	72 632	82 434	63 115	-23%	167%
Part de la masse salariale réalisée	0,9%	2%	1.8%	1%		
% de réalisation	98%	89%	99%	99%		
3- Missions et déplacements administratifs						
Prévisions budgétaires globales	32 879	35 500	47 348	53 156	12%	62%
Montant réalisé	16 127	25 533	47 026	45 804	-3%	184%
% de réalisation	49%	72%	99%	86%		
4- Missions des élus						
Prévisions budgétaires globales	74 900	49 382	110 170	79 374	-28%	6%
Montant réalisé	48 546	49 382	82 136	55 167	-33%	14%
% de réalisation	65%	100%	74.5%	69,5%		
5-Formation des élus						
Prévisions budgétaires globales	21 145	35 413	34 445	1 000	-97%	-95%
Montant réalisé	750	35 413	7 445	-		
% de réalisation	3,5%	100%	21%	0,00%		

B-2. INDICATEURS DE GESTION.

Une photographie de l'effectif au **31/12/2005** et une comparaison avec les chiffres des communautés d'agglomération au niveau national au **01/01/2004** (enquête conjointe de l'observatoire du CNFPT et de l'ADCF).

Répartition statutaire des effectifs

STATUT	Catégorie	Effectifs au 31/12/N					H au 31/12/N				F au 31/12/N			
		2002	2003	2004	2005	Evolution	2002	2003	2004	2005	2002	2003	2004	2005
Titulaires	A	11	13	18	22	100%	6	8	11	13	5	5	7	9
	B	4	7	8	9	125%	1	2	3	4	3	5	5	5
	C	19	20	40	43	126%	5	6	13	14	14	14	27	29
	TOTAL	34	40	66	74	118%	12	16	27	32	22	24	39	42
Non titulaires intégrés	A	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	B	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	C	8	15	2	3	-63%	2	3	0	1	6	12	2	2
	TOTAL	8	15	2	3	-63%	2	3	0	1	6	12	2	2
Contractuels	A	9	9	7	5	-44%	5	7	5	3	4	2	2	2
	B	1	3	3	3	200%	1	3	2	2	-	-	1	1
	C	4	3	7	9	125%	1	1	4	5	3	2	3	4
	TOTAL	14	15	17	17	21%	7	11	11	10	7	4	6	7
Emplois Aidés	CEJ	30	33	31	28	-7%	28	30	27	25	2	3	4	3
	CEC	15	22	36	43	187%	13	20	31	33	2	2	5	10
	CES/apprenti	1	-	1	1	0%	1	-	-	-	-	-	1	1
	TOTAL	46	55	68	72	57%	42	50	58	58	4	5	10	14
Total		102	125	153	166	63%	63	80	96	101	39	45	57	65

La croissance de l'effectif du TCO tend à ralentir en 2005 avec une augmentation de + 8.49 % entre 2004 et 2005 (+ 13 agents).

Cette augmentation reste néanmoins inférieure à celle constatée au niveau national (triplement des effectifs des communautés d'agglomération) et s'explique surtout par l'absence de reprise d'équipements d'intérêt communautaire.

L'effectif du TCO demeure inférieur à l'effectif moyen national (253 agents au 01/01/04) et légèrement supérieur à l'effectif départemental (118 agents).

Tableau A : Evolution de la répartition statutaire de l'effectif du TCO au 31/12/N

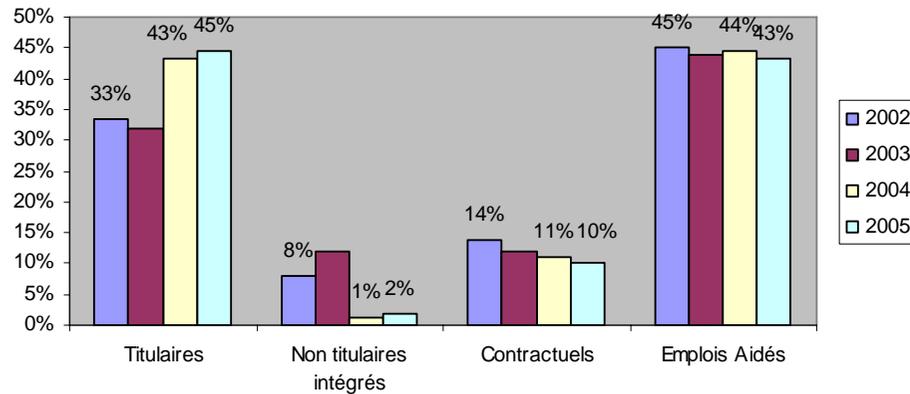
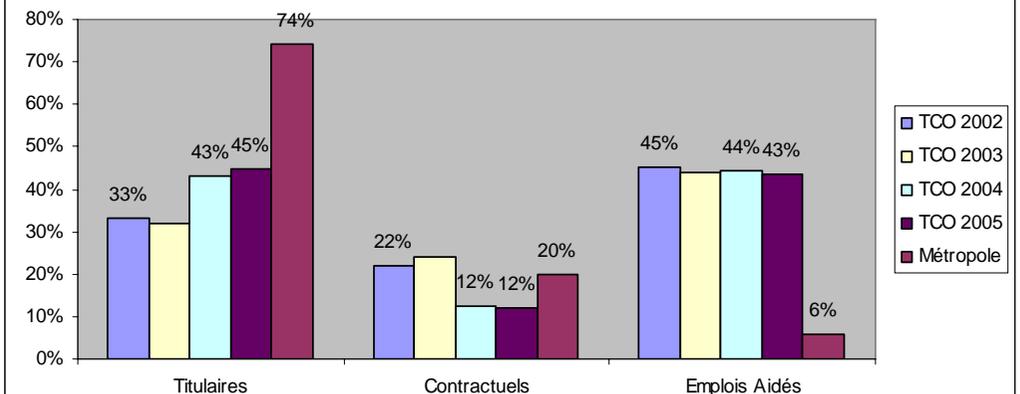


Tableau B : Comparaison TCO/Métropole de la répartition statutaire des effectifs



La part du personnel titulaire, même si elle s'améliore (+ 45% en 2005 contre 43% en 2004, reste inférieure à la moyenne nationale (74%) et s'explique toujours par une part importante d'emplois aidés (43% contre 6% en métropole).

Le taux d'encadrement reste au même niveau que celui de 2004 (16% catégorie A et 7% catégorie B).

Tableau C : Comparaison du Taux d'encadrement TCO/Métropole

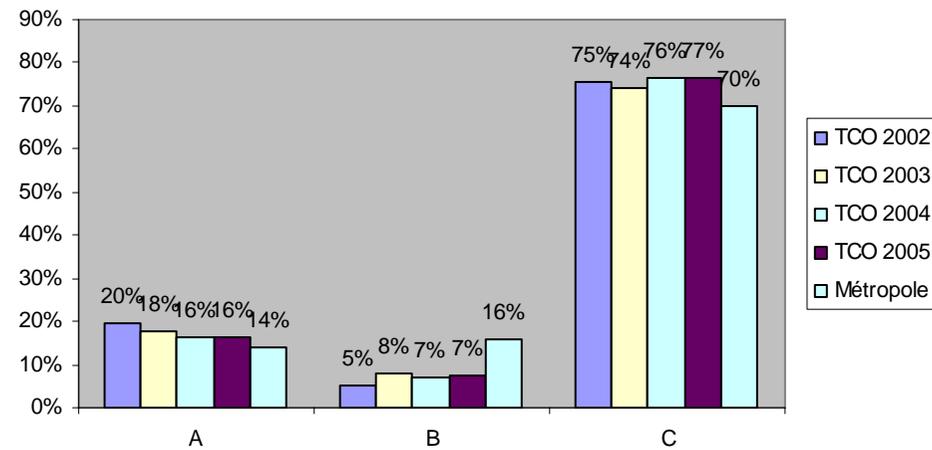


Tableau D : Répartition par sexe de l'effectif du TCO au 31/12/2002

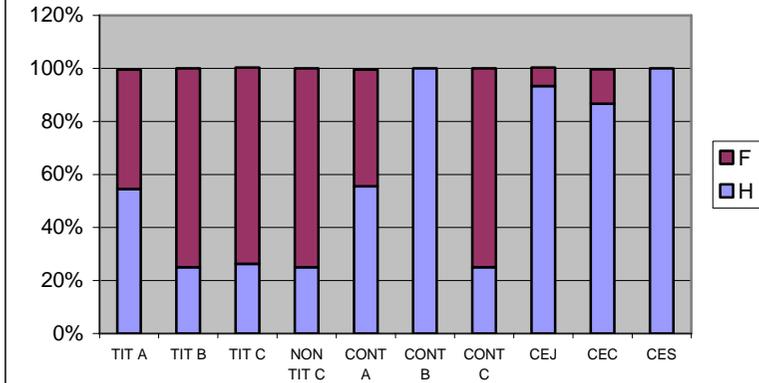


Tableau E : Répartition par sexe de l'effectif du TCO au 31/12/2005

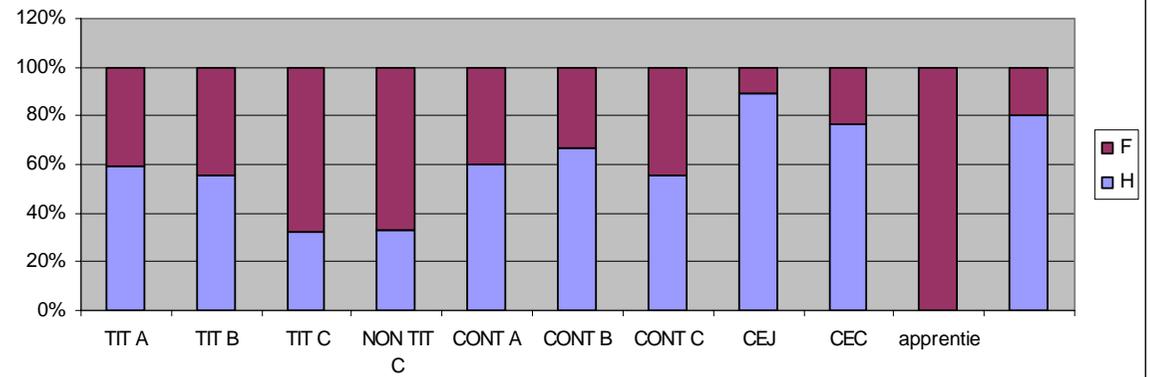
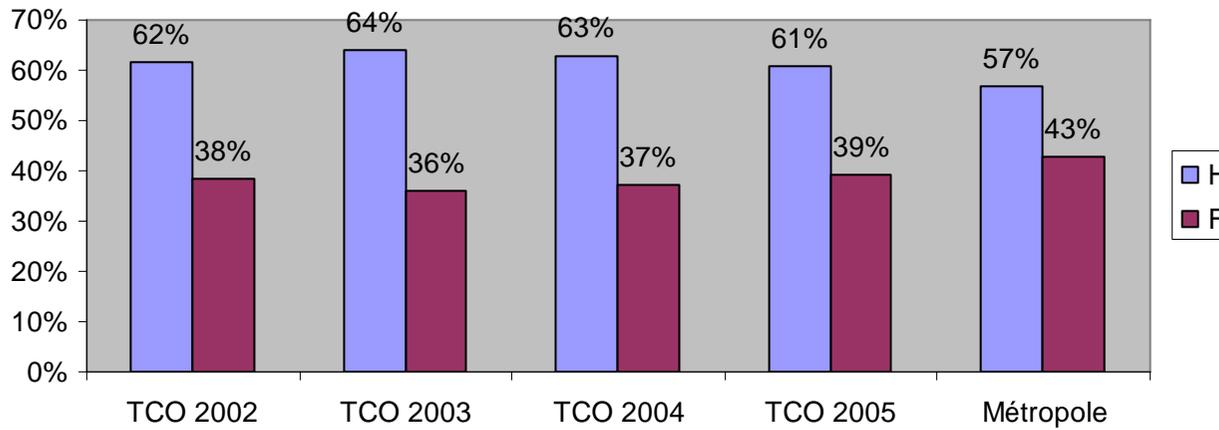


Tableau F : Evolution de la répartition par sexe.



Un effectif moins féminisé qu'au niveau national.

Tableau G : Pyramide des âges (nombre d'agents) du TCO au 31/12/2002

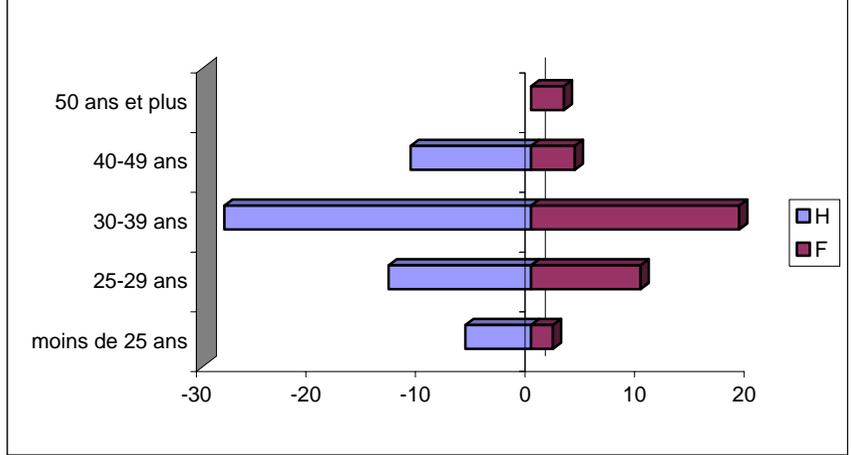


Tableau H : Pyramide des âges au 31/12/05

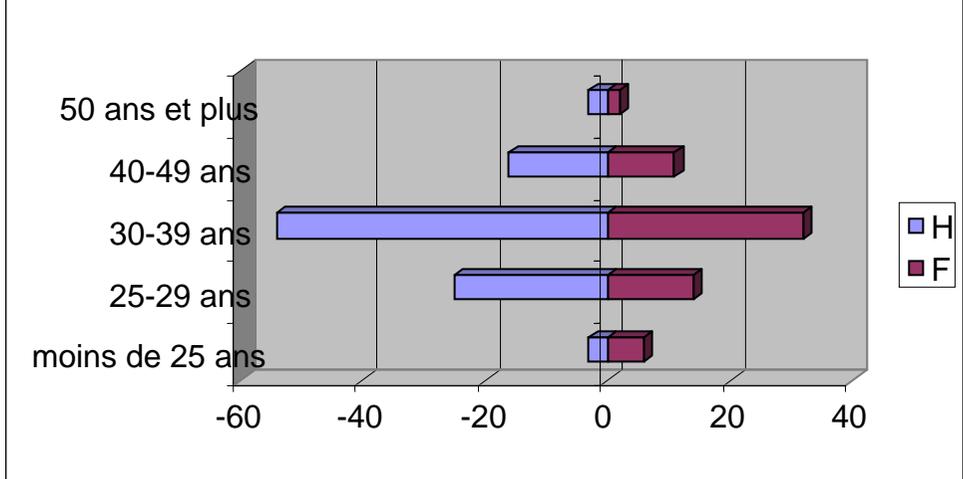
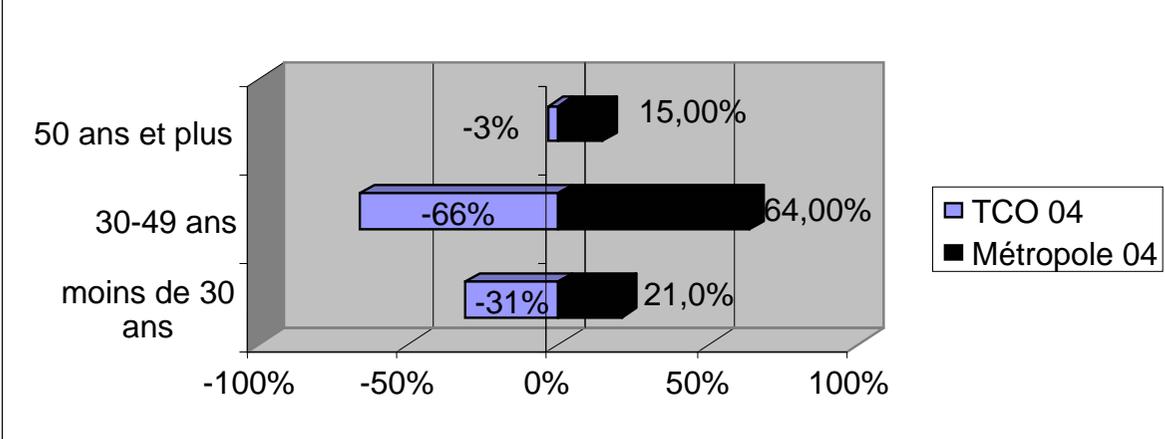


Tableau I : Comparaison pyramides des âges globales TCO/Métropole



Liste des agents ayant suivi une formation en 2005

Nom Usuel	Prénom	Libellé Direction	Libellé action	Organisme	J. Réels	Catégorie
ALANGAROM-MARIAMA	ROBERTO	Direction Dév. éco. & Tourist.	Att.principal épreuves écrites	CNFPT	6	A
ALANGAROM-MARIAMA	ROBERTO	Direction Dév. éco. & Tourist.	Conduite de projet dans le secteur public	ARSIS	2.5	A
ALANGAROM-MARIAMA	ROBERTO	Direction Dév. éco. & Tourist.	Préparation oral attaché principal	CNFPT	2	A
ALDEBERT	ERIC	Direct. Aménag Terr. & Habitat	Initiation MAP INFO	CNFPT / TCO	3	A
ALDEBERT	ERIC	Direct. Aménag Terr. & Habitat	Planification urbaine et gestion	CNFPT	5	A
ANNETTE	DIDIER	Direction Dév. éco. & Tourist.	Epreuves écrites attaché	CNFPT	4	A
ANNETTE	DIDIER	Direction Dév. éco. & Tourist.	Préparation concours attaché oral	CNFPT	2	A
ANNETTE	DIDIER	Direction Dév. éco. & Tourist.	Sensibilisation au développeme	CNFPT	1	A
ANNETTE	DIDIER	Direction Dév. éco. & Tourist.	Tronc commun obligatoire	CNFPT	15	A
BLERIOT	SYLVIE	Direction Générale	Conduite de projet dans le secteur public	ARSIS	2.5	A
BOUTHILLON	MARIE LAURE	Direction Dév. éco. & Tourist.	Conduite de projet dans le secteur public	ARSIS	2.5	A
CADJEE	OUMAR	Direction de l'Environnement	Conduite de projet dans le secteur public	ARSIS	2.5	A
CADJEE	OUMAR	Direction de l'Environnement	Statut FPT FIA	CNFPT	5	A
CADJEE	OUMAR	Direction de l'Environnement	Tronc commun obligatoire	CNFPT	5	A
CHEN MIN TAO	GRAZIELLA	Direct. Aménag Terr. & Habitat	Conduite de projet dans le secteur public	ARSIS	2.5	A
COCATRE	FABIEN	Direction des TP et Scolaires	Conduite de projet dans le secteur public	ARSIS	2.5	A
COCATRE	FABIEN	Direction des TP et Scolaires	Fondamental de gestion	CNFPT	5	A
CODRON	MARIE NOELLE	Direct. Politique de la ville	Conduite de projet dans le secteur public	ARSIS	2.5	A
CODRON	MARIE NOELLE	Direct. Politique de la ville	Initiation MAP INFO	CNFPT / TCO	3	A
DENNEMONT	JOHNY	Direct. Equipt Sport & Cult.	Droit et médiathèque	CNFPT	4	A
DENNEMONT	JOHNY	Direct. Equipt Sport & Cult.	Maîtrise d'ouvrage et l'acte d	CNFPT	5	A
DENNEMONT	JOHNY	Direct. Equipt Sport & Cult.	Réseau culture	CNFPT	1	A
DENNEMONT	JOHNY	Direct. Equipt Sport & Cult.	Réseau des responsables des services des sports	CNFPT	3.5	A
DEVELTER	JEROME	Direct. Aménag Terr. & Habitat	Commande publique : Marchés pu	CNFPT	5	A
DEVELTER	JEROME	Direct. Aménag Terr. & Habitat	Fondamental de gestion	CNFPT	5	A
DEVELTER	JEROME	Direct. Aménag Terr. & Habitat	Sensibilisation à l'urbanisme	CNFPT	5	A
DEVELTER	JEROME	Direct. Aménag Terr. & Habitat	Statut FPT FIA	CNFPT	5	A
DIJOUX	JEAN DOMINIQUE	Direct. Aménag Terr. & Habitat	Cycle 3W concevoir des applica	CNFPT	4	A
DIJOUX	JEAN DOMINIQUE	Direct. Aménag Terr. & Habitat	Cycle SIG - cartes thématiques	CNFPT	2	A
DIJOUX	JEAN DOMINIQUE	Direct. Aménag Terr. & Habitat	Environnement juridique des collectivités locales	CNFPT	5	A
DIJOUX	JEAN DOMINIQUE	Direct. Aménag Terr. & Habitat	UML - méthode de modélisation	CNFPT	4	A
ESPERANCE	INGRID EMMANUELLE	Direction de l'Environnement	Conduite de projet dans le secteur public	ARSIS	2.5	A
ESPERANCE	INGRID EMMANUELLE	Direction de l'Environnement	Epreuves écrites ingénieur subdivisionnaire	CNFPT	3	A
HAZARD	FRANCOIS	Direction de l'Environnement	Conduite de projet dans le secteur public	ARSIS	2.5	A
HAZARD	FRANCOIS	Direction de l'Environnement	Incinération des ordures ménag	CNFPT	3	A
LEE-KWING-YUEN	VALERIE	Direction Financière	Réseau finances	CNFPT	1	A
LENA	DOMINIQUE	Direction de l'Environnement	Incinération des ordures ménag	CNFPT	3	A
LENGAGNE	DELPHINE	Direction Générale	Statut FPT FIA	CNFPT	5	A
LENGAGNE	DELPHINE	Direction Générale	Tronc commun obligatoire	CNFPT	5	A
MARCEL	PATRICE J.H.	Direct. Aménag Terr. & Habitat	Accompagnement par les collectivités	CNFPT	4	A
PANGRANI	GILLES	Direction Ressources Humaines	Conduite de projet dans le secteur public	ARSIS	2.5	A
PANGRANI	GILLES	Direction Ressources Humaines	Réseau des Directions des ress	CNFPT	2	A
PAPOUSSAMY	CHRISTIAN	Direction Générale	Conduite de projet dans le secteur public	ARSIS	2.5	A
PAYET	EVE	Direction des TP et Scolaires	Conduite de projet dans le secteur public	ARSIS	2.5	A
PAYET	EVE	Direction des TP et Scolaires	Fondamental de gestion	CNFPT	5	A
PAYET	EVE	Direction des TP et Scolaires	Tronc commun obligatoire	CNFPT	5	A
RICHER	VERONIQUE	Direction Dév. éco. & Tourist.	Approche socio-économique de la Réunion	CNFPT	3	A
RICHER	VERONIQUE	Direction Dév. éco. & Tourist.	Conduite de projet dans le secteur public	ARSIS	2.5	A
RICHER	VERONIQUE	Direction Dév. éco. & Tourist.	Initiation MAP INFO	CNFPT / TCO	3	A
THEBAULT	DANIEL CARL	Direction des TP et Scolaires	Conduite de projet dans le secteur public	ARSIS	2.5	A
VALLY	SABIR	Direction Financière	Conduite de projet dans le secteur public	ARSIS	2.5	A
WAGNER	MARYLENE	Direct. Aménag Terr. & Habitat	Conduite de projet dans le secteur public	ARSIS	2	A
WAGNER	MARYLENE	Direct. Aménag Terr. & Habitat	Environnement juridique	CNFPT	5	A
BONNET	LAURENT GUY	Direction Financière	Préparation concours controleur de travaux	CNFPT	0.5	B
CARO	BRUNO	Direct. Informatique & NTIC	Cycle 3W concevoir des applications	CNFPT	4	B
CARO	BRUNO	Direct. Informatique & NTIC	Cycle LL/OS Etat de l'art des	CNFPT	2	B
CHAMMING'S	MARCELLE	Direction Financière	Approche socio-économique de la Réunion	CNFPT	3	B

CHAMMING'S	MARCELLE	Direction Financière	Communication écrite et profes	CNFPT	4	B
CHAMMING'S	MARCELLE	Direction Financière	Gestion financière et comptable	CNFPT	3	B
CHAMMING'S	MARCELLE	Direction Financière	Responsabilité des collectivité	CNFPT	3	B
CHEYNET	HELENE	Direction Générale	Conduite de projet dans le secteur public	ARSIS	2.5	B
GAILLAC	SYLVETTE	Direction Générale	Bibliothèque : cadre général achat public	CNFPT	3	B
GAILLAC	SYLVETTE	Direction Générale	Conduite de projet dans le secteur public	ARSIS	2.5	B
LEBRETON	INGRID	Direction Dév. éco. & Tourist.	Communication écrite et profes	CNFPT	4	B
LEBRETON	INGRID	Direction Dév. éco. & Tourist.	Initiation MAP INFO	CNFPT / TCO	3	B
LEBRETON	INGRID	Direction Dév. éco. & Tourist.	L'éco tourisme	CNFPT	3	B
LEBRETON	INGRID	Direction Dév. éco. & Tourist.	Organisation et structuration	CNFPT	3	B
LEBRETON	INGRID	Direction Dév. éco. & Tourist.	Préparat.Conversat.avc le jury	CNFPT	2	B
MITRIDE	FABRICE	Direction de l'Environnement	Communication et relations hum	CNFPT	5	B
MITRIDE	FABRICE	Direction de l'Environnement	Conduite de projet dans le secteur public	ARSIS	2.5	B
MITRIDE	FABRICE	Direction de l'Environnement	Initiation MAP INFO	CNFPT / TCO	3	B
MITRIDE	FABRICE	Direction de l'Environnement	Positionnement fonctionnel et	CNFPT	2	B
MITRIDE	FABRICE	Direction de l'Environnement	Réflexion sur la métacognition	CNFPT	2	B
MITRIDE	FABRICE	Direction de l'Environnement	Rôle du cadre B dans la foncti	CNFPT	2	B
MITRIDE	FABRICE	Direction de l'Environnement	Rôles, missions et enjeux du service public	CNFPT	1.5	B
MITRIDE	FABRICE	Direction de l'Environnement	Stage et rapport de stage	CNFPT	1	B
MITRIDE	FABRICE	Direction de l'Environnement	Stage et rapport de stage	CNFPT	1	B
PATEL	SALIMAH	Direct. Aménag Terr. & Habitat	Logistique et sécurité	AFPAR	7	B
PATEL	SALIMAH	Direct. Aménag Terr. & Habitat	Mathématiques	AFPAR	5	B
PAYET	MARIE GINA	Direction Ressources Humaines	La retraite des agents	CNFPT	4	B
PAYET	MARIE GINA	Direction Ressources Humaines	Préparation aux épreuves écrites concours rédacteur	CNFPT	9	B
ROCHECOUSTE	NICOLAS	Direction des TP et Scolaires	Initiation MAP INFO	CNFPT / TCO	3	B
AROUMOGOM	SANDRA	Direct. Informatique & NTIC	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	1	C
AURE	SINDRA MARIE BEATRICE	Direction de l'Environnement	Environnement hygiène	AFPAR	7	C
BARDIERE	JEAN FLORENT	Direction de l'Environnement	Environnement hygiène	AFPAR	7	C
BARDIERE	JEAN FLORENT	Direction de l'Environnement	Mathématiques	AFPAR	5	C
BOYER	ANTHONY	Direct. Informatique & NTIC	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	1	C
CADET	EMMANUELLE	Direction Générale	FI Gardien police municipale	CNFPT	69	C
CERCO	ELIE J.G	Direction Financière	Agents de sécurité incendie 1e	CNFPT	10	C
CERCO	ELIE J.G	Direction Financière	Bâtiment mécanique	AFPAR	14	C
CERCO	ELIE J.G	Direction Financière	Prépa oral concours agt maîtrise	AFPAR	1	C
CERCO	ELIE J.G	Direction Financière	Préparation concours oral agt maîtrise	AFPAR	1	C
CERCO	ELIE J.G	Direction Financière	Préparation concours controleur de travaux	CNFPT	0.5	C
CERTAT	DOMINIQUE	Direct. Informatique & NTIC	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	1	C
CLOPON	TEDDY JEAN NOEL	Direction de l'Environnement	Environnement hygiène	AFPAR	7	C
DARIE	GINA	Direction Dév. éco. & Tourist.	Connaitre & appliquer réglemen	CNFPT	4	C
DARIE	GINA	Direction Dév. éco. & Tourist.	Méthodologie de la prise de notes	CNFPT	3	C
DARIE	GINA	Direction Dév. éco. & Tourist.	Rédaction d'une note administrative	CNFPT	3	C
DARIE	GINA	Direction Dév. éco. & Tourist.	Rédiger un PV et/ou un compte	CNFPT	4	C
DARIE	GINA	Direction Dév. éco. & Tourist.	Savoir structurer ses écrits professionnels	CNFPT	3	C
DOBARIA	HERLAND ANTOINE	Direction de l'Environnement	Environnement hygiène	AFPAR	3	C
ECKERT	MICHEL	Direction de l'Environnement	Environnement hygiène	AFPAR	7	C
ECKERT	MICHEL	Direction de l'Environnement	Mathématiques	AFPAR	5	C
ECKERT	MICHEL	Direction de l'Environnement	Prépa oral concours agt maîtrise	AFPAR	2.5	C
FIGUIN	SAMUEL JEAN EDOUARD	Direction de l'Environnement	Bâtiment mécanique	AFPAR	13	C
FUTHAZAR	FRANCOIS	Direct. Informatique & NTIC	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	1	C
GONTHIER	JEROME	Direct. Informatique & NTIC	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	2	C
GRENIER	JEAN PAUL	Direction des TP et Scolaires	Logistique et sécurité	AFPAR	6	C
GRONDIN	STEPHAN	Direction Financière	Bâtiment et éclairage performa	ADEME	2	C
GRONDIN	STEPHAN	Direction Financière	Conduite de projet dans le secteur public	ARSIS	2.5	C
GRONDIN	STEPHAN	Direction Financière	Logistique et sécurité	AFPAR	7	C
GRONDIN	STEPHAN	Direction Financière	Mathématiques	AFPAR	1	C
GRONDIN	STEPHAN	Direction Financière	Prépa oral concours agt maîtrise	AFPAR	1	C
GRONDIN	STEPHAN	Direction Financière	Préparation concours oral	AFPAR	2	C

LANDRY	CEDRIC	Direction Générale	FI Gardien police municipale	CNFPT	69	C
LANDRY	CEDRIC	Direction Générale	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	1	C
LEBOT	AGNES	Direction Financière	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	1	C
LOUISO	FABRICE	Direct. Informatique & NTIC	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	1	C
LUCAS	FREDERIC	Direction de l'Environnement	Environnement hygiène	AFPAR	7	C
LUCAS	FREDERIC	Direction de l'Environnement	Mathématiques	AFPAR	5	C
MAILLOT	SEBASTIEN	Direction Générale	FI Gardien police municipale	CNFPT	69	C
MAILLOT	SEBASTIEN	Direction Générale	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	1	C
MAREUX	ERICK	Direction Générale	Formation obligatoire chef de	CNFPT	29	C
MAREUX	ERICK	Direction Générale	Réseaux chefs de poste de police municipale	CNFPT	3	C
MAROU DIN-VIRAMALE	JACKY	Direction de l'Environnement	Environnement hygiène	AFPAR	7	C
MAXIVEL	FABRICE	Direction de l'Environnement	Environnement hygiène	AFPAR	7	C
MICHOT	JOSIAN	Direct. Informatique & NTIC	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	1	C
MICHOT	JOSIAN	Direct. Informatique & NTIC	Bâtiment mécanique	AFPAR	14	C
MONTAUBAN	JEROME	Direction de l'Environnement	Environnement hygiène	AFPAR	7	C
NIRLO	SANDRA	Direction Générale	FI Gardien police municipale	CNFPT	69	C
NOLLY	SOPHIE	Direct. Informatique & NTIC	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	1	C
PATISSIER	ANGELINA	Direct. Aménag Terr. & Habitat	Rédaction d'une note administr	CNFPT	3	C
PATISSIER	ANGELINA	Direct. Aménag Terr. & Habitat	Savoir structurer ses écrits professionnels	CNFPT	4	C
PERON	LAURENT THIERRY	Direction de l'Environnement	Environnement hygiène	AFPAR	7	C
PETCHY	DOMINIQUE	Direction Générale	FI Gardien police municipale	CNFPT	69	C
PETCHY	DOMINIQUE	Direction Générale	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	1	C
RICHARD	AMANDINE	Direct. Informatique & NTIC	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	1	C
RICQUEBOURG	AURELIE	Direction Générale	préparation oral assistant conservation du patrimoine	CNFPT	2	C
RICQUEBOURG	AURELIE	Direction Générale	Réseau archivistes	CNFPT	1	C
RIVIERE	GERARD	Direct. Informatique & NTIC	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	1	C
OLON	SERGIO DAVY	Direction de l'Environnement	Bâtiment mécanique	AFPAR	14	C
SONY	ODETTE	Direction de l'Environnement	Méthodologie de la prise de no	CNFPT	3	C
THIBUR	GERALD	Direction de l'Environnement	Sport : ERP	CNFPT	4	C
VIRASSAMY-PADEYEN	MARIE ERICIENNE	Direct. Informatique & NTIC	Formation accueil - démarche qualité	CNFPT	1	C
ZITTE	EGLANTINE	Direct. Politique de la ville	Gérer son temps et son stress	CNFPT	3	C

C- PERSPECTIVES.

Deux actions continueront de concentrer les efforts de la direction en 2006 :

- La poursuite de la démarche qualité avec une sollicitation de la certification au 1^{er} trimestre 2007.
- Lancement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

LOGISTIQUE

Le contexte :

Mis en place dans le courant de l'année 2002, le Pôle Logistique est placé sous la responsabilité de la Direction Financière.

Il a en charge :

- la gestion technique et la fourniture des moyens, hors informatique, des différents sites du TCO (Nombre de sites : 19 dont le siège social, 7 déchèteries, 2 fourrières animales, 5 cyberbases et les annexes du TCO...),
- la gestion du parc automobile (Nombre de véhicules : 68 dont 52 véhicules 4 roues, 1 camion, 13 motocyclettes et 2 engins)
- la gestion des contrats d'assurance.

Les moyens :

Il se compose de 7 personnes :

- 1 responsable du pôle,
- 1 assistante,
- 1 personne chargée de la gestion des contrats d'assurances et de la coordination administrative et financière du pôle logistique,
- 3 personnes, dont une chargée de la gestion du parc automobile et deux chargées de la gestion technique du siège et des différents sites du TCO,
- 1 personne chargée du gardiennage de jour de l'immeuble du siège.

L'année 2005 :

- **Le budget :**

Il convient de noter que le pôle Logistique intervient pour toutes les directions. Les renseignements budgétaires ci-après ne tiennent compte que du budget lié à l'immeuble du siège du TCO.

. Investissement

Libelle	Réalisé 2002	Réalisé 2003	Réalisé 2004	Total Budget 2005	Réalisé 2005	RAR	% mandatés/total budget	% mandaté et RAR/total budget	Evolution en % réalisé 2005/2004
Frais d'études	5 709,10	-	-	79 802,31	27 993,00				
Frais d'insertion	-	-	18 214,96	1 269,60	1 205,97				
Autres bâtiments publics	-	-	3 973 750,00	-	-				
Inst.général.Agenct.Aménage.const	68 256,14	-	34 165,57	103 220,64	3 860,79				
Inst.général. Agenct et Amén.Divers	-	57 795,19	139 493,85	959,20	349,04				
Matériel de transport	288 250,00	-	268 993,50	186 962,98	44 519,97	156 701,89			
Mobilier	44 036,80	27 675,74		97 477,44	47 520,22				
Autres	32 166,11	197 865,22	4 114,82	41 834,72	27 924,05	4 148,37			
TOTAL GENERAL LOGISTIQUE POUR L'ADMINISTRATION GENERALE	438 418,15	283 336,15	4 438 732,70	511 556,89	153 373,14	160 850,26	30 %	61 %	- 96,54 %

. Fonctionnement

Libelle	Mandaté 2002	Mandaté 2003	Mandaté 2004	Total Budget 2005	mandaté 2005	% mandaté /total budget	Evolution en % réalisé 2005/2004
Charges à caractère général	791 315,31	1 229 999,19	1 008 086,13	1 299 101,86	1 168 523,97	89,95 %	
<i>Dont notamment :</i>							
- Locations immobilières	166 008,43	286 235,50	382 065,24	100,00	-		
- Entretien et réparation sur biens immobiliers	9 976,00	31 997,66	23 812,76	31 200,00	30 066,88		
- Frais de gardiennage	31 283,42	67 918,20	105 560,48	115 100,00	115 010,00		
- Prime d'assurances	32 092,24	61 514,17	44 055,82	52 363,69	50 339,73		
- Matériel roulant (Entretien + carburant)	54 857,78	179 675,63	126 285,83	89 186,48	88 583,83		
Autres charges exceptionnelles	-	7 288,08	765,00	61 920,00	61 879,70		
TOTAL GENERAL POLE ADMINISTRATION GENERALE & LOGISTIQUE	791 315,31	1 229 999,19	1 008 851,13	1 299 101,86	1 168 523,97	89,95 %	+ 15,83 %

- **L'activité**

En 2005, ce pôle a continué à être sollicité, notamment pour assurer le bon fonctionnement des différents sites du TCO et de leurs services ainsi que pour la gestion du parc automobile.

A ce propos il faut noter que l'activité relative au lancement et au suivi des marchés reste soutenue.

Ci-après, figure la liste les marchés (procédures adaptées et appels d'offres) mis en place par le Pôle Logistique au cours de l'exercice 2005.

Par ailleurs, il convient de signaler que d'importants travaux de réhabilitation du siège social seront réalisés prochainement au titre des budgets 2006 et 2007.

LISTE DES MARCHES DU POLE LOGISTIQUE (Année 2005)

TYPES DE PROCEDURES	INTITULE	MONTANT €HT	DUREE DU MARCHÉ
Procédure adaptée	Pneumatiques et batteries	40 000,00 €	3 ans
Procédure adaptée	Maintenance des portes et portails automatiques du TCO	4 880,00 €	4 ans
Procédure adaptée	Abonnement pour 19 fontaines à eau et fournitures de bonbonnes	67 197,60 €	3 ans
Procédure adaptée	Marché de denrées alimentaires et de papier à usage domestique	25 311,30 €	1 an reconductible pour 2 périodes identiques
Procédure adaptée	Lavage du parc de véhicules	26 280,00 €	1 an reconductible pour 2 périodes identiques
Procédure adaptée	Reproduction de documents	39 200,00 €	1 an
Procédure adaptée	Fourniture de matériel et de produits d'entretien pour les services du TCO	63 000,00 €	1 an reconductible expressément pour 2 périodes identiques
Procédure adaptée	Signalétique intérieure	9 326,00 €	4 jours
Procédure adaptée	Vidange et curage des fosses septiques	4 000,00 €	1 an
Procédure adaptée	Manutention des déchets végétaux	42 000,00 €	8 mois
Procédure adaptée	Articles de droguerie pour les services du TCO	10 000,00 €	1 an reconductible expressément pour 2 périodes identiques
Procédure adaptée	Travaux relatifs au modulaire de la déchèterie de Trois-Bassins	4 390,00 €	< 15 jours
Procédure adaptée	Réparation moteur + freins sur véhicule IVECO modèle 20L9	7 830,81 €	-
Procédure adaptée	Expertise Légionelloses	3 030,00 €	Laissé à l'appréciation du candidat
Appel d'Offres	Maintenance des cycles et motocycles	21 000,00 €	1 an reconductible pour 2 périodes identiques
Devis	Location de voiture	450,00 €	8 jours
Procédure adaptée	Manutention de déchets végétaux - Location de pelle sur chenille avec chauffeur	42 000,00 €	8 mois
Appel d'Offres	Maintenance, réparation et prestations annexes sur les véhicules du TCO	100 000,00 €	1 an reconductible expressément pour 3 périodes identiques
TOTAL MARCHÉ 2005 Logistique		509 895,71 €	
<i>Montant maxi pris en compte pour les marchés à bon de commande et montant maxi annuel pour les marchés reconductibles</i>			

DOCUMENTATION

Les missions principales du service DOCUMENTATION sont :

- la gestion documentaire
- la diffusion de l'information
- la recherche documentaire

I / LA GESTION DOCUMENTAIRE

Un montant de **50 360,90 euros** a été inscrit au budget primitif de l'année 2005. Le montant total réalisé a été de **48 053,14 euros**.

En comparaison avec l'année précédente (2004), avait été alloué un budget de 45 032,61 euros pour une réalisation de 44 936,23.

Les ressources disponibles au service Documentation sont les suivantes : revues, ouvrages, CD ROM, abonnements à différents sites internet.

Revues : la grande majorité des titres sont des périodiques nationaux dans le domaine des collectivités locales (juridique, économique, technique, aménagement du territoire, ressources humaines, finances, environnement, sport et culture, informatique).

NB : dans le tableau des données, les revues sont comptabilisées par titre et non par abonnement. Il est à noter qu'un titre peut faire l'objet de plusieurs abonnements.

Ouvrages : les acquisitions sont faites sur demande des services. Les domaines sont divers : aménagement du territoire, environnement, ressources humaines, transport, commande publique, police, communication, sport et culture.

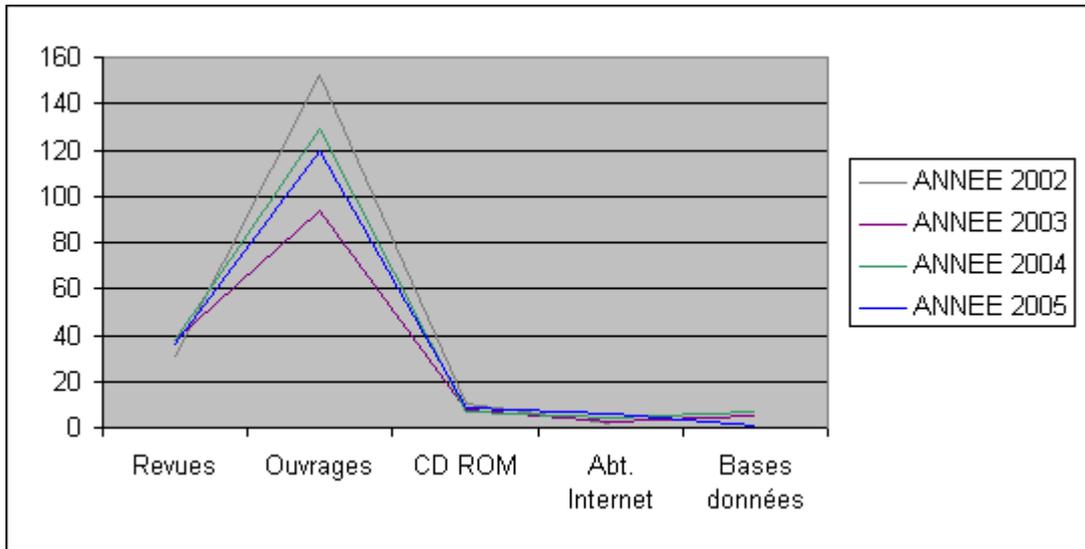
CDROM : ils sont le plus souvent couplés avec les ouvrages et le domaine prédominant est le droit des collectivités locales.

Abonnements aux sites internet : les ressources humaines, l'administration générale des collectivités locales, les statistiques : telles sont les abonnements que l'on peut trouver dans le service.

Bases de données : L'acquisition des bases de données se fait en adéquation avec les études menées par le TCO.

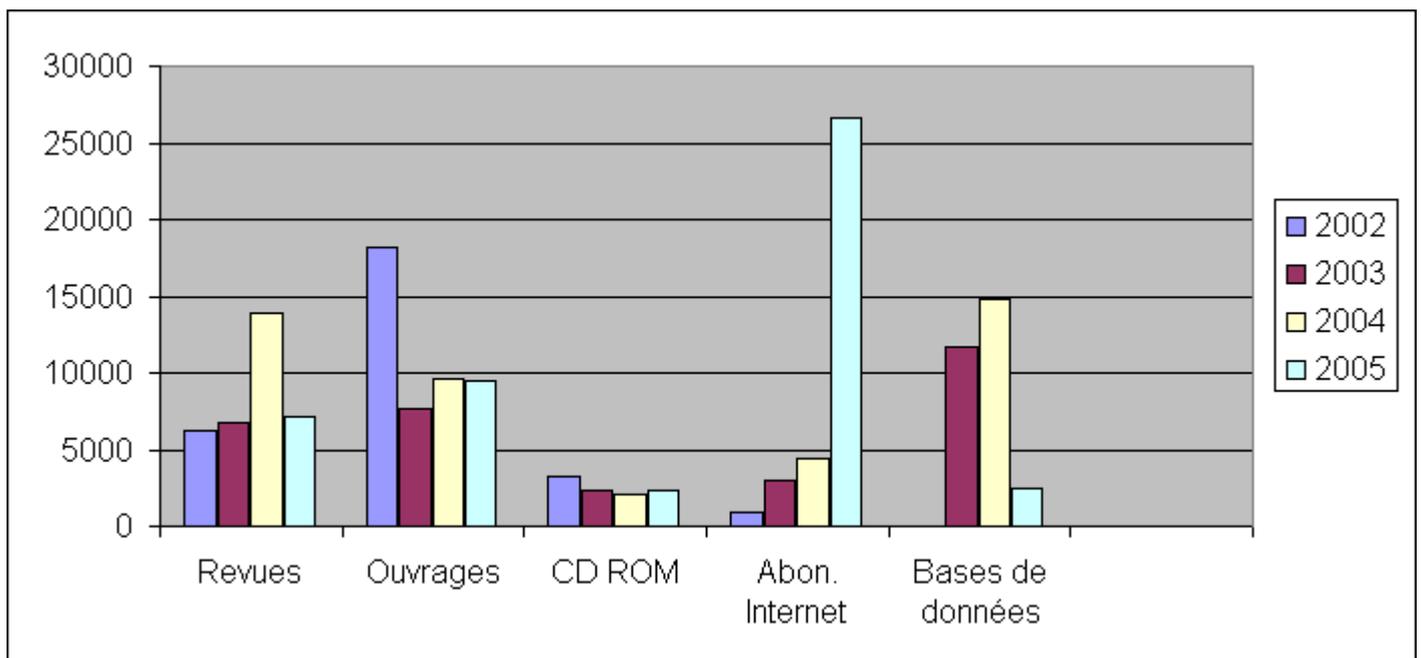
EVOLUTION DU FONDS Nombre de documents commandés

	Revues	Ouvrages	CD ROM	Abt. Internet	Bases données
ANNEE 2002	31	152	10	2	
ANNEE 2003	38	94	8	3	5
ANNEE 2004	38	129	7	4	7
ANNEE 2005	36	120	9	6	1



EVOLUTION DU BUDGET Par type de documents.

Année	Revue	Ouvrages	CD ROM	Abon sites Internet	Bases de données
2002	6176,18	18127,68	3184,82	947,97	
2003	6770,79	7611,62	2372,98	3021,57	11663,03
2004	13895,83	9664,93	2112	4466,3	14797,17
2005	7140,17	9430,05	2368,42	26662,4	2452,1



II / LA DIFFUSION DE L'INFORMATION

Le service diffuse :

- par mail et sur demande des services le sommaire de la revue nouvellement arrivée.
- mensuellement un bulletin documentaire sur les thèmes de compétence de la communauté d'agglomération..

III / LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE

Les recherches peuvent se faire sur :

- les bases de données élaborées avec le logiciel CINDOC – catalogue revues, catalogue ouvrages et CD ROM, et la base « articles » ;
- l'extranet du TCO partie « base documentaire » qui regroupe les fiches d'articles issus des bulletins documentaires.

COMMUNICATION

A – INTRODUCTION / PREAMBULE

Le service communication est un service transversal dont les activités dépendent essentiellement des projets et actions menés par les autres services de la communauté d'agglomération.

Tout au long de l'année 2005, différents types d'actions et de supports ont pu être réalisés afin d'informer la population ou de faire la promotion de la communauté et de ses activités....

B – REALISATIONS AU TITRE DE 2005

Les principales activités pour cet exercice ont porté sur

► la réalisation et la distribution du journal intercommunal du TCO « Cinq communes à la Une »:



- Edité en 58000 exemplaires, ce support est distribué en porte à porte dans tous les foyers du territoire.

Destiné à informer la population des projets et actions de la communauté d'agglomération, *5 communes à la Une* paraît 7 fois par an. Cette année 2005, quatre numéros ont pu être réalisés.

► la réalisation et la distribution du journal interne du TCO « La Lettre interne »:



- La Lettre interne du TCO est un petit journal édité en 5500 exemplaires.

Ce support est distribué aux agents et élus du TCO et des communes adhérentes.

Véritable lien entre l'administration du TCO, ses agents, ses élus et ses collaborateurs communaux, la lettre interne permet à chacun d'être informé des missions et des dossiers d'actualité sur lesquels les services du TCO travaillent. Cette lettre paraît 6 fois par an. En 2005, quatre numéros ont été réalisés.

La régularité de parution de ces deux supports repose essentiellement sur les délais de validation des textes et des maquettes qui ne sont pas encore bien maîtrisés.

► la poursuite de la mise en place la collecte sélective sur le territoire :

En 2004, le TCO a terminé la montée en puissance de la mise en place de la collecte sélective sur les cinq communes du territoire.

Afin de s'assurer de la meilleure implication des habitants, le TCO a décidé de maintenir ses actions de communication de proximité avec l'appui de médiateurs de l'environnement qui ont diffusé des informations, explications et conseils en porte à porte. Les animations et les sensibilisations publiques et scolaires continuent à avoir lieu

Outils et supports réalisés pour la collecte sélective :

- Création de la maquette pour l'habillage des camions de collecte des bornes à verre.
 - Réimpression de calendriers de collecte pour la commune de Trois-Bassins
 - Création d'une mallette pédagogique sur la gestion des déchets au TCO et plus particulièrement le tri des déchets destinée aux élèves du Cycle 3 – Impression en 300 exemplaires.
 - Inauguration du centre de propreté de l'Etang St Paul : réalisation d'une lettre et d'une plaquette d'information notamment distribuée à la population des alentours juste avant l'ouverture de l'équipement.
 - Formation perfectionnement de 11 équipes de médiateurs au conte Piton Makot
 - Médiatisation lors d'une conférence des outils de communication relatifs à la présentation de la gestion des déchets (Mallette pédagogique du TCO, représentation du conte, exposition, affiche, et autres supports prêtés par le Département de La Réunion)
 - Sensibilisation des associations et des scolaires (plus de 8586 élèves ont pu être sensibilisés à la gestion des déchets et à la valorisation, en 2005).
-
- Organisation des visites de sites des traitements des déchets (station de transit, station de compostage, déchèteries et centres de propreté et centre de tri) pour les associations, les scolaires, ... (en 2005, plus de 3934 personnes ont visité ces sites)
 - Animations publiques (journées du développement durable, journées réunionnaises de l'environnement, Championnat du monde de surf, Fête du terroir, ...).
 - Réalisation de plaquettes de présentations des déchèteries et centres de propreté du TCO.
 - Communiqué de presse relatif au lancement de l'enquête sur les bacs roulants
 - Distribution sur les déchèteries et centres de propreté de sacs de pré collecte.



►► La promotion du Projet d'agglomération et du SCOT du TCO :

- Réalisation d'une brochure de présentation du diagnostic du SCOT distribué dans toutes les boîtes aux lettres et édité à 60 000 exemplaires.
- Insertion et diffusion de communiqués relatifs aux réunions publiques et à la mise à disposition des documents correspondants.
- Réalisation d'un panneau d'exposition sur le PADD
- Organisation d'une conférence de presse sur le SAGE Ouest
- Insertion de communiqués relatifs au SAGE Ouest.
- Réalisation d'une plaquette de présentation synthétique du contrat d'agglomération distribuée à tous nos partenaires et élus.

» La promotion des transports publics :

- Inauguration : lancement de la nouvelle identité visuelle du réseau Eolis et promotion des nouvelles prestations vélo sur la commune du Port.



- Communiqués relatifs aux réunions publiques « Itinéraires privilégiés » ainsi qu'à la mise à disposition des documents.
- Réalisation de plaquette d'information sur les nouvelles prestations vélo sur la commune du Port

» La promotion du développement économique et touristique :

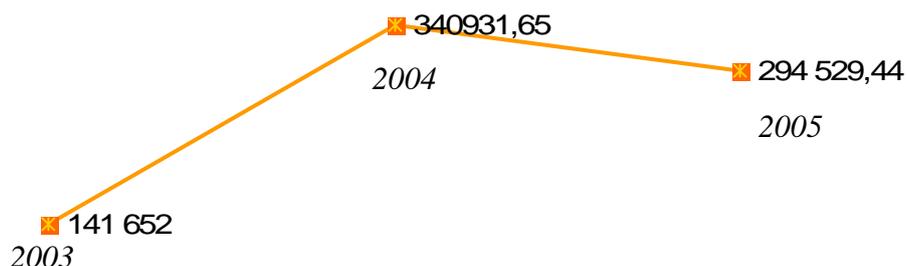
- » Création d'une illustration pour le projet de parc urbain et d'hippodrome
- » Organisation d'une conférence de presse relative à la présentation du projet d'hippodrome et à la stratégie de formation liée aux courses
- » Impression de la brochure touristique bilingue Grand Ouest (4000ex)
- » Participation du TCO à la Soirée Grand Ouest

» Diverses Actions :

- Participation du TCO à diverses manifestations publiques : journées réunionnaises de l'environnement, la Fête du Terroir, championnat du monde de surf...
- Réalisation de plaquettes d'information sur les cyberbases
- Recherche et création d'une identité pour la SEM environnement (Cycléa)
- Réalisation de panneaux et d'adhésifs pour la signalétique extérieure du TCO
- Réalisation d'autocollants pour l'enlèvement des épaves de voitures
- Réalisation de cartes de visite
- Promotion du site Internet du TCO (campagne de communication presse)

Les dépenses engagées pour l'exercice 2005 en communication s'élèvent à 294 529,44 €TTC (rappel 2004 : 340 931,65 €TTC / 2003 : 141 652 €).

Les dépenses engagées en communication



C – PERSPECTIVES

Le TCO va poursuivre le développement de sa politique de communication et d'information envers ses administrés, ses agents et ses partenaires.

Pour 2006, une enveloppe de **324 000 €** sera consacrée à la réalisation des supports et actions pour la **communication du TCO** :

- Parution du journal intercommunal du TCO, **5 Communes à la Une**, destiné à informer les habitants et nos partenaires des projets et actions de la collectivité
- Parution de **La Lettre interne du TCO** distribuée à tous les élus et agents communaux et communautaires
- Communication relative à la promotion des **transports publics urbains et scolaires** :
 - articles insérés dans le journal intercommunal et dans la Lettre interne
 - petit dépliant d'information et de sensibilisation au transport en commun,
 - insertions et diffusions communiqués presse et radios locales,
 - participer aux journées nationales du transport public
 - promotion sur le site Internet
- Communication relative à **l'environnement** :
 - Sensibilisations et les animations scolaires et extra scolaires (diaporamas, jeux ludiques, visites de sites...)
 - Information et sensibilisation à l'environnement à travers les journaux du TCO et le site Internet (www.tco.re)
 - Participation aux journées départementales et nationales de l'environnement
 - Réalisation d'outils de communication liés aux nouvelles collectes (calendriers magnétiques, lettres d'accompagnement, communiqués presse et radio ...)
 - Réalisation de supports de présentation des sites de compostage et de transit.

Les animations et sensibilisations **scolaires** et **publiques** sur le thème de l'environnement et du tri des déchets vont se poursuivre.

La promotion du tri au travers de spots radiophoniques et télévisuels permettra de valoriser les efforts consentis par les habitants.

- Communication relative au **l'aménagement** :
 - **le projet d'agglomération** et le **Scot** du TCO :
 - réunions d'information,
 - exposition itinérante informative
 - articles insérés dans le journal intercommunal et dans la Lettre interne
 - brochure d'information,
 - insertions presse locale
 - promotion sur le site Internet

- **le SAGE ouest :**
 - réalisation d'une plaquette (format A4 en quadrichromie – 8 pages – éditée en 700 ex.) distribuée à nos partenaires
 - communiqué relatif au SAGE Ouest : consultation du public
 - conférence de presse

- **la Charte intercommunale paysagère :**
 - Communication sur l'élaboration de la charte intercommunale paysagère architecturale et patrimoniale : Synthèse du diagnostic, des enjeux et des orientations dans une petite plaquette (8 pages) en quadrichromie (1000 ex.) distribué aux partenaires, élus,... information dans les journaux interne et intercommunal + site Internet
 - Communication auprès des scolaires, du grand public en partenariat avec les comités de quartier.
 - Organisation de visites de terrain pour les élus...

- Communication relative au **développement économique et touristique :**
 - Communication promotionnelle autour du projet de parc urbain et de l'hippodrome

- Communication relative aux **transports publics :**
 - Communication sur la nouvelle tarification
 - Participation aux évènementiels : semaine européenne de la mobilité
 - Journée En ville sans ma voiture
 - Communication autour du Plan de déplacements urbains (exposition, réunions publiques, réalisation de documents grand public : 8 pages en quadrichromie format : 15*21 cm, réalisation document spécifique à chaque commune : 4 pages)
 - Conférence de presse sur le début des travaux de la gare routière de St Paul
 - Information sur le schéma directeur vélo dans les journaux du TCO et sur le site Internet

CELLULE COMMANDE PUBLIQUE ET ASSISTANCE JURIDIQUE

A – INTRODUCTION / PREAMBULE

La cellule Commande Publique et Assistance Juridique exerce une mission d'assistance, de veille juridique et de contrôle en amont.

Sa mission peut se décliner en 3 fonctions essentielles :

1°) mise à disposition auprès de l'ensemble des directions et des services de documents types constamment mis à jour ;

2°) secrétariat des commissions d'appel d'offres et des commissions de délégation de service public ;

3°) contrôle et conseil auprès de chaque direction sur des questions relatives à la passation des commandes publiques.

Cette cellule est également chargée, avec l'appui des services concernés, de gérer les recours gracieux ou contentieux formulés ou introduits contre les actes du TCO.

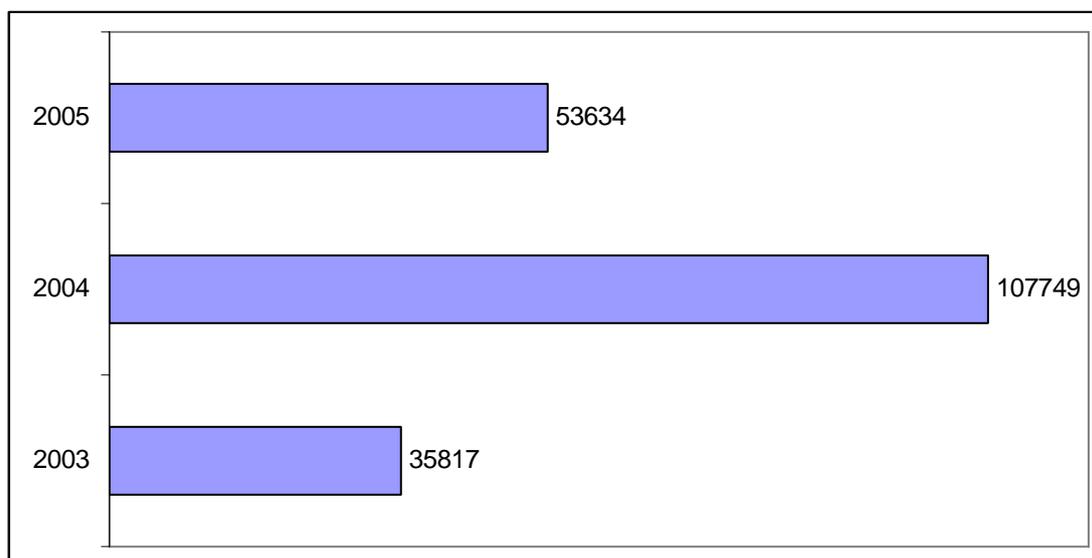
B – REALISATIONS AU TITRE DE 2005

❶ Moyens mis en œuvre

La cellule CPAJ ne dispose d'aucun crédit de fonctionnement spécifique.

L'essentiel de ses dépenses provient de la convention d'assistance juridique contractée avec un cabinet d'avocat.

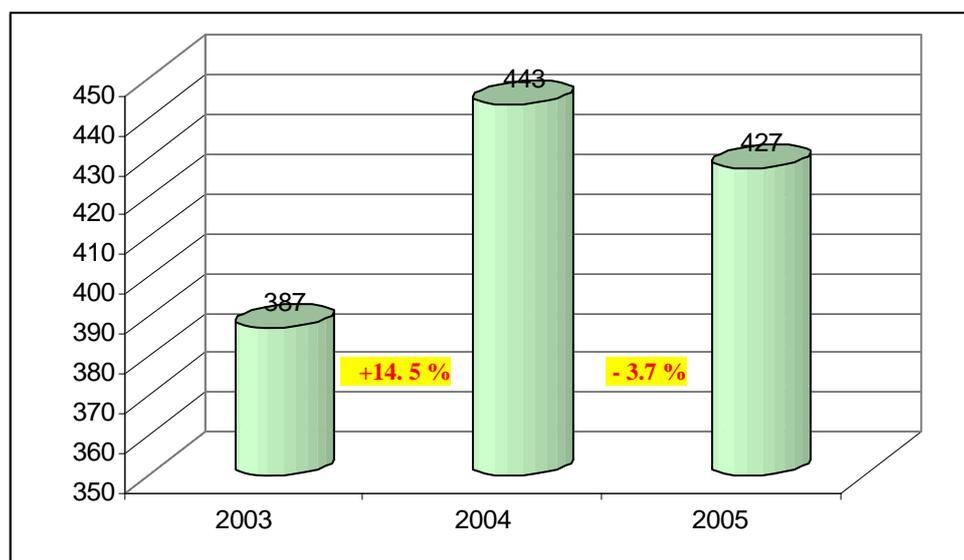
Pour l'année 2005, le montant des dépenses engagées pour cette assistance s'élève à **53 634 €** (soit - 49.7%).



② Principales actions menées durant l'année 2005

✚ Répartition des actes transmis en 2005 au titre du contrôle de légalité

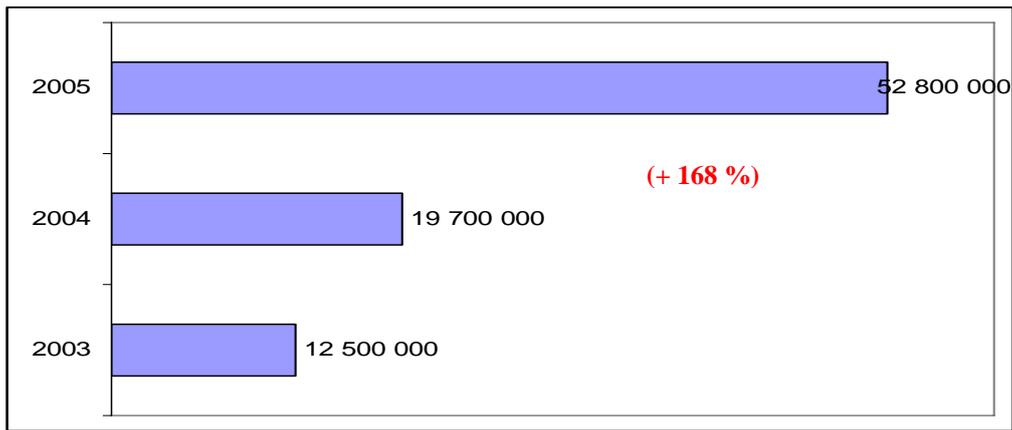
En 2005, **427 actes** ont été transmis au représentant de l'Etat au titre du contrôle de légalité des actes du TCO.



ACTES TRANSMIS	2003	2004	2005
Délibérations	172	244	184
Arrêtés	91	127	194
Décisions du Président	102	47	28
Marchés publics (appels d'offres)	22	25	21
TOTAL	387	443	427

A titre indicatif, le TCO a lancé **96** procédures de marché public en 2005.

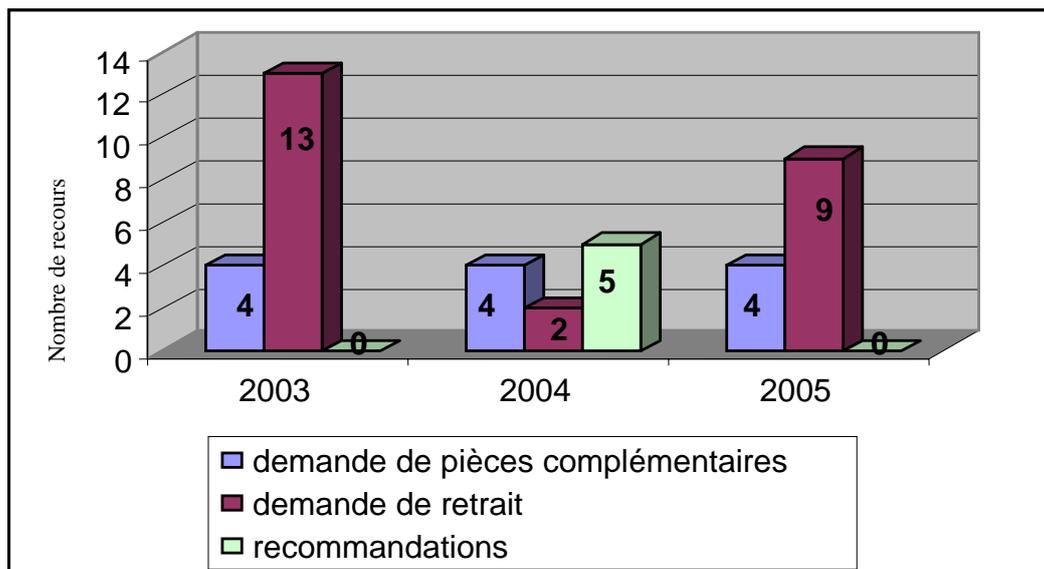
La masse financière totale des marchés conclus par le TCO pour l'année 2005 s'élève à environ **52 800 000 €**(contre 19 700 000 € en 2004).



✚ Recours des services préfectoraux contre les actes du TCO

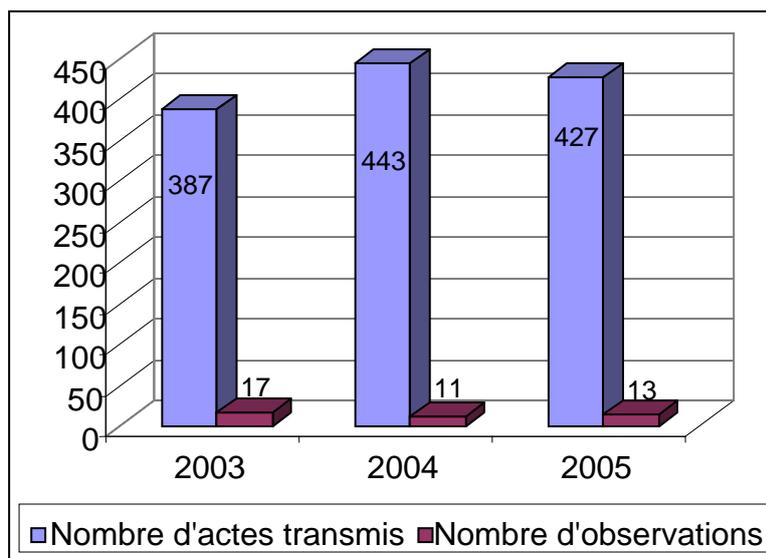
L'ensemble des actes transmis en 2005 a donné lieu à **13 recours gracieux** des services chargés de contrôle de légalité :

- 4 demandes de pièces complémentaires
- 9 demandes de retrait
- aucune recommandation



Sur les 9 demandes de retrait, un seul des actes contestés a été retiré par le TCO.
(Retrait d'un contrat de travail par un arrêté n°2005-8 du 07/02/2005)

Aucune demande d'annulation d'acte auprès du Tribunal administratif n'a été enregistrée.



	2003	2004	2005
Nombre d'actes transmis	387	443	427
Nombre d'observations	17	11	13
Nombre de recours contentieux	3	0	0

C – PERSPECTIVES

Un nouveau code des marchés publics est attendu, vraisemblablement pour juin 2006, afin de transposer, en droit français, les directives européennes « marchés publics » 2004/17/CE et 2004/18/CE adoptées le 31 mars 2004.

L'objectif demeure de simplifier le processus de la commande publique et d'harmoniser le droit français et la législation européenne.

Parmi les mesures envisagées, les plus importantes sont les suivantes :

- 1- Seront intégrées au code les nouveaux seuils pour les procédures de passation formalisées, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006,
- 2- La notion de « personne responsable du marché » disparaît et les collectivités territoriales et leurs établissements publics deviennent des « pouvoirs adjudicateurs »,
- 3- Est créée une nouvelle catégorie de marchés publics : les « accords cadres » qui permettront de sélectionner plusieurs entreprises susceptibles d'être ensuite sollicitées durant une période de quatre ans par émission de bons de commandes
- 4- De nouvelles dispositions visant à encourager la « passation électronique » des marchés publics sont prises avec, notamment, la création d'une procédure entièrement électronique de passation (1er janvier 2010 : la transmission des offres par voie électronique pourra être exigée).
- 5- En ce qui concerne l'examen des candidatures, le nouvel article 45 prévoit que la personne publique ne pourra exiger des candidats que des niveaux de capacités proportionnés à l'objet du marché et le nouvel article 52 que l'absence de références à de précédents marchés de même nature ne pourra pas constituer un critère éliminatoire.

Aussi, si ces changements se confirment, il sera nécessaire de mettre en place des règles internes afin de sécuriser la commande publique des marchés.